



L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédéric	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	Mme ROUX Isabelle
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. LE FAOU Michel	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SILVESTRE Claude
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPE Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2023-179	<u>EAU & ASSAINISSEMENT</u> - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d’eau potable
--------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, L. 5211-39, D. 2224-1 à D.2224-5 et les Annexes V et VI ainsi que ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 3131-5 ;*
- *Vu l’arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l’arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement ;*
- *Vu la circulaire DGSEA4 n°2009-18 du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau ;*
- *Vu la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d’eau et d’assainissement ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du comité syndical du Syndicat des Eaux Durance Ventoux en date du 4 juillet 2023 portant approbation du rapport d’activité 2022 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;*
- *Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Durance Luberon en date du 19 septembre 2023 portant approbation du rapport d’activité 2022 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.*

Conformément à l’article L. 2224-5 du CGCT, le Président de Luberon Monts de Vaucluse doit présenter au conseil communautaire un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d’eau potable.

Le RPQS est un document produit par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.
C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également envers l’usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT.
Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Pour rappel, la responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

1. Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède, Robion :
La compétence eau potable est transférée au Syndicat des Eaux Durance Ventoux qui a conclu une délégation de service public avec SUEZ EAU FRANCE. Le rapport annuel du Syndicat a été adopté par le comité syndical du 4 juillet 2023 en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. LMV doit prendre acte de ce rapport.

2. Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert :
Le Syndicat Durance Luberon assure une gestion de la compétence en régie directe. Le rapport annuel du Syndicat a été adopté par le comité syndical du 19 septembre 2023. LMV doit prendre acte de ce rapport.

3. Lourmarin et Vaugines :

Luberon Monts de Vaucluse assure cette compétence via une délégation de service public avec la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE pour Lourmarin et via une convention de prestation de services avec la commune de Vaugines.

Conformément à l’article L. 1411-3 du CGCT, LMV doit prendre acte du rapport annuel du délégataire et approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour les communes de Lourmarin et Vaugines.

Pour information, les principales données de ce rapport sont saisies en ligne sur l’observatoire national des services d’eau et d’assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr/>).

Conformément à l’article L. 1413-1 du CGCT, l’ensemble de ces documents sera présenté à la prochaine séance de la commission consultative des services publics locaux.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel du Syndicat des Eaux Durance Ventoux sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et son rapport d’activité ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel du Syndicat Durance Luberon sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et son rapport d’activité ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel de la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE, titulaire de la délégation du service public « eau et assainissement » sur la commune de Lourmarin ;
- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour les communes de Lourmarin et Vaugines ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

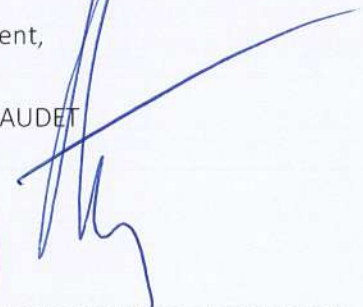
Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d’affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d’affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l’administration sur le recours gracieux préalable.

A VOS CÔTÉS
DEPUIS 75 ANS

**L'eau,
un bien précieux,
un bien public.**

Délibération 2023-179 Annexe

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
EAU POTABLE
& ASSAINISSEMENT

Nos engagements	04
Nos usagers	18
Dossier L'eau, un bien précieux	22
Equipement et innovation Equipement des compteurs d'eau en télérelève	24
Focus Sécuriser la ressource en eau	25
Les indicateurs techniques Eau potable Assainissement Collectif Assainissement Non Collectif	27
Les indicateurs financiers Eau potable Assainissement Collectif Assainissement Non Collectif	85
Annexes Les tarifs 2023 La facture d'eau 2023 Les marchés publics conclus en 2022 L'agence de l'eau	105



EDITO

Henri LAFON
Président du Syndicat
Durance Luberon

L'ANNÉE 2022, UNE ANNÉE DE DÉFIS POUR LE SYNDICAT DURANCE LUBERON

Après deux ans de crise sanitaire, l'année 2022 a été une année de défis pour le Syndicat Durance Luberon. En effet, elle a été marquée par deux nouvelles crises majeures, une crise de sécheresse et une crise économique avec les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'énergie et les approvisionnements mondiaux.

Pour y répondre au mieux, le Syndicat qui a célébré en 2022 ses 75 ans d'existence et ses 25 ans de gestion publique, s'est appuyé de sa forte capacité d'adaptation et d'innovation, de la mobilisation de son personnel et de sa gestion performante et durable.

En 2022, malgré les difficultés causées par le contexte économique et l'inflation énergétique, le Syndicat a poursuivi ses actions de terrain et d'investissement et a maintenu pour la neuvième année ses tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Toujours à cœur d'innover et de préserver la ressource, l'année a été également marquée par la pose en novembre 2022 des premiers compteurs télérelevés.

Enfin, conscients des enjeux et de l'importance du développement durable et de la réduction de ses coûts énergétiques, le Syndicat s'est engagé en 2022 dans une démarche de développement des énergies renouvelables au service de la transition écologique et de la sobriété des territoires.

Au fil des pages de ce rapport, vous découvrirez l'activité et les données techniques de l'année passée. Vous pourrez mesurer le travail continu des équipes pour assurer le fonctionnement des installations, améliorer le service rendu et garantir une gestion publique performante des services d'eau et d'assainissement.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Syndicat Durance Luberon, un acteur public local et de proximité

Fort de son ancrage local et de sa proximité sur le territoire, le Syndicat Durance Luberon a eu le 20 février 2022, 75 ans d'existence et le 1er juillet 2022, 25 ans de gestion publique en régie. L'occasion pour le Président du Syndicat Durance Luberon, Henri LAFON de rappeler le rôle du Syndicat sur le territoire et de son engagement pour un service public de l'eau solidaire et responsable .



Comment le Syndicat a-t-il évolué au fil des années ?

C'est dans un élan de solidarité que le Syndicat Durance Luberon a été créé en 1947 pour faire face à une période de sécheresse et répondre aux besoins en eau du territoire. A sa création, sa mission était de mutualiser entre communes rurales et commune urbaine, la mission de la production et de la distribution d'eau potable. Puis au fil des années, le Syndicat a prouvé son expertise et a étendu ses compétences en 1990 à l'assainissement collectif puis en 2004 à l'assainissement non collectif.

Quelle est la force du Syndicat Durance Luberon ?

Le Syndicat Durance Luberon est un acteur public de proximité et mène ses missions sur un territoire cohérent et solidaire en s'appuyant sur l'engagement quotidien de 59 agents. Il garantit une relation de proximité avec les usagers et assure une réactivité de service 24h/24. Il est piloté par 65 élus et impliqués et engagés localement pour apporter un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité. Depuis le 1er juillet 1997, les élus ont fait le choix de gérer ses services en gestion publique et a pour principe que l'eau n'est pas une marchandise.

Quels sont les engagements du Syndicat Durance Luberon ?

Notre engagement est de mener une gestion publique transparente solidaire et durable de l'eau. Cette gestion se traduit par une politique tarifaire unique et mutualisée sur l'ensemble des 21 communes du territoire. Que vous habitiez à Vitrolles en Luberon, Pertuis, Beaumont de Pertuis ou encore Mérindol, les abonnés paient le même prix et bénéficient des mêmes services. Depuis 2014, le tarif

de l'eau est identique. Les tarifs appliqués sont le reflet d'une politique ambitieuse et active en matière d'investissement sur les ouvrages et le patrimoine du syndicat. La relation à l'abonné fait partie intégrante de nos missions et elle est au cœur de nos actions. Notre volonté est d'apporter aux usagers un service de proximité avec des délais d'interventions courts et rapide et une prise en charge efficace de leur demandes. La refonte de notre site internet et le déploiement depuis 2020 des démarches en ligne sont une véritable réussite. En 2022, 41 % des abonnés ont déjà créé leur espace personnel leur permettant d'effectuer à distance leur démarches, consulter leurs factures, connaître l'évolution de leur consommation ou encore échanger directement avec les services.

Quelles est la politique d'investissement du Syndicat ?

Sur la période 2018-2022, ce sont près de 18 millions d'euros qui ont été investis dont environ 11 millions € en eau et 7 millions € en assainissement. L'ensemble de ces investissements sont supportés à plus de 80% par le Syndicat et seulement 15% sont financés par des subventions. La politique du Syndicat est de gérer, entretenir et pérenniser de façon optimisée son patrimoine afin que les ouvrages soient conformes aux évolutions réglementaires et qu'ils soient adaptés pour répondre aux besoins qualitativement et quantitativement du territoire.



Le Syndicat Durance Luberon, les élus décident

Depuis le 5 septembre 2018, Henri LAFON, premier adjoint de Pertuis, préside le Syndicat Durance Luberon. Le Président est entouré de 64 élus qui constituent le Comité Syndical. Il s'appuie sur 8 vice-Présidents, composant le Bureau Syndical.

65 délégués élus pour siéger au Comité Syndical

8 vice-Présidents composant le Bureau Syndical

La composition du Bureau Syndical 2020-2026



Président
Henri LAFON
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis



1ère vice-Président
Représentation, intervention et gestion extérieures, locales et nationales
Michel PARTAGE
Délégué de Cotelub
Maire de La Bastidonne



2ème vice-Président
Délégation
Ressources en eau
Roger PELLENC
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Maire de Pertuis



3ème vice-Président
Délégation Finances
Robert
TCHOBRÉNOVITCH
Délégué de Cotelub
Maire de Mirabeau



4ème vice-Président
Délégation Travaux Secteur Ouest
Lucien GALLAND
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis



5ème vice-Président
Délégation Assainissement Collectif et Non Collectif
Nicolas SEVERIN
Délégué de Luberon Monts de Vaucluse
Elu de Puyvert



6ème vice-Président
Délégation
Réalisation de travaux Secteur Est
Pierre LORIEDO
Délégué de Cotelub
Elu de Cadenet



7ème vice-Président
Délégation
Gestion des achats
Thierry DUBOIS
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis



8ème vice-Présidente
Délégation Communication
Karine MOURET
Déléguée de Cotelub
Maire de Peypin d'Aigues

Gouvernance, qui fait quoi ?

Le statut du Syndicat a évolué au fil des années, des compétences et des réformes territoriales. Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon est devenu un syndicat mixte fermé. 65 élus pleinement investis dans leur mission de Service Public de l'eau siègent au sein du Syndicat Durance Luberon

Le Syndicat est constitué dans sa totalité par trois EPCI représentant un territoire de 21 communes :

- **la Communauté de Communes COTELUB** (*Ansouis, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Villelaure, Vitrolles en Luberon*)
- **la Métropole d'Aix-Marseille-Provence** (*Pertuis*)
- **la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse** (*Lauris, Puyvert, Puget sur Durance, Mérindol*)

Cette organisation permet de maintenir une gestion cohérente à l'échelle du territoire avec des élus locaux et de proximité.

Comité Syndical
65 élus représentant 3 EPCI



Implication des élus et des usagers

Le Comité Syndical

Le comité syndical est l'organe délibérant qui valide la politique de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre d'intervention du Syndicat Durance Luberon. Le Comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau Syndical. Il est composé de 65 élus.

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical assure les affaires courantes du Syndicat Durance Luberon. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat. Il est composé de 9 membres du Comité Syndical (le Président et 8 vice-Présidents).

La Commission d'Appels d'Offres (CAO)

La Commission d'Appels d'Offres est la seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attribu-

taire du marché. Elle est constituée de 11 élus (*le Président de la Commission d'Appels d'Offres, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants*)

Le Conseil d'Exploitation

Le Conseil d'Exploitation prépare les décisions et les réunions des Comités Syndicaux et effectue des réunions de travail portant sur l'activité et la vie de la Régie. Il est constitué de 15 membres (8 membres du Comité Syndical et 7 membres extérieurs).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Elle a pour vocation d'associer les usagers à la gestion du service et est chargée notamment d'examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau. Elle est constituée de 7 membres (*4 membres du Comité Syndical et 3 représentants d'associations*)

Nouvelles désignations en 2022 au sein du Comité syndical, de la Commission d'appels d'offres et du Conseil d'Exploitation

Juillet 2022

- Approbation de la désignation de deux nouveaux membres du Conseil d'Exploitation (Monsieur Robert ABERLENC, membre de la société civile et Monsieur Philippe BATOUX, membre élu du Comité Syndical) en remplacement de Madame Annette MALBOS, membre de la société civile et Monsieur Achraf BELHADJ ALI, ancien membre élu du Comité Syndical.
- Désignation d'un membre suppléant au sein de la Commission d'Appels d'Offres à caractère permanent (Monsieur Philippe BATOUX en remplacement de Monsieur Achraf BELHADJ ALI).
- Election du Président du Conseil d'Exploitation (Monsieur Raymond BRUN en remplacement de Madame Annette MALBOS et vice-Présidente (Madame Geneviève JEAN en remplacement de Monsieur Achraf BELHADJ ALI).

Décembre 2022

- Désignation d'un nouveau membre titulaire de la Métropole Aix Marseille Provence, Monsieur Philippe GRANGE en remplacement de Monsieur Didier REAULT



Les élus en séance du Comité Syndical



Les membres du Conseil d'Exploitation en séance de travail

80 délibérations

5 Réunions
du Comité Syndical

5 Réunions
du Bureau Syndical

5 Réunions
du Conseil d'exploitation

10 Commissions
de Commande Publique
dont 4 réunions de la CAO

10 marchés attribués

Hommage et remerciements à Mme Annette MALBOS pour ses 25 années consacrées au Syndicat Durance Luberon

A l'occasion du comité syndical du 5 juillet 2022, le Président, Monsieur Henri LAFON a mis à l'honneur Madame Annette MALBOS pour son investissement auprès du Syndicat Durance Luberon.

- Dès 1997 : Aux côtés d'Alain LENTREBECQ, Trésorier de Pertuis et de Serge ORTEGA, Contrôleur principal des finances, programmeur du Département Informatique, Annette MALBOS participe activement avec l'équipe du Trésor Public à la mise en oeuvre de la Régie des Eaux
- 2008 -2014 : Annette MALBOS, Déléguée de la Commune de Pertuis, siège au Comité Syndical
- 2014 - 2018 : Annette MALBOS, Déléguée de la Commune de Pertuis, est élue 1^{ère} vice-Présidente au Bureau Syndical
- 2018 - 2022 : Anette MALBOS est élue Présidente du Conseil d'Exploitation



1 Réunion de la CCSPL



9 septembre 2022 - Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services aux membres de la CCSPL

2022 : La CCSPL, un organe de concertation

La CCSPL regroupe des élus et des représentants d'associations. Elle permet l'expression des usagers des services d'eau et d'assainissement par la voie d'associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle est composée du président du Syndicat Durance Luberon, de membres du Comité Syndical et de représentants d'associations. La CCSPL se réunit au moins une fois par an afin d'évoquer principalement :

- ◆ Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- ◆ La mise en place de nouvelles tarifications
- ◆ La révision ponctuelle des règlements de service
- ◆ Les principaux travaux en cours ayant un impact sur l'abonné

Liste des membres du Comité syndical siégeant au sein de la CCSPL :

Président : Henri LAFON ; Membres du Comité Syndical : Jean-Michel APPLANAT, Joëlle RICHAUD, Maryvonne ROSELLO-REYNAUD

Liste des membres des associations de consommateurs du département :

Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse : Claude GALLIN-MARTEL ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) : Michel MARCELET ; Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84) ; Alain DE VECCHIS

Au Syndicat Durance Luberon, les agents s'engagent

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat s'appuie sur l'engagement quotidien de 59 agents. Les services sont exploités en Régie directe.

5 pôles aux côtés des usagers

Le pôle Relations Abonnés

Il a en charge :

- la gestion administrative des contrats (contrat d'abonnement, de résiliation, contrat de mensualisation...)
- l'accueil téléphonique des abonnés
- la gestion des réclamations
- la gestion et la relève des compteurs d'eau
- la facturation eau et assainissement

Le pôle Eau Potable

Il a en charge ;

- la production, le traitement et la distribution de l'Eau potable.
- l'entretien et l'exploitation des équipements d'eau potable
- le suivi de la qualité de l'eau
- la recherche des fuites préventives sur le réseau

Le pôle assainissement collectif

Il a en charge :

- la collecte et le traitement des eaux usées
- l'entretien et l'exploitation des équipements d'assainissements collectifs
- le suivi de l'auto-surveillance réglementaire

Le pôle assainissement non collectif

Il a en charge :

- un rôle de conseil et d'expertise auprès de l'utilisateur
- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités.
- la vérification périodique (selon la capacité de l'installation) de leur bon fonctionnement et de leur entretien.
- le contrôle de l'installation dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

Le pôle Travaux Eau et Assainissement

Il a en charge ;

- le suivi et la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux eau et assainissement
- la création des nouveaux branchements d'eau et d'assainissement
- le renouvellement des compteurs d'eau
- les interventions et les réparations sur les ouvrages



Les services supports

Pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat Durance Luberon, des services supports se mobilisent au quotidien :

- **le Service Administration générale** a en charge la préparation, traitement et suivi des actes réglementaires et assiste la Direction Générale des Services
- **le Service Gestion comptable** prépare les budgets et leurs exécutions.
- **le Service Commande Publique** a en charge la gestion des marchés publics.
- **le Service Ressources Humaines** accompagne les carrières des 58 agents. Il est en charge de la paye.
- **le Service Communication** est garant de l'image du Syndicat Durance Luberon et participe à sa promotion. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant les différents outils de communication.
- **le Service SIG** assure la gestion patrimoniale des ouvrages d'eau et d'assainissement.
- **le Service Prévention et Patrimoine**, met en œuvre la politique santé et sécurité au sein de la collectivité et organise les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de la structure (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances...). Il a en charge également la gestion des sinistres.

59 AGENTS

INVESTIS POUR SERVIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



CHIFFRES CLÉS EN 2022

59 AGENTS

dont 9 agents relevant du droit public et 50 agents de droit privé.

10.73 ans
en moyenne
d'ancienneté

44 ans
de moyenne d'âge

22 FEMMES

6 stagiaires

1 apprenti



FOCUS sur les Formations

Le Syndicat Durance Luberon donne une place importante à la formation car elle est essentielle au développement des compétences des agents et au bon fonctionnement du service public. En 2022, le Syndicat a comptabilisé 79 jours de formations. Au total, ce sont 44 agents qui ont pu bénéficier d'au moins une formation dans l'année.

- **les formations métiers** permettent aux agents d'acquérir ou de renforcer des connaissances et des pratiques dans un domaine précis.
- **les formations obligatoires** de type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en sécurité), habilitations (électriques,...) et permis, ...
- **les formations liées à la santé et à la sécurité au travail** : lutte contre l'incendie, sauveteurs et secouristes, risques (exposition à l'amiante, ..).
- **les formations à la préparation des concours et examens professionnels** : ces formations concernent les agents publics.

79
jours de formation

44 agents
ayant suivi une
formation

27 780 € HT
Budget formation
pour les agents de
droit privé et public

Le Syndicat Durance Luberon : membre de la FEP et de la FNCCR

Le Syndicat Durance Luberon participe aux réflexions nationales sur les réseaux d'eau et d'assainissement en s'appuyant sur l'expertise des associations FNCCR et FEP afin d'assurer une gestion publique performante



Membre de la Fédération Nationale des Concessions Concédantes et Régies France depuis 1993

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

La FNCCR regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de services publics, regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau, numérique.

Menée par la FNCCR, le Syndicat Durance Luberon, convaincu de la nécessité de se comparer pour s'améliorer, participe depuis 2013 à l'analyse comparative. Cette analyse, regroupe une quarantaine de collectivités volontaires, et s'appuie sur un référentiel commun d'indicateurs de performance, complété par des indicateurs de contexte. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage pour les élus et pour les services dans un objectif de gagner en efficacité et approfondir les résultats de performance.



27 au 29 septembre 2022
38^{ème} congrès - Rennes
"Se réinventer et rebondir ensemble"

En 2022, le Syndicat Durance Luberon a participé au 38^{ème} congrès organisé par la FNCCR. 14 tables rondes, ateliers ou encore conférences dédiés au cycle de l'eau et à ses enjeux ont été organisés.



Membre fondateur de l'association de la France Eau Publique créée en 2012

Créée en 2012, le Syndicat est membre fondateur de l'association France Eau Publique. Elle regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage, de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

**"L'eau n'est pas une marchandise.
100% de l'eau reste à l'eau"**

Création en 2012
13 membres



Aujourd'hui, **+ de 100 membres**

15 millions d'habitants en eau potable
9 millions d'habitants en assainissement

Le Syndicat Durance Luberon : sensibilise le jeune public

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon a à cœur de faire découvrir aux jeunes le petit cycle de l'eau. Lors de ces visites techniques, c'est également l'occasion de leur faire connaître les différents métiers, de les sensibiliser sur la préservation de la ressource et sur les bons gestes à adopter.

Des visites pédagogiques de terrain

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Durance Luberon accueille gratuitement les établissements scolaires et sensibilise le jeune public sur les enjeux de l'eau et les différentes techniques de traitement.

Cette sensibilisation s'effectue à travers les visites d'ouvrages d'eau et d'assainissement et par un échange direct avec les techniciens de terrain.

En 2022, deux visites pédagogiques ont été effectuées avec les élèves de première Bac Pro de l'Ecole Maison Familiale Rurale de la Tour d'Aigues et les résidents de l'association ADEF à Villelaure.

Les élèves de 1ère Bac Pro de l'école MFR de la Tour d'Aigues



Les résidents de l'Association ADEF à Villelaure



Le Syndicat Durance Luberon attaché au partenariat de proximité

Le Syndicat Durance Luberon a mis en place un dispositif afin d'apporter une solution satisfaisante aux deux parties en cas de litige.

Traiter efficacement les réclamations

En cas de réclamation, le Syndicat a mis en place un dispositif avec deux niveaux de traitement.

1. Les services du Syndicat Durance Luberon

Les services étudient le motif d'insatisfaction et apportent à l'abonné une réponse écrite et argumentée (en application du règlement de service ou de la réglementation en vigueur).

2. Les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité de Pertuis ou la médiation de l'Eau à Paris

Si malgré toute l'attention portée à sa demande, l'abonné n'est pas satisfait par la réponse des services, il peut saisir gratuitement : les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité au point d'accès au droit à Pertuis ou à la mairie de Cadenet ou recourir à la Médiation de l'eau à Paris (<https://www.mediation-eau.fr>).

Signature d'une nouvelle convention de partenariat local et de proximité avec les conciliateurs de justice

Dans le cadre de sa mission de Service Public, le Syndicat Durance Luberon, a engagé depuis le 1er janvier 2017, un partenariat de proximité avec les Conciliateurs de Justice par la signature d'une charte de conciliation afin de faciliter le règlement amiable des différends avec les usagers.

En raison d'une réorganisation interne des services du Syndicat Durance Luberon et de nouvelles nominations au sein des Conciliateurs de Justice en 2020 et 2021, la charte partenariale a été ainsi renouvelée et signée le **jeudi 17 mars 2022 pour une durée de 3 ans** entre M. Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon et MMES Brigitte LOQUET BECAM et Fabienne CHAPUIS-HINI ainsi que MM. Philippe GERMAIN, Conciliateurs de Justice du Tribunal de proximité de Pertuis.

Cette charte encadre l'intervention des Conciliateurs de justice **en toute indépendance** lors de différends de nature civile ou commerciale entre des personnes physiques ou morales et le Syndicat Durance Luberon, afin de rechercher une **solution équitable, amiable et rapide**. Il s'agit le plus fréquemment de situation de désaccords ou de litiges concernant des factures d'eau ou d'assainissement.

Les Conciliateurs de Justice interviennent gratuitement et apportent aux usagers du Syndicat Durance Luberon

une aide efficace sans engager pour cela de procédures longues et coûteuses.

En 2022, ont été effectuées 15 saisines dont 1 ayant abouti à un procès-verbal de conciliation.

La volonté commune des deux parties signataires de la présente charte est de travailler en collaboration, chacun dans le respect de ses compétences et des textes réglementaires en vigueur afin d'apporter aux usagers un service public de l'eau tourné vers l'écoute et le dialogue.

**17 mars 2022,
renouvellement de la convention
partenariale avec les conciliateurs
de justice pour une durée de 3 ans**



M. Henri LAFON, entouré des conciliateurs de justice. A sa droite, Mme Fabienne CHAPUIS-HINI et à sa gauche Mme Brigitte LOQUET BECAM ainsi que Mr Philippe GERMAIN.

CONCILIATION ET MÉDIATION - BILAN 2022

Litige avec les usagers ayant saisi les Conciliateurs de Justice de proximité	2020	2021	2022
Nombre de saisines	9	8	15
Nombre de Procès Verbal de conciliation	2	2	1
Nombre de Procès Verbal de non conciliation	7	6	7
Montant total des litiges (conciliations et non conciliations comprises)	86 140.82 €	72 021.61 €	35 039.23 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	40 331.18 €	30 533.36 €	330.22 €

Litige avec les usagers ayant saisi la Médiation de l'Eau	2020	2021	2022
Nombre de saisines	4	9	13
Nombre de saisines sans suite données par l'abonné	-	-	3
Nombre de dossiers avec règlement à l'amiable	1	1	4
Nombre de dossiers sans règlement à l'amiable	3	8	6
Montant total des litiges	2 433.67 €	70 897.56 €	29 426.65 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	58.71 €	26.79 €	7 827.19 €
Coût de la procédure de médiation en € HT (abonnement annuel et prestation)	2 056.68 €	2 693.68 €	5 276.66 €

Les énergies, un enjeu majeur

Le Syndicat Durance Luberon et Enedis s'engagent pour le développement des énergies renouvelables (EnR) au service de la transition écologique et de la sobriété des territoires.

Le 1er décembre 2022 à Pertuis, Henri LAFON (Président du Syndicat Durance Luberon) et Emilie BLONDEL (Adjointe au Directeur Enedis pour le Vaucluse) **ont officialisé leur partenariat pour une durée de 2 ans.**

Ce partenariat vise à accompagner le Syndicat Durance Luberon dans l'étude d'installations de panneaux photovoltaïques sur 40 sites d'eau potable et d'assainissement notamment pour leurs raccordements au réseau public de distribution exploité et géré par ENEDIS.

Le Syndicat Durance Luberon, une initiative écologique au plus proche de notre territoire

Engagé sur les sujets environnementaux et sensible aux enjeux énergétiques du territoire, **le Syndicat souhaite dans les années à venir développer l'utilisation des énergies renouvelables dans le fonctionnement de ses ouvrages.**

Depuis près d'un an, le Syndicat Durance Luberon a ainsi mené une réflexion d'opportunité visant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses sites d'eau potable et d'assainissement pour pouvoir profiter pleinement de leurs potentiels énergétiques (toiture, foncier, ..) sur un territoire particulièrement favorisé par l'ensoleillement.

Au-delà du développement durable, ce projet s'inscrit également dans une volonté de réduire les consommations d'énergies pour réaliser des économies financières dans un contexte de crise énergétique. **La démarche entreprise par le Syndicat est en totale adéquation avec les enjeux d'aujourd'hui en matière de sobriété énergétique.**

Un partenariat fort pour accompagner le développement des énergies renouvelables

En signant un partenariat pour 2 ans, le Syndicat et Enedis souhaitent faciliter le développement des EnR en renforçant l'accompagnement des projets du Syndicat au plus proche du territoire.

Enedis se place ainsi en véritable partenaire et facilitateur, dans les domaines du raccordement électrique des installations, de l'analyse d'impact vis-à-vis du réseau de distribution et de l'expertise technique pour optimiser les coûts et délais de raccordement.

A cet effet, Enedis mettra à disposition du Syndicat Durance Luberon les informations liées à ses sites lui permettant de faciliter et de prendre les bonnes décisions en matière d'investissement en obtenant une première estimation des contraintes liées aux capacités des réseaux de distribution d'électricité, au regard notamment des travaux qui s'avèreraient nécessaires (renforcement, extension, déplacement d'ouvrage...) et des coûts associés.

Dans le cadre de la transition énergétique, le Syndicat et Enedis, au travers ce partenariat, ouvrent ainsi de nouvelles perspectives à l'échelle du territoire en matière d'énergie renouvelable et œuvrent ensemble dans leurs missions respectives de Service Public. Le Syndicat espère pouvoir mener cette transition sur un site pilote en 2023.



**1er décembre 2022,
signature d'une convention
partenariale avec ENEDIS**

Emilie Blondel Adjointe au Directeur Enedis pour le Vaucluse et Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon, entourés de Cyndi Mathieu, Conseillère Collectivités locales pour Enedis et Laetitia Molinari, Responsable Prévention et Patrimoine pour le Syndicat Durance Luberon



Répondre aux attentes des usagers

Répondre aux attentes des usagers et leur apporter un service public de qualité sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. La relation à l'abonné fait partie intégrante des missions du Syndicat Durance Luberon et elle est au cœur de sa politique et de ses actions.

Faciliter les démarches en ligne

Souhaitant apporter une communication efficace auprès de ses usagers, le Syndicat Durance Luberon dispose de différents outils pour faciliter les démarches en ligne.

Le site internet permet aux abonnés d'accéder à de l'information, de découvrir le Syndicat Durance Luberon et de faciliter leurs démarches en ligne ou leur prise de contact



Au 31/12/2022

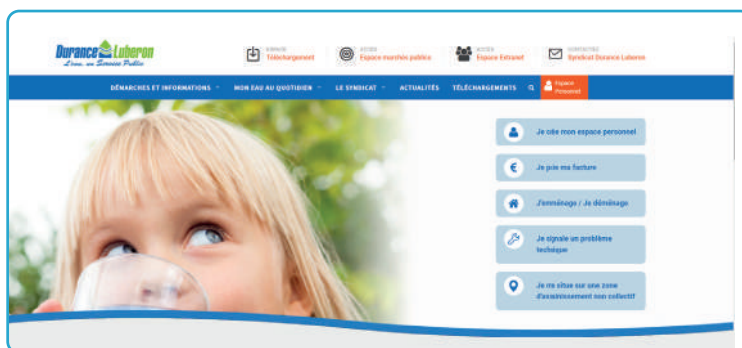
11 049 abonnés disposent de leur espace personnel
soit **41 %** d'abonnés

Les + de l'espace personnel

Simple et intuitif avec une utilisation rapide et facile.

Pratique disponible 7J/7, 24H/24.

Sécurisé en se connectant avec ses identifiants personnels.



BILAN DU SITE INTERNET DU SYNDICAT DURANCE LUBERON

27 953 visites en 2022

(Augmentation de 14.83% par rapport en 2021)

2 min 04 s durée moyenne de la visite

En 2022, changement d'horaires

Accueil du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

04 90 79 06 95

prix appel local depuis un poste fixe

Un service public disponible 24h/24h et 7J/7

L'abonné a accès au Syndicat Durance Luberon en composant un numéro accessible 24 heures sur 24 et 365 jours dans l'année.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, de nouveaux horaires d'accueil ont été mis en place en 2022. Ainsi, depuis le 3 janvier 2022, les services de l'eau et de l'assainissement du Syndicat Durance Luberon vous accueillent par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Pendant ces heures d'ouvertures des bureaux ce sont des chargées de Relations Abonnés qui réceptionnent les appels. En dehors de ces plages horaires, un service d'astreinte est mis en œuvre permettant une intervention rapide en cas d'urgence.

Une information adaptée

Le Syndicat Durance Luberon dispose, en fonction de l'urgence du message, de plusieurs supports de communication pour informer les abonnés. L'information peut s'effectuer via :

- la facture d'eau
- un SMS, un mail, un courrier ou un message téléphonique
- la lettre d'information envoyée avec la facture et

la synthèse annuelle de qualité d'eau fournie par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ;

- les avis de coupure déposés dans les boîtes aux lettres,
- les plaquettes d'informations
- le site internet www.duranceluberon.fr
- le réseau facebook <https://www.facebook.com/syndicatduranceluberon>

**Le 13 octobre 2022,
le Syndicat innove et se lance sur les
rés-eaux... sociaux
et met en place son compte Facebook**

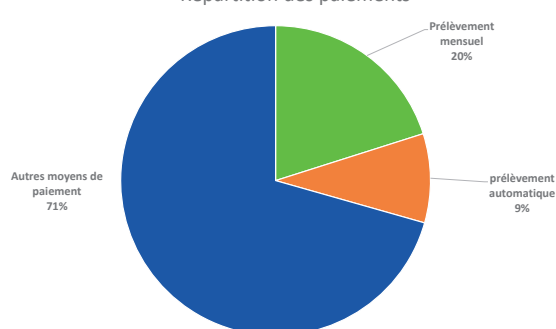


Proposer une diversité des moyens de paiement

Le Syndicat Durance Luberon propose un large choix de moyens de paiement permettant de répondre au plus près aux besoins des usagers :

- par TIP (joindre un RIB lors du premier règlement)
- par chèque (accompagné du TIP)
- par prélèvement automatique
 - échéance (deux prélèvements annuels)
 - prélèvement mensuel
- par paiement en ligne sur le site internet www.duranceluberon.fr
- par virement bancaire sur le compte de la Banque de France du Comptable public
- par paiement en espèce :
 - auprès des buralistes ou partenaires agréés au paiement de proximité
 - auprès de la Trésorerie de Pertuis

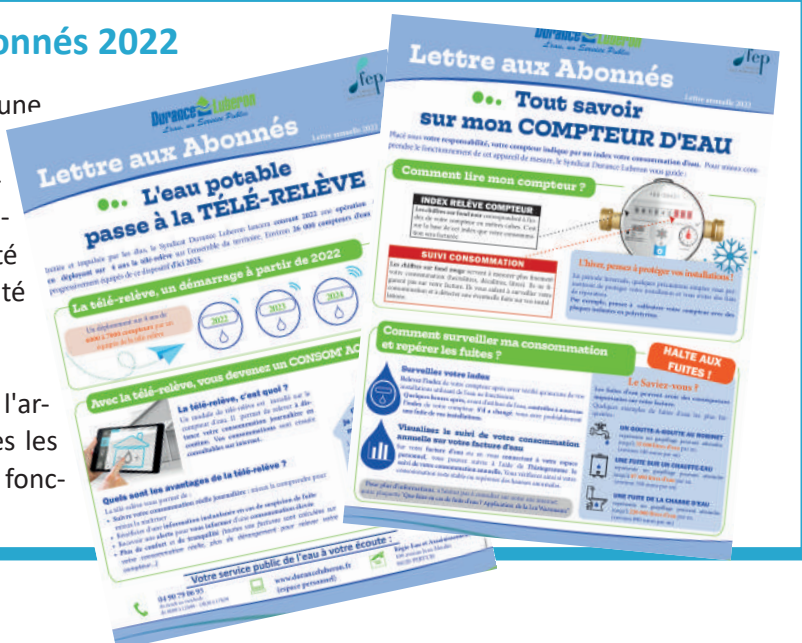
Répartition des paiements



FOCUS sur la lettre aux abonnés 2022

Une **lettre d'information** est envoyée une fois par an à tous les abonnés des services publics de l'eau et de l'assainissement. Elle est expédiée dès le mois de janvier avec la facture semestrielle et les résultats d'analyses de qualité d'eau fournis par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le **numéro diffusé en 2022** a été consacré à l'arrivée de la télérelève sur le territoire et toutes les informations utiles pour mieux comprendre le fonctionnement de cet appareil de mesure.



Des conditions d'application de la loi Warsmann plus favorables à l'utilisateur pour les fuites après compteur.

Par délibération n°2018-316 du 5 avril 2018, le Syndicat Durance Luberon a voté un assouplissement des conditions d'application de la Loi Warsmann en acceptant les attestations sur l'honneur (*accompagnées d'une facture d'achat de matériel de réparation*) et en élargissant l'éligibilité des entreprises de plomberies aux entreprises de terrassement et de travaux publics.



Qu'est ce que la loi Warsmann ?

La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012, permettent **sous conditions**, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. **Ce dispositif ne concerne pas l'intégralité des catégories d'abonnements au service de l'eau, ni tout type de fuite. Seuls les locaux d'habitation peuvent en bénéficier.**

	Ce que dit la loi Warsmann	Assouplissement des conditions d'application du Syndicat Durance Luberon
Définition d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes
Délai pour demander le dégrèvement	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau
Justificatif à produire pour demander le dégrèvement	L'abonné transmet une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la date de la réparation et la localisation de la fuite (sous un mois à compter de l'information)	L'abonné présente : <ul style="list-style-type: none"> • soit une attestation d'une entreprise de plomberie • soit une attestation d'une entreprise de terrassement ou de travaux publics • soit une facture d'achat de matériel accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par l'abonné et certifiant que la réparation a été réalisée. Conformément à l'article R2224-20-1 le service peut procéder à tout contrôle chez l'abonné de l'exactitude des éléments déclarés par l'abonné.
Calcul du dégrèvement	<u>Applicable uniquement aux locaux d'habitation</u> Pour l'eau potable : volume facturé = 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen	<u>Applicable uniquement aux locaux d'habitation</u> Pour l'eau potable : volume facturé = 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen

A NOTER

Les abonnés ne remplissant pas les conditions de la loi Warsmann mais dont la fuite avérée n'a pas généré de rejet au système d'assainissement bénéficient d'un dégrèvement de la part assainissement.

Dégrèvements - Loi Warsman	2020	2021	2022
Nombre de demandes de dégrèvements déposées	392	424	460
Nombre de demandes de dégrèvements acceptées	243	265	222
Nombre de demandes de dégrèvements rejetées*	149	159	238
Montant total (en € HT) des sommes annuées	266 893	595 903	366 090

* les rejets sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai dépassé, absence de justificatif...

Un traitement des dossiers de dégrèvement plus efficace

Soucieux d'apporter un service de qualité à l'utilisateur, des améliorations ont été apportées dans la prise en charge des dossiers éligibles à la loi Warsmann et bénéficiant d'un dégrèvement. Ainsi, afin de réduire les opérations comptables et permettre à l'utilisateur de payer sa facture intégrant son dégrèvement accordé, le Syndicat Durance Luberon a mis en place la facture corrigée ainsi qu'une plaquette "mieux comprendre sa facture dégrévée".

En 2022,
mise en place de la facture corrigée et d'une plaquette
"mieux comprendre sa facture dégrévée"

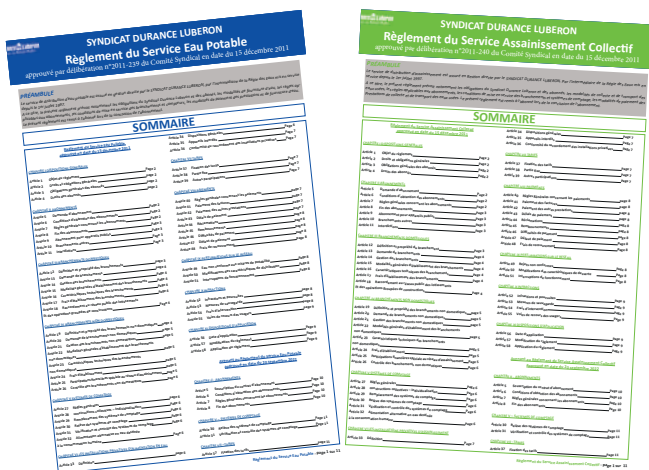
Les règlements de service Eau potable et Assainissement

Chaque abonné raccordé au réseau d'eau potable et/ou d'assainissement est soumis au (x) règlement(s) de Service(s) d'eau potable et/ou d'assainissement collectif ou non collectif.

Ces documents rappellent le contexte légal et réglementaire en vigueur. Ils définissent les droits et obligations de l'abonné ainsi que ceux de la collectivité et fixent les modalités d'exercice du service public. Ces documents sont disponibles sur le site internet www.duranceluberon.fr.

Le 20 septembre 2022, en raison notamment de l'évolution des démarches en ligne et du déploiement de la télérélevé sur le territoire, un avenant aux Règlements de service Eau potable et Assainissement Collectif a été mis en place.

Avenant
Règlement
 Assainissement



20 septembre 2022,
mise en place d'un avenant sur les
Règlements de service eau potable
et assainissement collectif

Des associations de consommateurs sollicitées au travers de la CCSPL

Dans le cadre d'une démarche participative et transparente, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée de 3 associations : Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) ; Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84). Elle s'est réunie 1 fois au cours de l'année 2022. Elle a pour vocation d'apporter aux usagers une information sur l'activité du Syndicat Durance Luberon et de faire exprimer leurs nouvelles attentes en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.



L'eau, un bien précieux

Frappée de plus en plus par des fortes périodes de sécheresse, la ressource en eau sur notre territoire est une problématique majeure et elle est une des priorités de tous les jours pour le Syndicat Durance Luberon.

Le Syndicat Durance Luberon a-t-il été impacté par les épisodes de sécheresse en 2022 ?

Dans un contexte de sécheresse sans précédent en France, et bien que le secteur Sud Luberon ait été placé en alerte vigilance dès avril 2022, puis en alerte renforcée de 2022 à octobre 2022, le Syndicat Durance Luberon n'a pas été menacé par des difficultés d'approvisionnement en eau comme c'est le cas dans certaines communes de notre région ou encore au niveau National.

«Le volume de prélèvement annuel a été en sensible hausse depuis les années précédentes à la même époque sans pour autant atteindre les volumes prélevés de 2003 lors de la précédente canicule. Par ailleurs, les volumes de pointe journaliers ont été équivalents aux années précédentes. Le Syndicat bénéficie d'une ressource durancienne (eau superficielle et nappe d'accompagnement). Aussi, la sécheresse de 2022 n'a pas impacté le niveau, de nos puits de pompage ou de manière générale le niveau de la nappe d'accompagnement car elle bénéficie d'une part, d'une ressource maîtrisée (Aménagement hydraulique : barrage) et d'autre part, de l'irrigation agricole des plaines de la Durance qui a pour effet de recharger/maintenir le niveau de la nappe», souligne M.GALIZZI, responsable du Service Eau Potable.

Malgré l'augmentation annuelle du nombre d'abonnés et du contexte de sécheresse de 2022, les besoins en eau potable du Syndicat Durance Luberon sont sensiblement équivalents aux années précédentes. Ce constat s'explique par le résultat de la politique préventive menée par le Syndicat Durance Luberon sur les fuites d'eau et également par une prise de conscience sur l'utilisation de la ressource en eau des abonnés.

Quelles sont les actions du Syndicat en matière de ressource en eau ?

Frappée de plus en plus par des fortes périodes de sécheresse, la ressource en eau sur notre territoire est une problématique majeure et elle est une des priorités de tous les jours pour le Syndicat Durance Luberon. Depuis plus de 20 ans, le Syndicat mène une politique active pour réduire les prélèvements sur la ressource, les pertes d'eau



sur le réseau et optimiser ainsi son rendement. Avec un taux de près de 84 % en 2022, le Syndicat Durance Luberon est fier de présenter un des meilleurs taux de rendement au niveau départemental et national.

Ce résultat est le fruit de la mise en d'un plan d'actions qui se traduit : par la création d'un service dédié à la recherche de fuites et à une supervision du réseau 24h/24h, la mise en place de la sectorisation consistant à diviser le réseau par secteur et mesurant quotidiennement les volumes ou encore les programmes annuels de renouvellement des réseaux.

Le Syndicat a renforcé sa politique de préservation de la ressource en apportant depuis 2022 un service supplémentaire à l'usager. De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de sa gestion publique de l'eau durable et responsable, le Syndicat a débuté en novembre 2022 les travaux de la télérelève. Ces nouveaux compteurs seront déployés sur l'ensemble du territoire d'ici 2025 et permettront aux usagers de mieux suivre leur consommation et de détecter rapidement des éventuelles fuites d'eau sur leur réseau. Pour les services, cette technologie renforcera le suivi des volumes consommés pour mener ensuite les actions adéquates sur le terrain.

Un suivi concerté dans le Vaucluse

Depuis 2006, le Syndicat Durance Luberon participe aux comités sécheresse organisés par les Services de la Préfecture. L'objectif de ces comités est d'agir préventivement et de décider des actions à mener avec l'ensemble des parties prenantes.

Etats Généraux de l'Eau : ensemble face au changement climatique

Dans un contexte difficile en 2022 de déficit hydrique important et de chaleurs répétées, la ressource en eau est au coeur des préoccupations, caractérisée par une notion d'urgence de plus en plus marquée.

Première étape avant une phase plus longue de construction du schéma départemental de la ressource hydrique du département et de préparation aux futures assises régionales de l'eau, se sont tenus le 1^{er} décembre 2022 en Avignon, les Etats Généraux de l'eau du Vaucluse, auquel le Syndicat Durance Luberon était présent.

Initié par le Département, les états généraux de l'eau ont réunis treize intervenants et les acteurs de l'eau du territoire vauclusien, ainsi que les élus des territoires, les représentants d'usagers de l'eau et les partenaires institutionnels. Cette rencontre a permis d'aborder le thème de l'eau dans toutes ses dimensions à travers différents points :

- 1/ *Panorama des connaissances sur les usages et la ressource en eau en Vaucluse*
- 2/ *L'eau potable, un bien rare à préserver*
- 3/ *Comment rendre durable les activités économiques (agriculture et industrie) liées à la ressource en eau*

Les Etats Généraux constituent une première étape de concertation et se poursuivront en 2023 par l'organisation d'ateliers thématiques et de plans d'actions ainsi que l'organisation des Etats Régionaux de l'eau .



Equipement des compteurs d'eau en TÉLÉRELÈVE

D'ici 3 ans, la totalité des abonnés Du Syndicat Durance Luberon seront équipés de nouveaux compteurs d'eau dont les données seront relevables à distance.

Dans le cadre de la modernisation du Service Public de l'eau et afin de proposer de nouveaux services aux abonnés, le Syndicat Durance Luberon a engagé un fort investissement : le déploiement de la télérelève.

Ce déploiement a débuté sur la commune de La Bastidonne en novembre 2022 et s'effectuera progressivement sur l'ensemble des 20 autres communes desservies par le Syndicat Durance Luberon jusqu'à fin 2025.

Le financement de cette opération dont le coût total s'élève à 3 192 056 € TTC est entièrement pris en charge par le Syndicat Durance Luberon. La pose de ce nouveau dispositif a été confiée aux entreprises VEOLIA, CHAPUIS et BIRDZ et nécessitera une intervention sur le compteur d'eau des abonnés.

En fonction du calendrier de déploiement, un courrier sera adressé aux abonnés en amont de la mise en place de la télérelève sur leur commune afin de préciser la démarche à suivre.

Quels sont les avantages de la télérelève ?

1/ Un meilleur suivi de la consommation d'eau potable

En fonction du calendrier prévisionnel de déploiement de la télérelève sur les communes, les abonnés pourront accéder à leur consommation quotidienne en eau potable depuis leur espace personnel

2/ Une facture établie sur la base de la consommation réelle

Les factures ne seront plus estimées mais établies sur la base des consommations réelles des abonnés.

3/ Une alerte en cas de consommation anormale

Un service d'alerte permettra de prévenir les abonnés par email ou par sms d'une éventuelle fuite sur leur réseau ou d'une consommation anormale.



« Grâce à la volonté et à l'implication des élus, nous sommes ravis du lancement en 2022 de cette belle opération innovante sur le territoire. Notre volonté est d'apporter un service public moderne et répondant aux besoins de nos abonnés. Ce nouveau dispositif viendra accompagner le consommateur pour mieux maîtriser sa consommation d'eau et s'inscrit comme un véritable outil en matière de préservation de la ressource », souligne le Président du Syndicat Durance Luberon, Henri LAFON

Vous voulez en savoir plus sur ce NOUVEAU dispositif ?

Rendez-vous sur notre site internet : Rubrique "Mon eau au quotidien/Télérelève". Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur ce nouveau service (les avantages, la carte de déploiement, une foire aux questions...).

Sécuriser la ressource en eau

Sécuriser la ressource en eau et se conformer aux évolutions de la réglementation constituent une priorité pour le Syndicat Durance Luberon. En 2022, deux actions ont été menées, à savoir la signature de la convention avec l'Union du canal Sud Luberon et le lancement du PGSSE.

Signature avec l'Union du Canal Sud Luberon

Le 3 octobre 2022, Monsieur Jean-Claude DELAYE, Président de l'Association de l'Union du Canal Sud Luberon et Monsieur Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon ont signé la convention visant à sécuriser l'approvisionnement en eaux brutes de l'usine de Pont de Durance. En effet, la production d'eau potable à partir de ce site ne peut actuellement s'effectuer qu'à partir des eaux brutes superficielles prélevées dans la Durance.

Avec cette convention, le Syndicat s'est doté d'un point de prélèvement d'eaux brutes supplémentaire prenant sa source dans le canal EDF, permettant ainsi une restitution d'eau brute en fonction des volumes prélevés directement dans la Durance. Par ailleurs, le Syndicat travaille dorénavant sur le projet visant à acheminer ces eaux brutes jusqu'à l'usine de Pont de Durance. Avec deux approvisionnements en eaux brutes distincts, la sécurisation de la production en eau potable de l'usine de Pont de Durance en sera ainsi renforcée.



Lancement du PGSSE : démarrage de la phase 1 et 2

Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) consiste en une approche globale de sécurité sanitaire visant à identifier les dangers liés à l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau et à mettre en oeuvre un plan d'actions afin de prévenir les risques sanitaires.

Cette démarche, encadrée par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Directive Européenne du 23 décembre 2020, a été depuis transcrite en droit français au travers de l'arrêté du 11 janvier 2023.

Aussi, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement Provence Alpes Côte d'Azur 2015-2021 (PRSE3), l'Agence Régionale de Santé a lancé un appel à projet thématique santé environnement au printemps 2021 afin de promouvoir et aider les collectivités qui souhaiteraient notamment réaliser leur PGSSE.

Ainsi, suite au dépôt du dossier, le Syndicat a été retenu pour son « Etude, inventaire et identification des vulnérabilités de la ressource en eau potable et des ouvrages d'exploitation, dans le cadre d'élaboration de son PGSSE (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

Après une journée d'acculturation et technique animée par l'Office international de l'Eau, sous-direction de l'ARS 84 en automne/hiver 2021, le Syndicat Durance Luberon s'est appuyé d'un Bureau d'Etudes pour l'accompagner dans la démarche de l'élaboration de son PGSSE et effectuer son lancement en début d'année 2022. Le PGSSE est constitué des phases suivantes :

Phase 1 : Etat des lieux descriptif, fonctionnel et organisationnel du service.

Phase 2 : Etude des dangers et des risques associés.

Phase 3 : Programmation des actions.

Phase 4 : Suivi et d'amélioration du PGSSE.

Un comité de pilotage, composé du Syndicat Durance Luberon et de l'ARS a en charge de valider chaque étape.

En 2022, les phases 1 et 2 ont été amorcées avec notamment la première phase, démarrée début 2022 par la première réunion avec le Comité de pilotage. Puis, en automne/hiver 2022, un travail de diagnostic et d'études de risques a été réalisé à travers des visites de terrain en présence des exploitants. La finalisation et la restitution des phases 1 et 2 auprès du Comité de Pilotage sont prévus en 2023.



**SERVICE PUBLIC
EAU POTABLE**



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2022 de l'eau potable	29
Données techniques générales et synoptique général eau potable	30

LA RESSOURCE EN EAU

De la ressource au robinet	32
Préserver les ressources et les captages	36

LA QUALITÉ DE L'EAU

Fournir une eau de qualité	38
----------------------------	----

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

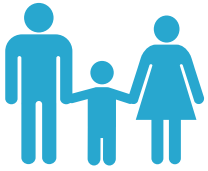
Informers les abonnés à l'avance d'une coupure ou d'une restriction d'eau	40
Offrir un service public de qualité	41

LA GESTION DU PATRIMOINE

Les objectifs de la politique de gestion de patrimoine	42
Connaître le patrimoine	43
Les bonnes pratiques du Syndicat Durance Luberon pour réduire efficacement les pertes en eau	44
Exploiter durablement les ouvrages par la mise en place d'une politique de maintenance préventive	48
Les réalisations 2022	50

PRÉAMBULE

LES CHIFFRES CLÉS 2021 DE L'EAU POTABLE



Usagers

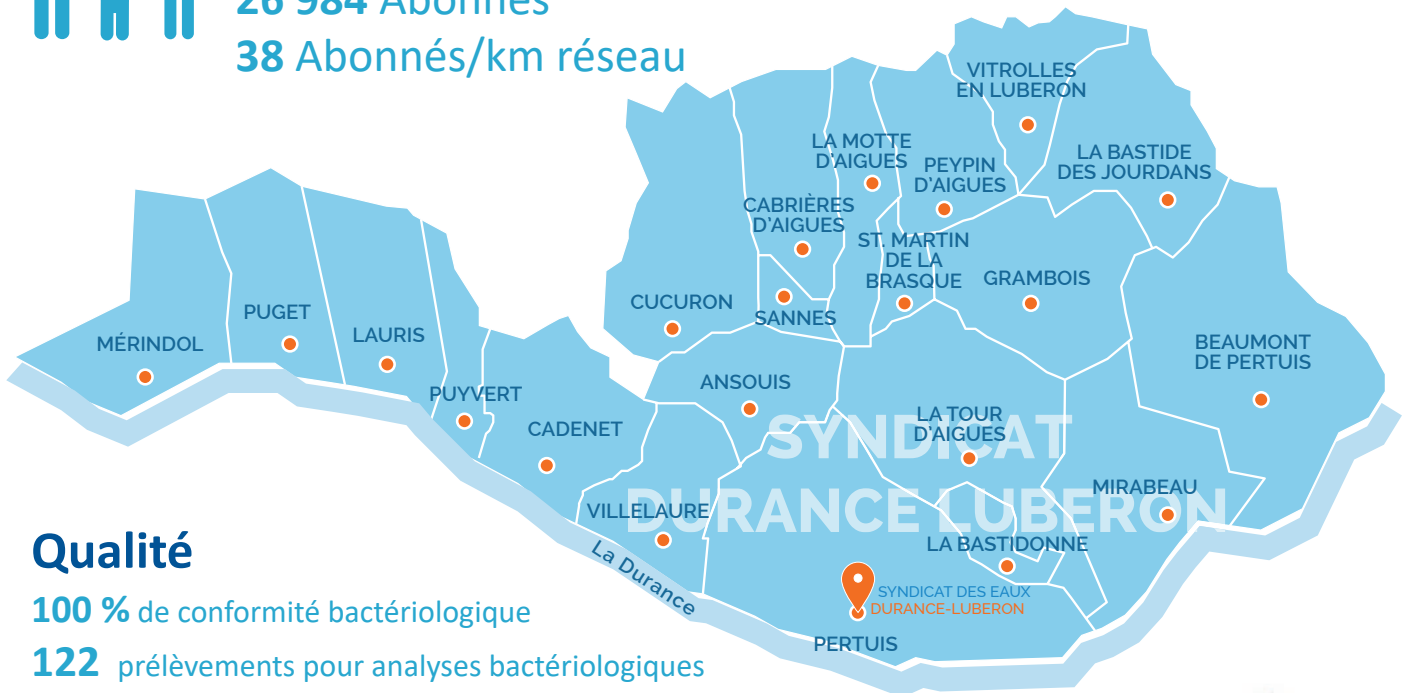
59 364 Habitants

26 984 Abonnés

38 Abonnés/km réseau

21 communes

desservies



Qualité

100 % de conformité bactériologique

122 prélèvements pour analyses bactériologiques

98.4 % de conformité physico-chimique

128 prélèvements pour analyses physico-chimiques

Production

3 sites de production

19 réservoirs

15 stations de pompage et surpresseurs

4 909 597 m³ prélevés4 807 416 m³ produits

Réseau de distribution

84 % de rendement de réseau

3m³/km/j d'indice de linéaire de pertes

en réseau (ILP)

710.14 Km de réseau

1.65 km de réseau renouvelé

11.52 km de réseau renouvelé sur les 5 dernières années

Consommation

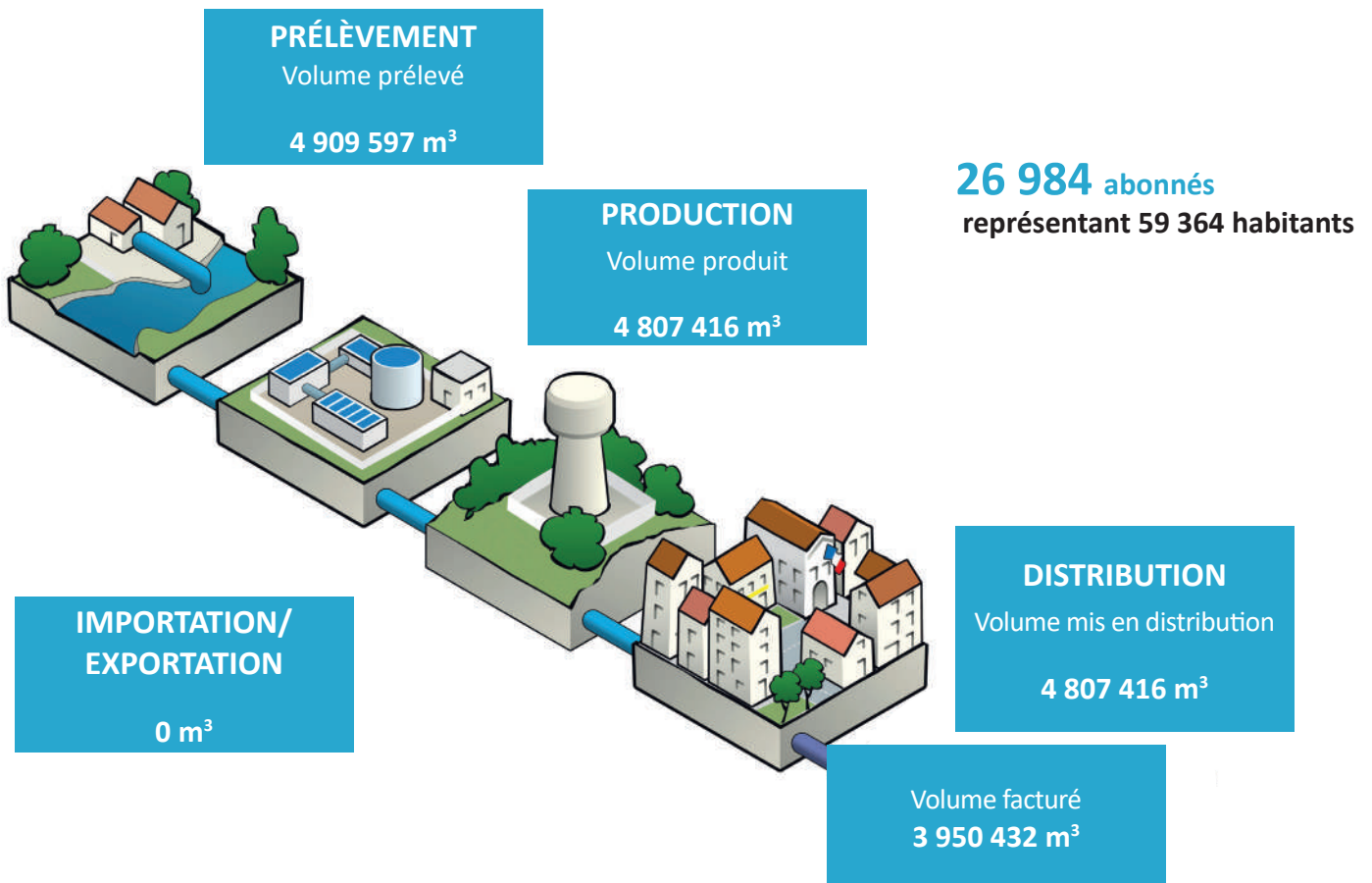
4 027 772 m³ consommés3 950 432 m³ facturésAu 1^{er} janvier 2023

Prix de l'eau potable

(pour une consommation annuelle de 120 m³)2.59 € HT / m³2.73 € TTC / m³

DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

SYNOPTIQUE GÉNÉRALE EAU POTABLE



VOLUME DE SERVICES

(eau pour purges réseaux, nettoyage réservoirs ...)

77 340 m³

PERTES

769 274 m³

VOLUME SANS COMPTAGE ESTIMÉ

(protection incendie)

10 370 m³

VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ

4 027 772 m³

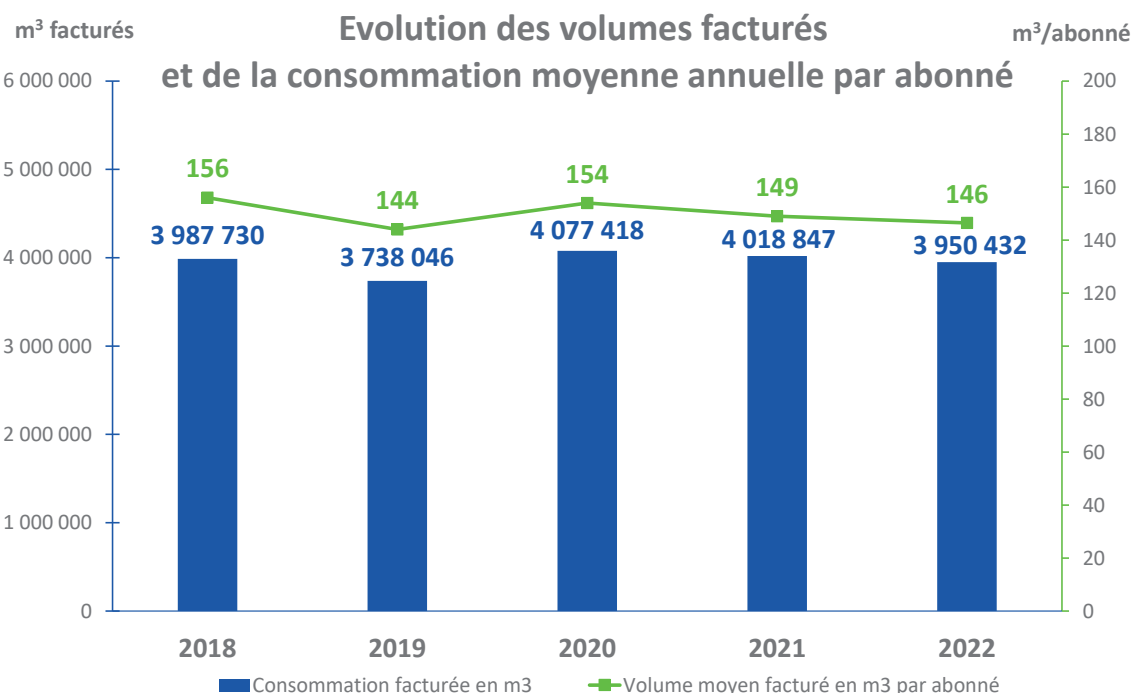
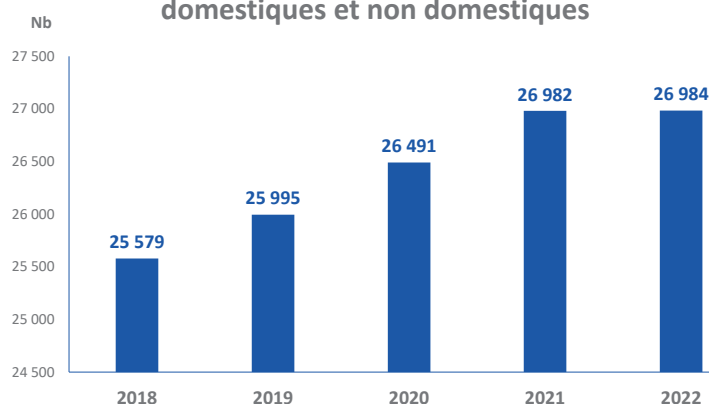


Nombre d'abonnements par commune

	2022
Ansouis	489
Beaumont de Pertuis	529
Cabrières d'Aigues	493
Cadenet	2 137
Cucuron	959
Grambois	713
La Bastide des Jourdans	897
La Bastidonne	449
La Motte d'Aigues	744
La Tour d'Aigues	2 132
Lauris	2 012
Mérindol	1 108
Mirabeau	652
Pertuis	10 240
Peypin d'Aigues	390
Puget-sur-Durance	458
Puyvert	359
Saint Martin de la Brasque	457
Sannes	122
Villelaure	1 490
Vitrolles	140
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	26 970
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	14
TOTAL ABONNES (Domestiques et non domestiques)	26 984



Evolution du nombre d'abonnements domestiques et non domestiques



LA RESSOURCE EN EAU

DE LA RESSOURCE AU ROBINET

LE PRÉLÈVEMENT / LA PRODUCTION

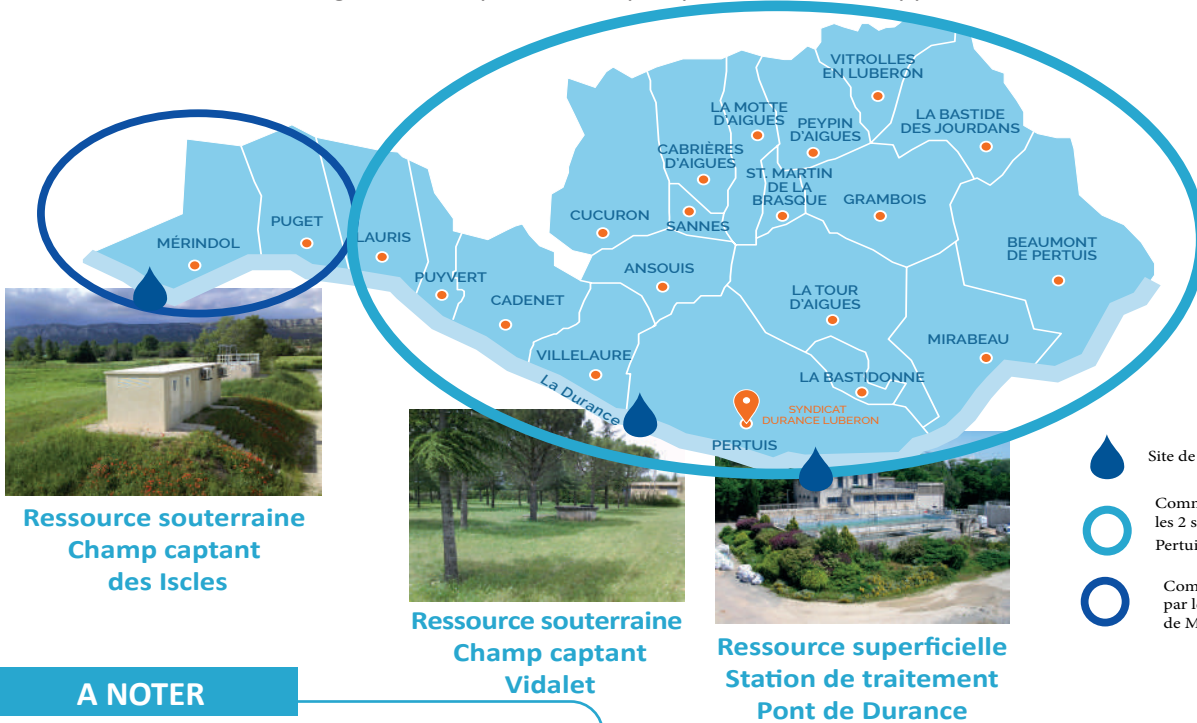
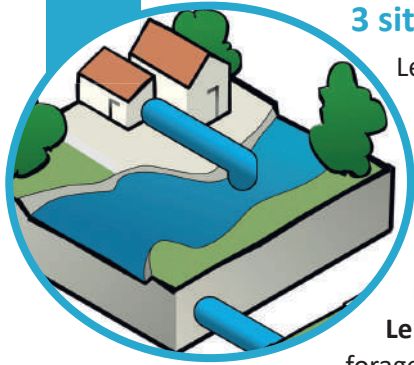
3 sites de production

Le territoire du Syndicat Durance Luberon est alimenté en eau potable depuis **trois sites de production dont la ressource principale est la Durance.**

L'usine du Pont de Durance, située sur la Commune de Pertuis, est une unité de traitement d'eau de surface de type physico-chimique.

Le champ de captage de Vidalet, également situé sur la Commune de Pertuis, est constitué de plusieurs forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.




Le champ de captage des Iscles, situé sur la Commune de Mérindol, est constitué de deux forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.



Ressource souterraine
Champ captant
des Iscles

Ressource souterraine
Champ captant
Vidalet

Ressource superficielle
Station de traitement
Pont de Durance

-  Site de production
-  Communes alimentées par les 2 sites de production de Pertuis
-  Communes alimentées par le site de production de Mérindol

A NOTER

Une distribution sécurisée

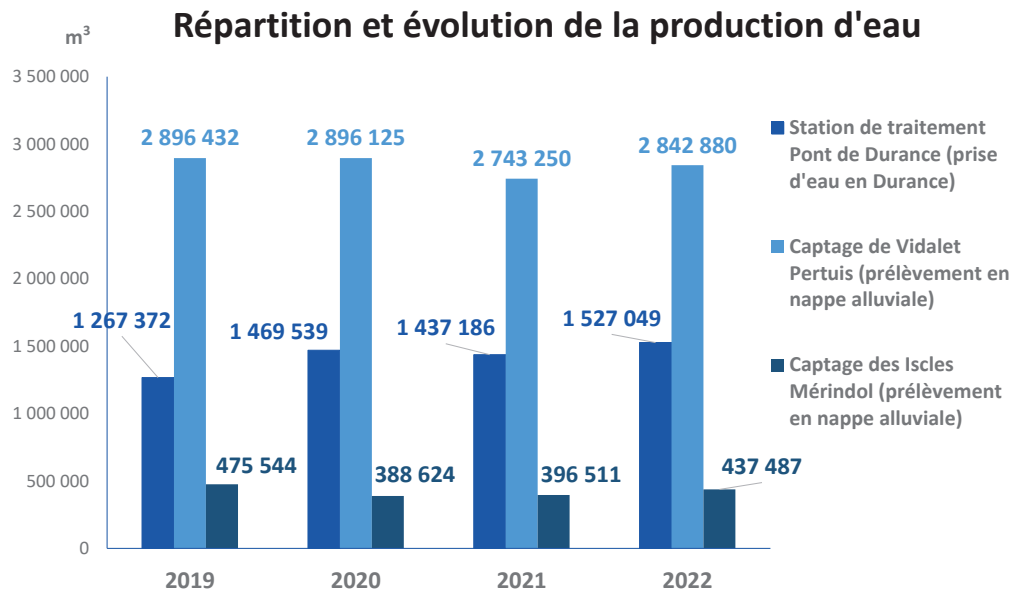
Grâce à un maillage du réseau, les communes alimentées depuis le site de Mérindol peuvent, en cas de problème être desservies depuis Pertuis.

Point de prélèvement	Volume autorisé	
	en m ³ /j	en m ³ /h
Station de traitement Pont de Durance à Pertuis	4 500 000 m ³ par an	720
Captage de Vidalet à Pertuis	13 200 m ³ /j	550
Captage des Iscles à Mérindol	1 650 m ³ /j	150

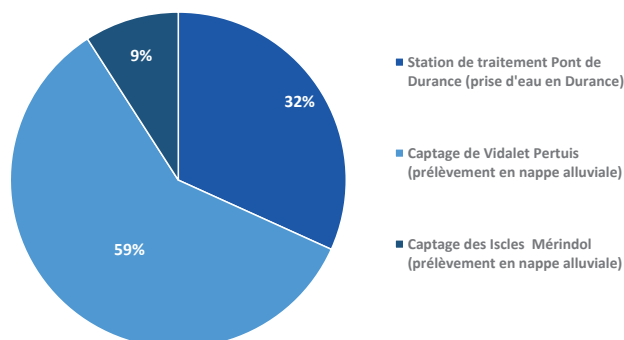
Volume prélevé eau brute (en m ³) du 01/01/N au 31/12/N	2019	2020	2021	2022
Station de traitement Pont de Durance	1 399 227	1 629 848	1 703 808	1 629 230
Captage de Vidalet	2 896 432	2 896 125	2 675 325	2 842 880
Captage des Iscles	474 544	388 624	395 447	437 487
TOTAL	4 770 203	4 914 597	4 774 580	4 909 597

Volume produit (en m ³) du 01/01/N au 31/12/N	2019	2020	2021	2022
Station de traitement Pont de Durance	1 267 372	1 469 539	1 437 186	1 527 049
Captage de Vidalet	2 896 432	2 896 125	2 743 250	2 842 880
Captage des Iscles	475 544	388 624	396 511	437 487
TOTAL	4 639 348	4 754 288	4 576 947	4 807 416

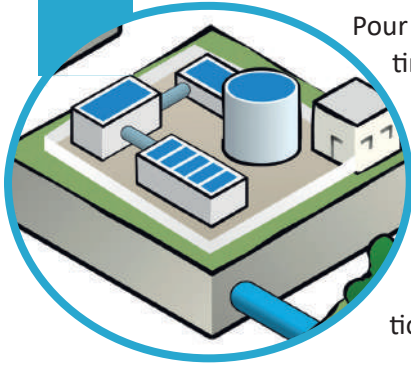
De par leur conception, les 2 champs captant n'ont pas de perte d'eau. Ainsi, le volume prélevé est identique au volume produit. En revanche, l'usine de production de Pont de Durance requiert une perte d'eau de l'ordre de 5% du volume prélevé en raison du process du site (lavage, purges, décanteurs....)



Répartition de la production d'eau



LE TRAITEMENT - LA POTABILISATION



Pour être rendue potable, l'eau brute prélevée doit subir un traitement complet pour garantir les qualités sanitaires et préserver la santé humaine.

Usine Pont de Durance

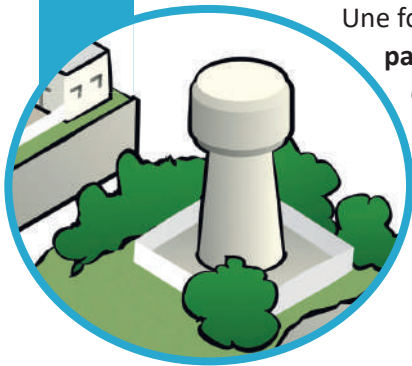
L'eau prélevée directement dans le lit de la Durance est ainsi traitée à l'usine Pont de Durance à Pertuis et passe par différentes étapes de potabilisation. Le traitement de l'eau brute, avant mise à disposition, est de type physico-chimique et comporte les étapes suivantes : dégrillage, pré-ozonation, charbon actif, décantation par coagulation/floculation/ filtre sur sable/ozonation/chloration.

Champs Captant de Mérindol et Pertuis

L'eau prélevée dans les 2 champs captant est naturellement de bonne qualité de par son origine souterraine et nécessite une simple chloration avant sa mise à distribution.

	2019	2020	2021	2022
Eau traitée (en m ³)	4 451 693	4 638 348	4 622 370	4 727 887

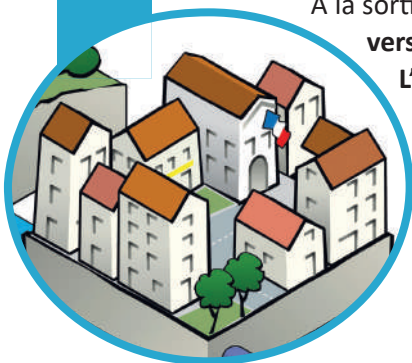
LE STOCKAGE



Une fois prélevée et traitée, l'eau s'achemine à travers **19 réservoirs et 15 stations de pompage** installés sur des points stratégiques afin d'assurer une alimentation continue en eau potable et de garantir une pression minimale en tout point du réseau.



LA DISTRIBUTION



A la sortie de l'usine de traitement et des 2 champs captant, l'eau produite est acheminée à travers **710.14 km de canalisation** et alimente **26 984 abonnés**.

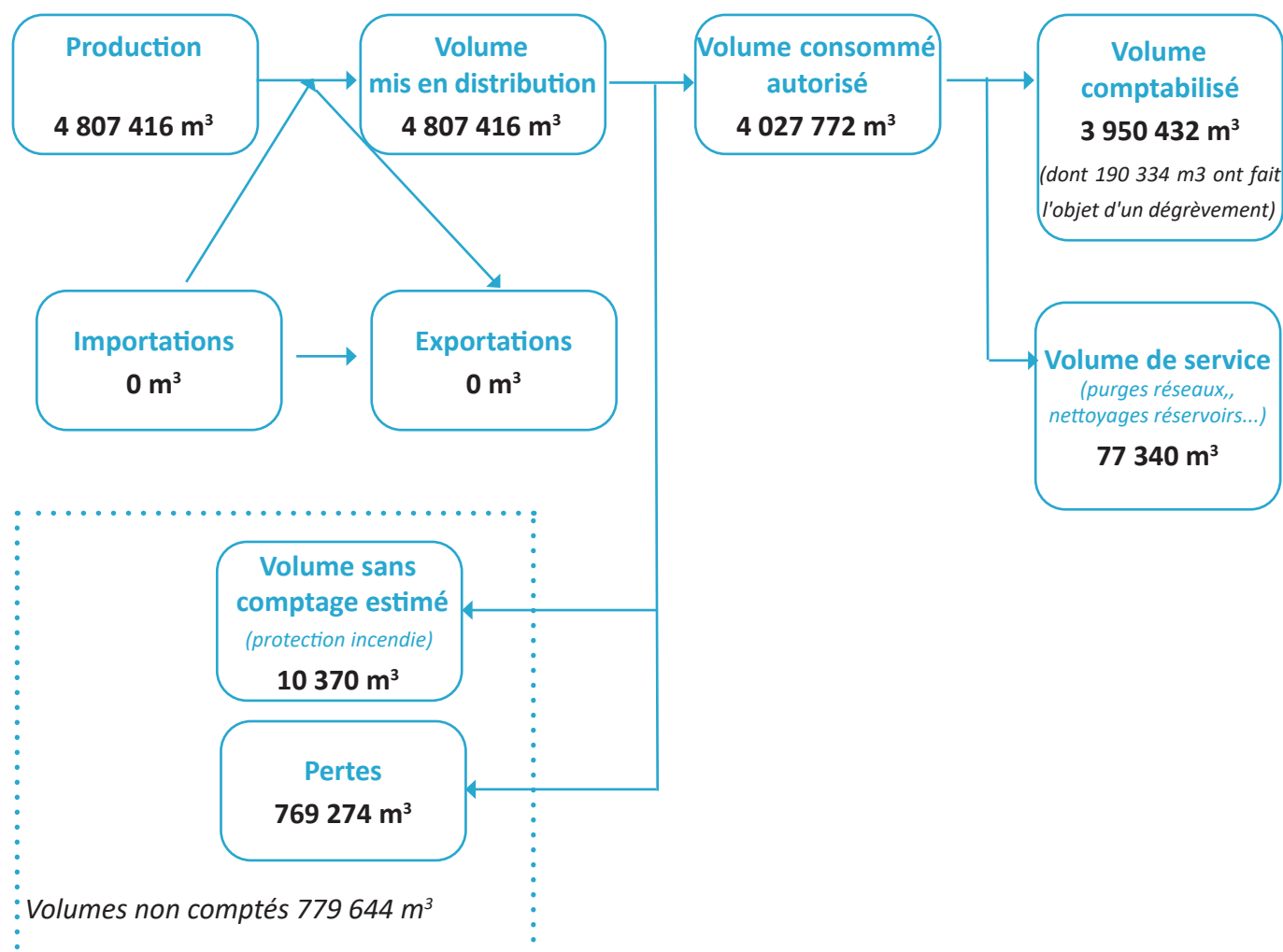
L'eau distribuée est une eau de qualité répondant en tout point aux exigences réglementaires établies par l'Agence Régionale de la Santé.



Volume mis en distribution et vendu (en m ³) du 01/04/N-1 au 31/3/N*	2019	2020	2021	2022
Volume produit	4 593 720	4 801 023	4 576 947	4 807 416
Volume mis en distribution	4 593 720	4 801 023	4 576 947	4 807 416
Volume vendu aux abonnés domestiques	3 727 897	4 068 516	4 012 309	3 922 563
Volume vendu aux abonnés non domestiques	10 149	8 902	6 538	27 869
Volume total vendu aux abonnés avant dégrèvement	3 738 046	4 077 418	4 018 847	3 950 432

La relève des compteurs d'eau étant lissée sur une année civile, les volumes de distribution et consommation ci-dessus sont calculés sur la période du 1er avril de l'année 2022 au 31 mars de l'année 2023.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau en 2022



PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES CAPTAGES

La préservation de la ressource en eau est un enjeu sanitaire et environnemental.

Mise en place des périmètres de protection

Du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné, le Syndicat Durance Luberon gère les trois grandes étapes : le captage, la potabilisation et la distribution d'une eau potable conforme aux normes en vigueur.

La qualité de l'eau est certes un enjeu sanitaire mais elle répond également à un enjeu environnemental et elle est intrinsèquement liée à la protection de la ressource.

L'objectif est donc de prélever une eau brute de meilleure qualité et de préserver les sites de captage.

L'eau captée du Syndicat Durance Luberon provient essentiellement de **la nappe d'accompagnement de la Durance (75%)**, à partir de puits ou forages situés entre 10 et 15 m de profondeur **ainsi que des eaux superficielles prélevées directement dans le lit de la Durance (25%)**.

Chaque ressource fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité publique (DUP) pris par le Préfet précisant les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection du captage.

Afin d'assurer la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, **des périmètres de protection immédiate et rapprochée** sont mis en place sur chaque site de captage d'eau afin d'assurer la préservation de la ressource et réduire ainsi les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource.

L'indicateur "indice d'avancement de la protection de la ressource en eau" traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles de protection du ou des points dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'eau provient à :

75%

d'eau prélevée dans les nappes alluviales

25%

d'eau de surface prélevée dans la Durance



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Indicateur de performance Ref. : P108.3	2019	2020	2021	2022
Captage de Vidalet	80	80	80	80
Captage des Iscles	80	80	80	80
Usine Pont de Durance	50	50	60	60
Indice consolidé	71.30	71.30	74.2	74.20

QUELQUES DÉFINITIONS

Le périmètre de protection immédiate

Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à la collectivité publique. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée

Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage. Les activités interdites sont mentionnées dans l'arrêté préfectoral du site.

Le Syndicat Durance Luberon engagé pour la préservation de la ressource à travers des partenariats

Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Depuis 2014, le Syndicat Durance Luberon mène des actions préventives auprès des acteurs agricoles et non agricoles situées à proximités des sites de captage. Ces actions se traduisent par un renforcement des échanges et de la communication auprès de l'ensemble de ces acteurs par :

- ◆ la mise en place d'une personne référente sur chaque site
- ◆ un accompagnement technique
- ◆ un suivi rigoureux réalisé annuellement auprès de chaque agriculteur



Un partenariat avec la Fédération de Pêche depuis 30 ans

En 2022, le Syndicat célèbre son partenariat et son engagement pour la protection des milieux aquatiques de la Durance en soutenant pour la 30^{ème} édition l'Opération départementale des Rivières propres organisée par l'association agréée de pêche de Pertuis ainsi que les amicales de Villelaure, Cadenet et Lauris.

« Notre soutien depuis 30 ans à la journée des Rivières Propres est le reflet de notre engagement pour la préservation de notre patrimoine commun, celle de la ressource et de la biodiversité du territoire » souligne Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon



La 30^{ème} édition a eu lieu le 16 avril 2022

LA QUALITÉ DE L'EAU

FOURNIR UNE EAU DE QUALITÉ

Le Syndicat Durance Luberon s'engage à fournir une eau de bonne qualité au robinet de chaque consommateur du territoire.

Distribuer une eau potable de qualité

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés de France. Elle fait l'objet d'une surveillance constante et de contrôles rigoureux, depuis son origine jusqu'à l'arrivée au domicile de l'abonné. La vérification de la qualité de l'eau du robinet est assurée par l'Agence Régionale de la Santé qui fixe le programme annuel d'analyses et effectue les prélèvements par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé. La qualité de l'eau est évaluée par rapport à des exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour une soixantaine de paramètres bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques.

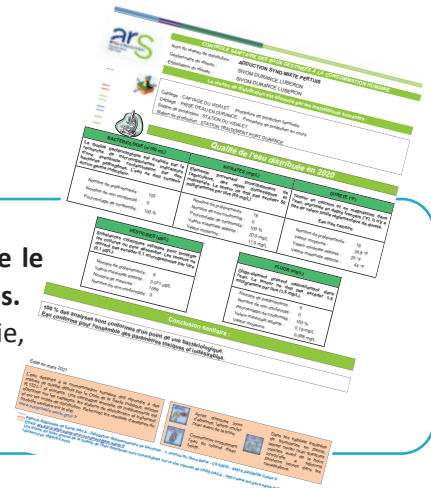


Auto-contrôles

Parallèlement aux contrôles réglementaires réalisés sous la responsabilité de l'ARS, le **Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle** au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau.

Les résultats de la qualité de l'eau en toute transparence

L'ARS réalise chaque année une fiche sur la qualité de l'eau du robinet que le **Syndicat Durance Luberon joint avec les factures d'eau adressées aux abonnés**. Cette synthèse reprend les données issues du contrôle sanitaire : microbiologie, nitrates, ...



Tout savoir sur la qualité de l'eau distribuée dans votre commune :

Sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Ou sur notre site internet : www.duranceluberon.fr



La qualité de mon eau

Connaitre la qualité de l'eau sur votre commune

EN SAVOIR PLUS SUR MON EAU



Une eau rigoureusement contrôlée

Dans le cadre du contrôle réglementaire, l'ARS de Vaucluse a procédé au titre de l'année 2022 à **250 contrôles**, 128 sur les paramètres physicochimiques et 122 sur les paramètres microbiologiques.

Parallèlement à ce contrôle, le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'autocontrôle au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau. Cela représente **1020 analyses supplémentaires** au titre de l'année 2022, 475 sur les paramètres physicochimiques et 545 sur les paramètres biologiques. A cela s'ajoutent également **1770 contrôles effectués sur les points de chloration**.



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité bactériologique

Indicateur de performance Ref. : P101.1

	2022
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	122
Nombre de non-conformités bactériologiques	0
Taux de conformité	100

Conformité Physico-chimique

Indicateur de performance Ref. : P102.1

	2022
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	128
Nombre de non-conformités physico-chimiques	2
Taux de conformité	98.4

Dureté de l'eau, le saviez-vous ?

Au regard de la spécificité des sols dans notre région, l'eau distribuée est calcaire, c'est à dire qu'elle est riche en calcium et magnésium. La dureté de la ressource en eau est affichée dans la fiche de l'ARS transmise avec la facture. Vous pouvez également retrouver la dureté de l'eau sur votre commune sur notre site internet.

En 2022, les deux prélèvements non-conformes correspondent à des analyses réalisées sur le branchement de deux abonnés dont la teneur en plomb était supérieure à la limite autorisée. Les deux branchements ont été renouvelés.

La qualité de l'eau, une priorité

Sur simple appel téléphonique ou via le site internet du Syndicat Durance Luberon, les abonnés peuvent signaler et informer le Syndicat Durance Luberon en cas d'insatisfaction ou anomalie constatée sur l'eau distribuée. La demande est prise en charge dans les plus brefs délais par un technicien qualifié.



LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

INFORMER LES ABONNÉS A L'AVANCE D'UNE COUPURE OU D'UNE RESTRICTION D'EAU

En sa qualité d'exploitant du réseau, le Syndicat Durance Luberon, peut être amené à réaliser des travaux nécessitant une interruption ou une restriction de service.

Coupures programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau programmée, les usagers concernés sont informés au moins 48 heures à l'avance, selon le cas via :

- ◆ une distribution d'un avis de coupure dans la boîte aux lettres
- ◆ un affichage en mairie
- ◆ une information sur le site internet www.duranceluberon.fr
- ◆ [NOUVEAU] une information sur la page Facebook du Syndicat Durance Luberon
- ◆ une information par voie de presse

Coupures non programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau non programmée comme lors d'une casse importante sur le réseau, les équipes du Syndicat Durance Luberon se mobilisent et mettent tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais. Afin que les abonnés puissent être alertés, l'information est mise en ligne sur le site internet et la page Facebook du Syndicat Durance Luberon. Les services sont très attentifs à recenser rigoureusement ces coupures d'eau non programmées pour améliorer la qualité de distribution du réseau.

Ainsi, au cours de l'année 2022, 30 coupures ont été comptabilisées. Elles ont impactés 2030 abonnés.



Août 2022 :
intervention importante sur une fuite
située sur un réseau principal

Août 2022 : importante casse en simultanée sur un réseau principal à Pertuis

Une importante casse est survenue le samedi 6 et le dimanche 7 août 2022 en simultanée sur un réseau principal (d'une canalisation Ø 250 mm) situé Chemin de la Dourdouille et Voie communale St Marc à Pertuis. C'est dans un bel esprit de solidarité que des agents du Syndicat Durance Luberon sont venus renforcer l'équipe d'astreinte qui était mobilisée sur le terrain pour réparer ces deux fuites.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux d'occurrence des interruptions	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P151.1				
Nombre de coupures		22	26	35	30
Nombre d'abonnés concernés		1 371	1 180	1 835	2 030
Taux		0.85	0.98	1.30	1.11

A NOTER

Le nombre de coupure est différent du nombre de casses car certaines réparations sont réalisées sans interruption de service. **Le faible nombre de coupures s'explique par le travail réalisé au quotidien en matière d'amélioration et l'entretien des réseaux**, notamment par l'ajout de nouvelles vannes de sectionnement ou le remplacement de vannes vétustes. Ce matériel permet de limiter les tronçons impactés par des casses en permettant de les isoler facilement.



OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistré dans le logiciel de gestion des abonnés.

En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de réclamation écrites	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P151.1				
	Nombre de réclamations	16	20	44	47
	Taux	0.62	0.75	1.63	1.74

Garantir une remise en eau dans un délai maximal de 72H (hors we et jour férié)

Le Syndicat Durance Luberon s'engage sur un délai maximal de 72 heures pour :

- l'ouverture d'un branchement neuf (hors délais de réalisation des travaux)
- la remise en eau d'un branchement existant (après signature de la demande d'abonnement)

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P152.1				
	Branchements neufs	100	100	100	100
	Remise en eau d'un branchement existant	100	100	100	100

LA GESTION DU PATRIMOINE

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PATRIMOINE :

La politique de gestion du patrimoine mis en oeuvre par le Syndicat Durance Luberon se définit à travers 4 objectifs :

1) Connaître, sécuriser le patrimoine et mettre en oeuvre une politique de maintenance pour suivre son état tout au long de son cycle de vie.

2) Améliorer la performance du service en luttant contre les fuites, en entretenant, et réhabilitant les ouvrages et équipements, dans le but de garantir la continuité des services d'eau et d'assainissement, d'assurer la qualité sanitaire de l'eau et de préserver l'environnement.

3) Développer et moderniser le patrimoine, au regard des besoins techniques, des exigences réglementaires, du développement futur et des aménagements du territoire, en optimisant :

- le programme de renouvellement des infrastructures (réseau, réservoirs...),
- les priorités d'investissements pour les extensions.

4) Garantir une capacité financière suffisante pour investir tout en maîtrisant l'évolution du prix de l'eau.



2022 CHIFFRES CLES

Le patrimoine du service d'eau potable du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

1 usine de production et de traitement

2 forages exploités

19 réservoirs au sol

15 stations de pompage et surpresseurs

710, 14 km de réseau classé dans la catégorie de type semi-rural

147 instruments de sectorisation mis en place sur le réseau pour contrôler et suivre les volumes

Classification d'un réseau

	Rural	Semi-rural	Urbain	Syndicat Durance Luberon
Densité d'abonnés (abonnés/km)	< 25	Entre 25 et 50	> 50	38
Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	< 15	Entre 15 et 30	> 30	15.58
Densité d'habitants (hab/km)	< 110	Entre 110 et 180	> 180	112.46

CONNAÎTRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.

Sur les 710 km du réseau du Syndicat Durance Luberon, 5.6% sont antérieurs à 1960 donc ont plus de 50 ans.

Les réseaux sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (*âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements*) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Pour gagner en réactivité et en efficacité et faciliter le repérage des réseaux sur le terrain, les agents de terrain disposent de tablettes numériques permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique.



INDICATEUR DE PERFORMANCE

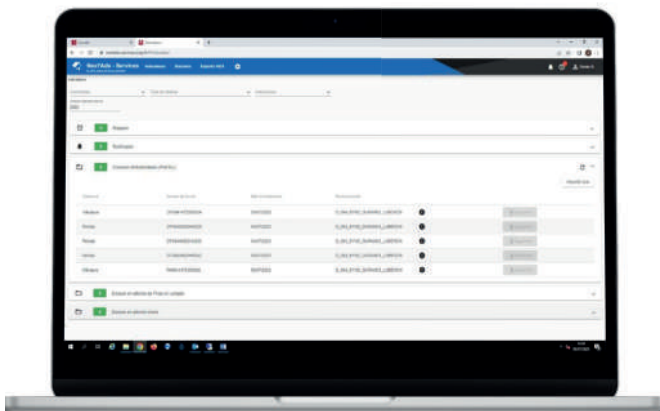
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indicateur de performance Ref. : P103.2B

	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux	15	15
PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	28
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	45
TOTAL	120	88

Septembre 2022,

mise en place de la dématérialisation des instructions des demandes d'urbanisme via l'acquisition d'un logiciel métier en lien avec le SIG. Ce logiciel a été subventionné à 100%.



Une gestion, un suivi et une instruction dématérialisée des dossiers d'urbanisme

Ce nouveau logiciel métier permet de gérer de façon dématérialisée tous les types de dossiers d'urbanisme et de répondre aux évolutions des obligations réglementaires en vigueur.

Il est connecté à PLAT'AU, PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme, la plateforme d'échange et de partage développée par l'Etat pour tous les dossiers d'urbanisme.

LES BONNES PRATIQUES DU SYNDICAT DURANCE LUBERON POUR RÉDUIRE EFFICACEMENT LES PERTES EN EAU

Depuis, plus de 20 ans, le Syndicat Durance Luberon, dans le cadre de sa politique de préservation de la ressource, mène une politique active pour réduire les pertes d'eau sur le réseau et optimiser ainsi son rendement.

La lutte contre les fuites d'eau mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon vise à :

- ◆ réduire le volume prélevé dans le milieu naturel et préserver ainsi la ressource
- ◆ réduire les dépenses de fonctionnement liés à la production et à la distribution de l'eau (*consommation d'énergie, produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau...*)
- ◆ diminuer le nombre d'interruptions de service et améliorer la qualité de service
- ◆ optimiser les investissements sur les ouvrages de production et de distribution



Réparation d'une fuite sur le réseau

2022 CHIFFRES CLES

4 807 416 m³
mis en distribution

3 950 432 m³ consommés par les abonnés

Soit 8.2 litres sur 10 litres produits arrivent au robinet du consommateur

77 340 m³
consommés pour les besoins de service

779 644 m³
ont été perdus
(Soit 16.2 % de l'eau distribuée)

84 %
de rendement de réseau

Les objectifs de performance

Rendement de réseau

Estimer le rendement du réseau de distribution permet d'évaluer sa qualité et son bon fonctionnement. Cet indicateur correspond à un bilan d'eau représentatif des consommations. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

En 2022, cet indicateur de performance s'élève à 84 % sur le périmètre du Syndicat Durance Luberon. Ce résultat est très satisfaisant et supérieur aux exigences du seuil minimal de rendement de distribution de 67.99% fixé par le décret "Fuites" du 27 janvier 2012.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Rendement de réseau			
	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P104.3			
Rendement				
CALCUL [Volume consommé autorisé (abonnés + besoins du service)+volume exporté]/[volume produit + volume importé]	83	86.60	89.70	84
Indice linéaire de consommation [m³/jour/km]				
CALCUL (Volume comptabilisé + volume sans comptage + volume de service + volume exporté) / Longueur du réseau / 365	14.82	16.10	15.87	15.58

**En 2022, 84 % de taux de rendement :
un des meilleurs taux au niveau départemental et national.**

Indice Linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'évaluer en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice linéaire des volumes non comptés			
	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P105.3			
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/jour/km]				
CALCUL [Volume mis en distribution - volume comptabilisé (abonnés)] / Longueur du réseau / 365	3.33	2.80	2.20	3.30

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice linéaire des pertes en réseau			
	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P106.3			
Indice linéaire non comptés [m³/jour/km]				
CALCUL [Volume mis en distribution - volume comptabilisé - volume sans comptage - besoin du service] / Longueur du réseau / 365	3.04	2.45	1.82	3.00

Une traque des fuites efficace

Pour réduire les prélèvements sur la ressource et gérer la distribution de l'eau potable de façon efficace, le Syndicat Durance Luberon a entrepris une démarche volontaire depuis 2006 en établissant un plan d'actions en matière de recherche et réparations des fuites ainsi qu'en matière de renouvellement de réseau.

Mise en place d'une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et leurs réparations.

Pour permettre une surveillance quotidienne du réseau et son suivi, une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et de leurs réparations a été mise en place.



Mise en place d'une supervision rigoureuse et performante

La supervision permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, débitmètres, compteurs...) transmettent leurs données au système permettant ainsi de piloter à distance les équipements. Chaque équipement fait l'objet d'une surveillance en continue et de multiples paramètres sont contrôlés et définis, en alarme prioritaire ou non prioritaire en cas de défaut.

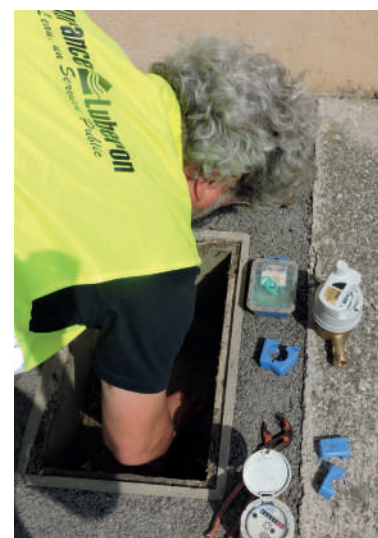
La supervision est outil stratégique d'optimisation du service de l'eau permettant d'assurer le suivi, le diagnostic en temps réel et de rendre possible une intervention rapide pour réduire les pertes en eau.

Mise en place de la sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes qui y passent. Chaque secteur est équipé de compteurs mesurant les volumes. Les données recueillies grâce à ces outils sont transmises à la supervision et aident à l'identification des secteurs défaillants. Un bilan des volumes journaliers et des volumes nocturnes est ainsi établi quotidiennement, et en cas de consommation anormale, une fuite est plus facilement repérable. Des campagnes de recherche de fuites sont également menées par la pose d'enregistreurs sur le réseau. Ces appareils visent à écouter les bruits et à détecter les défaillances sur les ouvrages.

Mise en place de la télérelève

S'inscrivant dans le cadre de la préservation et de la sécurisation de la ressource, la télérelève permettra de suivre en temps réel la consommation des abonnés et de pouvoir la synchroniser avec les volumes mis en distribution sur le réseau. Cette synchronisation vise à alerter des dysfonctionnements (fuite sur le réseau et/ou fuite chez l'abonné) et ainsi minimiser les pertes en eau par une meilleure réactivité et un meilleur suivi du rendement de réseau. Le déploiement de la télérelève, a débuté en novembre 2022 sur la commune pilote de la Bastidonne et se poursuivra sur l'ensemble du territoire jusqu'à fin 2025.



Pose d'un compteur télérelevé

**En 2022,
démarrage du déploiement de la télérelève
sur le territoire**

REPÉRER LES FUITES:**Quelle est la différence entre réseaux cassants et réseaux fuyards ?**

Un réseau cassant se traduit par une baisse immédiate de pression voire une interruption de service.

Un réseau fuyard sont des fuites difficilement détectables, par exemple lorsque l'eau s'infiltré dans le sol, et exige davantage d'investigations



Réseau cassant

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'eau potable, la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2022, il a été renouvelé le marché à bons de commande. Les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes d'Ansouis, Cucuron, Grambois, Mirabeau et Pertuis.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2018	2019	2020	2021	2022
		Indicateur de performance Ref. : P107.2				
	Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice					
	CALCUL	1.666	4.929	1.595	1.680	1.650
	Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x					
	Taux moyen	0.26	0.36	0.34	0.33	0.32

Branchements plomb	2021	2022
Nombre de branchements plomb renouvelés dans le cadre d'un marché	7	64
Nombre de branchements plomb renouvelés dans le cadre de la Régie	69	38
TOTAL	76	102
Nombre de branchements plomb estimés, restants en fin d'année	939	1074



En 2022, l'augmentation du nombre de branchements plomb fait suite à la mise à jour des données relatives aux propriétés non accessibles.

EXPLOITER DURABLEMENT LES OUVRAGES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Pour améliorer et maintenir la performance du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Un déficit d'entretien a pour conséquence une augmentation des pertes d'eau.

Les canalisations

Les interventions menées par les agents du Syndicat Durance Luberon sont planifiées de façon à limiter les gênes pour les abonnés ou pour l'environnement (*exemple : les perturbations du trafic routier sont prises en compte*)

L'entretien du réseau se traduit par :

- ◆ des réparations de fuite sur le réseau principal
- ◆ des réparations sur les branchements
- ◆ des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements
- ◆ la pose de purge et de vannes sur le réseau
- ◆ le renouvellement de purges et de vannes
- ◆ la mise à niveau des bouches à clé



Renouvellement d'un branchement

2022 CHIFFRES CLES

1.65 km de réseau renouvelés

190 nouveaux branchements

169 réparations sur les branchements et déplacements de compteur

91 interventions (au niveau des compteurs)

Renouvellement d'un branchement



Les réservoirs

Conformément aux obligations inscrites dans le code de la Santé Publique, il est réalisé un nettoyage annuel des réservoirs. Lors de ces travaux de maintenance, le Syndicat Durance Luberon procède à une inspection rigoureuse des ouvrages et établit un diagnostic pour identifier les besoins de réhabilitation en fonction des éventuels problèmes rencontrés.



Réservoir du MotoCross à Pertuis

Les compteurs

Comme tout appareil de métrologie, les compteurs nécessitent une surveillance car la précision du comptage peut se dégrader avec l'âge. Au fil du temps, les volumes passés sont sous-évalués.

La relève des compteurs sert en premier lieu à facturer aux abonnés leurs consommations d'eau. Puis, les données, une fois collectées, permettent de procéder à des bilans quantitatifs et aux mesures de performance du réseau.



Les compteurs des abonnés

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service institue des obligations de vérification périodique avec un contrôle ou un renouvellement.

La fréquence de renouvellement a été fixée à 15 ans. Les agents réalisent les renouvellements des compteurs selon cette périodicité. **En novembre 2022, le Syndicat a débuté le déploiement de la télérelève et d'ici 2026, l'ensemble des compteurs sera équipé de ce nouveau dispositif.**

Les compteurs des forages

L'arrêté du 19 décembre 2011 définit la fréquence de maintenance des compteurs de prélèvement installés sur les forages. La redevance "Agence de l'eau" préservation des ressources en eau est calculée à partir des volumes prélevés.

Ces compteurs doivent être remplacés ou remis à neuf tous les 9 ans ou faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement par un organisme agréé tous les 7 ans.

2022 CHIFFRES CLES

1 311 compteurs installés
dont **252** compteurs télérelevés

997 compteurs renouvelés

près de **90%** des compteurs ont moins de
10 ans

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022

En 2022, le Syndicat Durance Luberon a entrepris d'importants travaux d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine ainsi que sur le suivi de la qualité de l'eau.

ZOOM SUR LA PARTIE PRODUCTION

Usine de production Pont de Durance à Pertuis : le sable des filtres a été renouvelé et les buses défectueuses ont été remplacées.



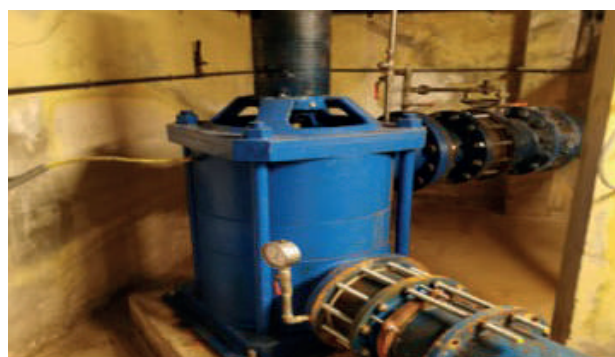
Usine de production Pont de Durance à Pertuis : la pompe de deshydratation a été renouvelée



Site de production des Iscles à Mérindol : la pompe doseuse de chlore a été remplacée



Site de production Vidalet à Pertuis : le groupe 2 du site a été réhabilité.



ZOOM SUR LA PARTIE DISTRIBUTION

Poursuite des travaux de construction d'une deuxième cuve de 500 m³ au réservoir Moto-cross situé quartier l'Anchimbaude à Pertuis.



Poursuite des travaux de construction de la nouvelle station de pompage " Boiry " à Pertuis d'une capacité de 500 m³



Remplacement et automatisation du système d'ozonation - Usine Pont de Durance à Pertuis : ce système plus performant et économe en énergie permettent une meilleure régulation et optimisation du process.



AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DES SITES

Aménagements et travaux de génie civil : poursuite des travaux d'amélioration et de sécurisation sur l'usine Pont de Durance, avec notamment la réfection des escaliers et l'installation de protections collectives



ZOOM SUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Reprise des branchements plombs : un marché de renouvellement des branchements plomb a été lancé en 2022 sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux futures normes réglementaires plus restrictives à l'horizon 2023.



Des appareils de mesure plus performants : Renouvellement et mise à l'essai d'appareils de détection d'analyse dernières générations (analyseur d'ozone, colorimétriques...)

**SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2022 de l'assainissement collectif	55
Données techniques générales et synoptique général assainissement collectif	56

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le suivi des réseaux de collecte	58
Des stations d'épuration performantes	60

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Offrir un service de qualité	63
------------------------------	----

LA GESTION DU PATRIMOINE

Connaître le patrimoine	60
Un parc de stations d'épuration relativement récent	64
Entretenir et renouveler les infrastructures	67
Les réalisations 2022	71

Les chiffres-clés 2022 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Usagers

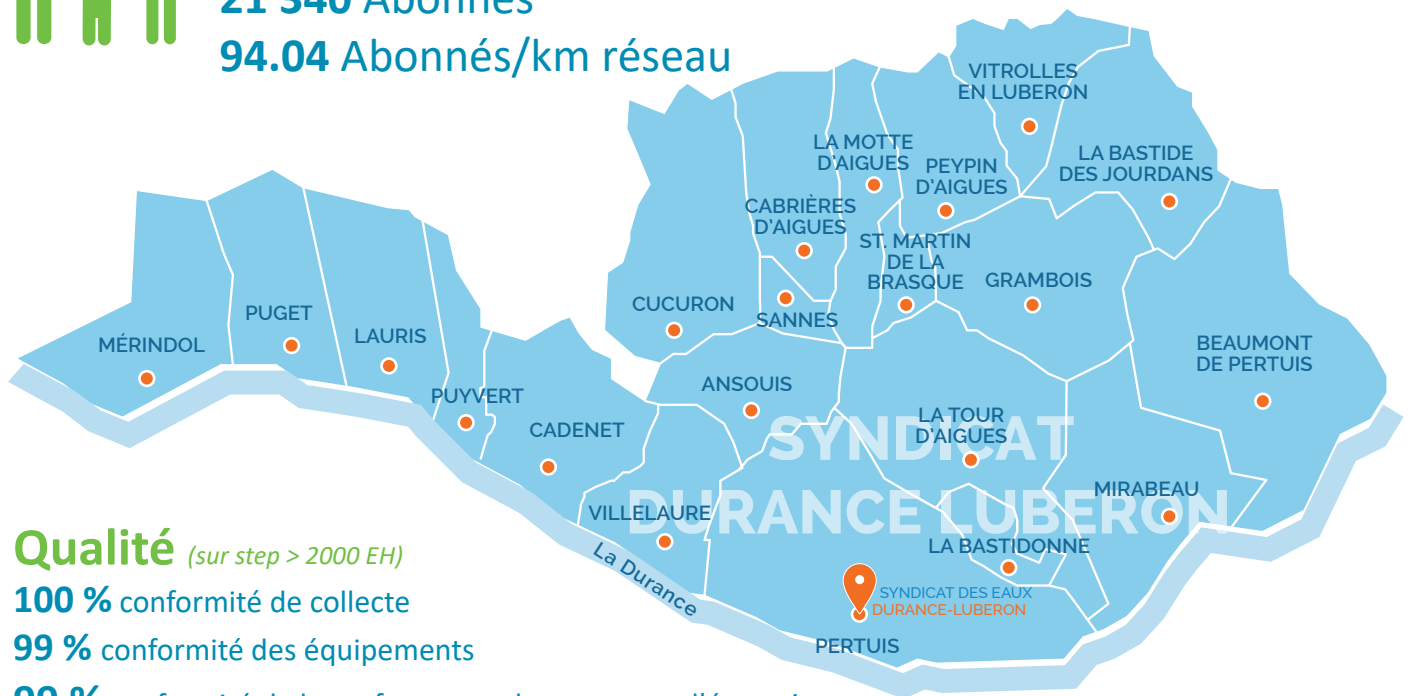
46 948 Habitants

21 340 Abonnés

94.04 Abonnés/km réseau

21 communes

desservies



Qualité (sur step > 2000 EH)

100 % conformité de collecte

99 % conformité des équipements

99 % conformité de la performance des ouvrages d'épuration

100 % conformité de la performance des équipements d'épuration

Réseau de collecte

226.93 Km de réseau

0.29 km de réseau renouvelé

1.89 km de réseau renouvelé sur les 5 dernières années

Collecte et traitement

16 Déversoirs d'orage

33 Postes de relevage

21 Ouvrages en tête d'unité

25 Stations d'épuration

dont 6 stations > 2000 EH

Valorisation des boues

738.6 tonnes de boues produites

100 % des boues produites sont évacuées vers des filières de valorisation agréées (compost normalisé)

Consommation

2 647 547 m³ facturés



Au 1er janvier 2023

Prix de l'assainissement collectif

(pour une consommation annuelle de 120 m³)

2.08 € HT / m³

2.28 € TTC / m³

DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

SYNOPTIQUE GÉNÉRALE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

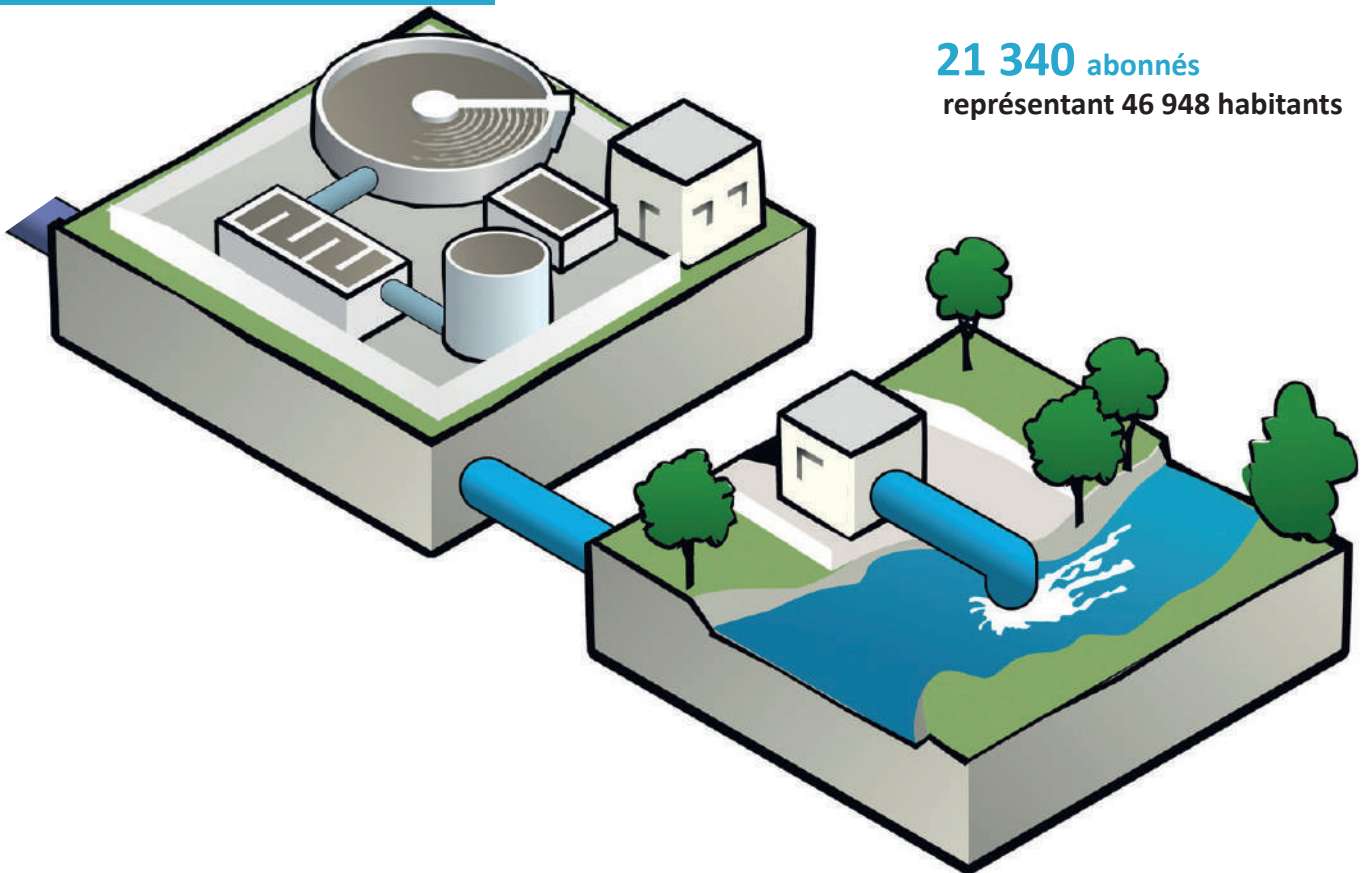
COLLECTE ET TRANSPORT

Volume facturé 2 647 547 m³
226.93 km de réseau

CAPACITÉ TOTALE DE TRAITEMENT DES 25 STATIONS D'ÉPURATION

77 490 EH

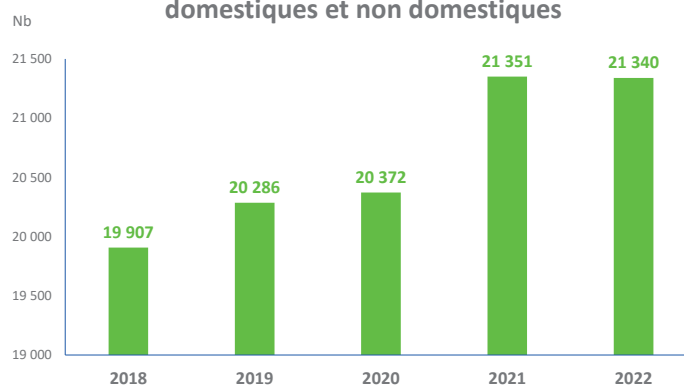
21 340 abonnés
représentant 46 948 habitants



Nombre d'abonnements par commune	2022
Ansouis	219
Beaumont de Pertuis	341
Cabrières d'Aigues	433
Cadenet	1 706
Cucuron	774
Grambois	315
La Bastide des Jourdans	692
La Bastidonne	368
La Motte d'Aigues	472
La Tour d'Aigues	1 545
Lauris	1 468
Mérindol	656
Mirabeau	509
Pertuis	9 720
Peypin d'Aigues	250
Puget-sur-Durance	42
Puyvert	240
Saint Martin de la Brasque	306
Sannes	46
Villelaure	1 114
Vitrolles	74
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	21 328
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	12
TOTAL ABONNES (Domestiques et non domestiques)	21 340



Evolution du nombre d'abonnement domestiques et non domestiques



Le service public de l'assainissement collectif se compose de :

25 stations d'épuration exploitées en régie

- **6 stations d'épuration supérieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Cadenet, Cucuron, La Tour d'Aigues, Lauris village, Pertuis, Villelaure.
- **19 stations d'épuration inférieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Ansouis, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne Village, La Bastidonne St Jean, La Motte d'Aigues, Mérindol, Mirabeau Sud, Peypin d'Aigues Les Dônes, Peypin d'Aigues Fontjoyeuse, Peypin d'Aigues les Roux, Peypin d'Aigues Village, Puget sur Durance



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE SUIVI DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le contrôle des déversements des eaux usées industrielles

Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics, doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel. L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en oeuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues. (article L 1331-10 du Code de la santé publique. Il existe 2 autorisations de déversements d'effluents industriels sur le territoire du Syndicat Durance Luberon, une située sur Pertuis, et une autre sur la Tour d'Aigues.

2 autorisations de déversements d'effluents industriels.

La connaissance des rejets au milieu naturel

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

L'investissement réalisé par le Syndicat Durance Luberon sur la mise en place de l'auto-surveillance de tous les réservoirs d'orage (*même ceux non impactés par la réglementation*) et de l'ensemble des réseaux desservant les 21 communes contribue de manière significative à l'amélioration de cet indice.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Indicateur de performance Ref. : P202.2

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

CALCUL

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement

	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110	110	110



Surveillance des systèmes d'assainissement

16 déversoirs d'orage

21 déversoirs en tête de station d'épuration



La conformité réglementaire du réseau de collecte

Cet indicateur concerne les stations d'épuration supérieures à 2000 EH et s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

La conformité de la collecte des effluents est définie en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service pondérés par la charge entrante en DBO5. Il représente l'éventuelle perte de charge (d'effluent) entre son émission et sa réception. Donc, il est révélateur des absences de rejet au milieu naturel par les ouvrages disposés sur le système de collecte de la Commune.

En 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 %.

NB : Pour les stations < 200 EH, ces dernières ne sont pas soumises à déclaration. Pour la saisie des données sur l'observatoire de l'eau, si aucune remarque n'est émise par la police de l'eau, ces dernières sont considérées conformes soit 100

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Conformité de collecte			
	2019	2020	2021	2022
Indicateur de performance Ref. : P203.3				
Indice de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU	100	100	100	100
CALCUL				
Donnée communiquée par la Police de l'Eau				



DES STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANTES

Les conformités réglementaires des stations d'épuration

L'autosurveillance des stations d'épuration se définit par l'ensemble des moyens de mesures et de contrôles mis en œuvre par l'exploitant pour s'assurer du bon fonctionnement d'un ouvrage épuratoire. L'autosurveillance est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

En 2022, le service auto-surveillance a réalisé :

- 114 bilans sur les 6 stations d'épuration de capacité supérieures à 2000 Equivalent-habitants.
- 24 bilans sur les 19 stations d'épuration de capacité inférieures à 2000 Equivalent-habitants



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des performances des équipements d'épuration		2019	2020	2021	2022
Indicateur de performance Ref. : P254.3					
Indice de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel		93.3	97.2	99.5*	100
CALCUL					
Donnée communiquée par la Police de l'Eau					

*Suite à un contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022, l'indicateur P254.3 a été corrigé (99.5 au lieu de 99). En effet, la saisie s'effectuait auparavant sur les données N-2. A compter de 2021, la saisie de ces données s'effectue sur les données N-1.

138 bilans (entrée et sortie)
de stations d'épuration réalisés en 2022

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la station d'épuration et déterminer si elle est dotée de tous les équipements nécessaires pour traiter les effluents qu'elle reçoit.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2022 est de 100% pour toutes les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 100% pour les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants (excepté la station d'épuration de La Bastidonne Village)

Conformité des équipements d'épuration

Indicateur de performance Ref. : P204.3

Indice de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

CALCUL

Donnée communiquée par la Police de l'Eau

	2019	2020	2021	2022
	100	99	99*	99

*Suite à un contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022, les données saisies de l'indicateur P204.3 ont été corrigées. En effet, la saisie s'effectuait auparavant sur les données N-2. A compter de 2021, la saisie de ces données s'effectue sur les données N-1.

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet de contrôler que la station d'épuration respecte sur l'année d'exploitation, l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui sont imposées par la Directive Européenne c'est à dire que les bilans effectués sont conformes aux normes de rejet exigées.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

D'après la police de l'eau, la conformité des performances des ouvrages pour 2022 est de 100 % pour toutes les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 100 % pour les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants (excepté la station d'épuration de La Bastidonne Village)

Conformité des performance des ouvrages

Indicateur de performance Ref. : P205.3

Indice de conformité des performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Donnée communiquée par la Police de l'Eau

	2019	2020	2021	2022
	90	91	99*	99

*Suite à un contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022, l'indicateur P205.3 a été corrigé (99 au lieu de 89). En effet, la saisie s'effectuait auparavant sur les données N-2. A compter de 2021, la saisie de ces données s'effectue sur les données N-1.



La valorisation des boues issues des stations d'épuration

Les stations d'épuration produisent des boues lors du traitement des eaux usées, qui doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Les boues liquides des stations qui ne sont pas équipées de ce dispositif sont évacuées vers l'unité de Pertuis, équipée d'une fosse dédiée à ce dépotage.

En 2022, 738.6 tonnes de boues ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation (compost).

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de boues	2019	2020	2021	2022
		Indicateur de performance Ref. : P206.3			
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation				
	CALCUL	100	100	100	100
	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation				

739 tonnes de boues
ont été produites et évacuées
vers des sites de traitement agréés pour
valorisation



Centrifugeuse à boues



Bennes à boues

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistrée dans le logiciel de gestion des abonnés.

En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de réclamation écrites	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P258.1				
	Nombre de réclamations	16	20	44	47
	Taux	0.79	0.98	2.06	2.20

Assurer le suivi des débordements chez l'utilisateur

Le Syndicat Durance Luberon a en charge d'assurer le suivi des débordements chez les usagers dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Cet indicateur mesure le nombre d'indemnisations suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privative), rapportés à 1000 habitants desservis.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P251.1				
	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	7	8	9	5
	Taux	0.157	0.178	0.192	0.107

LA GESTION DU PATRIMOINE

CONNAITRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.



Comme pour l'eau potable, les réseaux d'assainissement sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Les agents de terrain sont équipés de **tablettes numériques** permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique. **Ce nouvel outil facilite le repérage des réseaux sur le terrain et permet de gagner en réactivité et en efficacité.**

2022, un meilleur indice de connaissance de gestion patrimoniale (10 points supplémentaires)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P202.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux	15	15
PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	26
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	50
TOTAL	120	91

En 2022, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a augmenté de **10 points** (81 points en 2021). Cette augmentation est due à la performance des équipements de passage caméra qui permettent de recueillir des données de géoréférencement détaillées.

UN PARC DE STATIONS D'ÉPURATION RELATIVEMENT RÉCENT

Répondre aux exigences réglementaires et environnementales, ainsi qu'aux besoins en assainissement du territoire sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. Grâce à une politique d'investissement volontariste et ambitieuse, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un parc de station d'épuration relativement récent.



2022 CHIFFRES CLES

Le patrimoine du service d'assainissement du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

25 stations d'épuration capables de traiter la pollution de 77 490 Équivalent-Habitants (EH)

- 6 stations d'épuration supérieures à 2000 EH

- 19 stations d'épuration inférieures à 2000 EH

32 postes de relevage

16 déversoirs d'orage

21 bassins d'orage

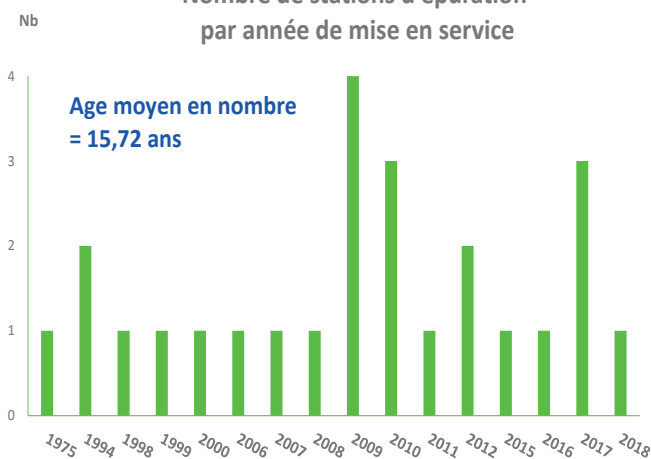
72 % des stations d'épuration ont moins de 15 ans

226.93 km de réseau dont 169.29 km de réseau unitaire

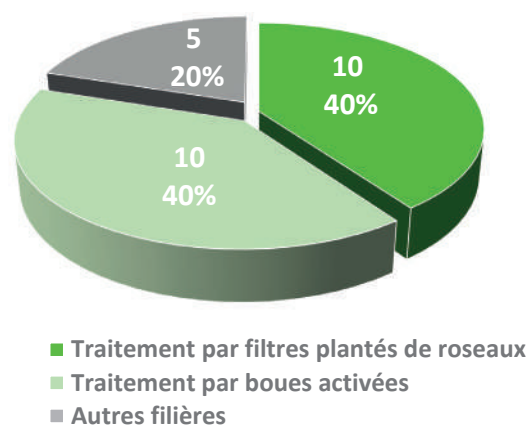
94.03 abonnés/km

Stations d'épuration	Capacité en équivalent habitants	Type de station	Année de mise en service
STATIONS D'ÉPURATION > 2000 Equivalent-Habitants			
Cadenet	4 600	Boues activées aération prolongée	2009
Cucuron	2 700	Boues activées aération prolongée	1999
La Tour d'Aigues	6 200	Boues activées aération prolongée	2010
Lauris village	4 500	Boues activées aération prolongée	2010
Pertuis	43 000	Boues activées aération prolongée	2018
Villelaure	2 700	Boues activées aération prolongée	1994
STATIONS D'ÉPURATION < 2000 Equivalent-Habitants			
Ansouis	550	Filtre planté de roseaux	2015
Beaumont de Pertuis	1 300	Traitement biologique boues activées	2012
Cabrières d'Aigues	900	Lit bactérien	2000
Grambois	1 100	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastide des Jourdans	1 500	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastidonne village	960	Lit bactérien	1994
La Bastidonne St Jean	260	Filtre planté de roseaux	2010
La Motte d'Aigues	1 200	Filtre planté de roseaux	2006
Mérindol	1 800	Filtre planté de roseaux	2010
Mirabeau	1 500	Boues activées	2017
Peypin d'Aigues Les Dônes	120	Décantation infiltration	2008
Peypin d'Aigues Fontjoyeuse	180	Boues activées	1975
Peypin d'Aigues Les Roux	100	Décantation primaire - infiltration	2007
Peypin d'Aigues Village	400	Lit bactérien	1998
Puget-sur-Durance	120	Filtre planté de roseaux	2017
Puyvert	600	Boues activées aération prolongée	2009
Saint Martin de la Brasque	800	Filtre planté de roseaux	2011
Sannes	200	Filtre planté de roseaux	2012
Vitrolles	200	Filtre planté de roseaux	2016
TOTAL	77 490		

Nombre de stations d'épuration par année de mise en service



Répartition des stations en nombre et en pourcentage



ENTREtenir ET RENOUVELER LES INFRASTRUCTURES

Pour améliorer et maintenir le bon fonctionnement du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Une gestion de l'exploitation efficace est essentielle pour ne pas engendrer des coûts d'investissement inutiles.

L'entretien du réseau de collecte se traduit par :

- ◆ des diagnostics sur le réseau avec passage caméra
- ◆ des interventions de débouchages sur les réseaux et branchements
- ◆ l'entretien des postes de relevage
- ◆ des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements
- ◆ le renouvellement de tampon fonte et de regards de visite



Obstructions des réseaux et des branchements

Le service exploitation intervient dès lors que des obstructions sont constatées et signalées sur un réseau ou un branchement.

2022

CHIFFRES CLES

Le réseau de collecte

L'entretien du réseau se traduit par :

55.13 km de réseaux existants diagnostiqués avec passage caméra sur les 5 dernières années dont 8.4 km en 2022

55.3 km de réseau curés

333 interventions de nettoyage des postes de relevage (PR)

46 réparations sur branchements et collecteurs

Débouchages des réseaux (hors astreinte) :

- ◆ 27 interventions par des camions hydrocureurs

Débouchages des branchements (hors astreinte) :

- ◆ 361 interventions par des camions hydrocureurs
- ◆ 120 débouchages manuels (à la canne ventouse)

24 points noirs recensés

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Nombre de points noirs du réseau

Indicateur de performance Ref. : P252.2

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

CALCUL

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées x 100

Nb/100 km

2019

2020

2021

2022

37

8

47

24

17.3

3.6

20.9

10.6

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'assainissement, la nécessité d'améliorer la collecte des eaux usées sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2022, les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur la commune de Pertuis.

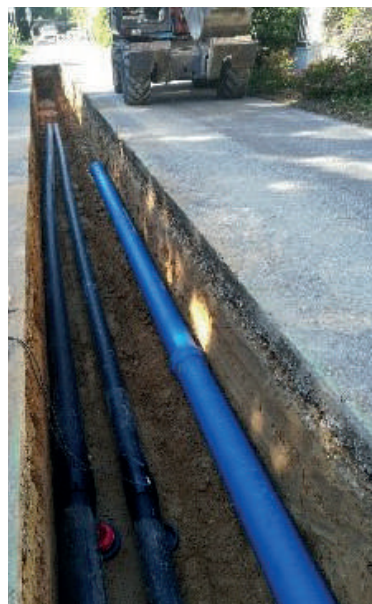
INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées				
	2018	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P253.2				
	Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice				
	0.49	0.37	0.24	0.5	0.29
	CALCUL Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x 20				
	0.45	0.37	0.3	0.20	0.17
	Taux moyen				

Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années

1.89 km dont 0.29 km en 2022

Branchements 2022

60 nouveaux branchements



INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P201.1			
	Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif			
	20 370	21 796	21 736	21 782
	CALCUL Nombre d'abonnés desservis / nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100			
	99.59	93.47	98.23	97.97
	Taux moyen			



PFAC : que se cache t-il derrière ces quatre lettres ?

Qu'est ce que la PFAC ?

La Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été mise en place en 2012, par la loi 2012-354 du 14 mars. Elle a remplacé la Participation pour le raccordement à l'égout (PRE).

La PFAC est une redevance non fiscale qui constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif. Elle contribue au financement des équipements d'assainissement collectif indispensables à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Qui est concerné par la PFAC ?

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation individuelle, d'immeuble avec ou sans activité économique, soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique. La PFAC est due notamment pour toute construction neuve, extension, réaménagement/changement de destination etc....

Comment est calculée la PFAC ?

Les modalités de calcul et les montants de la PFAC sont fixés par délibération du Comité syndical du Syndicat Durance Luberon. L'assiette de la PFAC correspond à la surface de plancher créée ou réaménagée (en m²), indiquée par le propriétaire dans sa demande d'urbanisme. Pour les PFAC Assimilés Domestiques, s'ajoutent l'application d'un coefficient modérateur et variant selon l'activité et son impact soit en terme de Charge polluante Organique Brute (COB), soit en terme de Flux Hydraulique (FH).

La PFAC est exigible à la date du raccordement de la construction neuve au réseau de collecte des eaux usées ou à la date d'entrée en usage (hors d'eau / hors d'air) de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé,

8 Juillet 2022 : application de la révision du mode de calcul

Afin de rendre cohérent et compréhensible le calcul des PFAC et PFAC "Assimilés Domestiques", le mode de calcul et le tarif ont été revus pour les PFAC "Assimilés Domestiques" (*Délibération n°2022-204 du 5 juillet 2022*). De plus, a été introduit l'application de ce dispositif sur les bâtiments existants, lors de la réalisation d'une extension de réseau.



Juin 2022 : Création d'un réseau d'assainissement de collecte des eaux usées
- Liaison entre le Chemin Four de la Peste et l'Avenue Pierre Augier à Pertuis

Les ouvrages d'assainissement

Un entretien régulier et rigoureux des organes électromécaniques (*système d'aération et d'agitation, pompage...*) des installations d'assainissement est indispensable au bon fonctionnement des équipements. Le contrôle et la maintenance des appareils permettent de prolonger leur durée de vie et de limiter les risques de pannes.

Une surveillance rigoureuse s'effectue également sur les automates programmables qui apporte une vision d'ensemble et précise du fonctionnement de la station d'épuration.

Opération d'entretien sur un poste de relevage

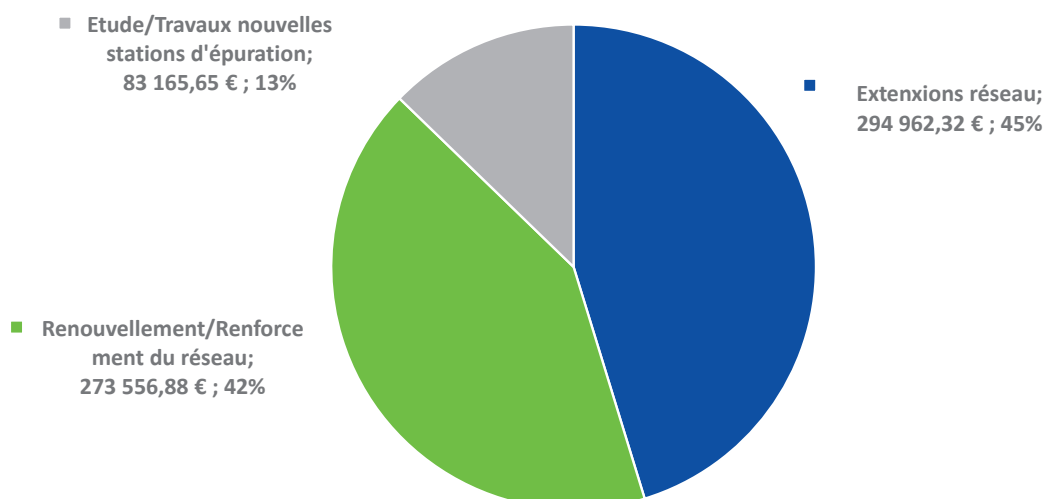


6,8 M€ de travaux réalisés

en 5 ans

dont 0,6 M€ en 2022

Répartition des travaux d'assainissement en 2022 pour 0,6 M€ en 2022



LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022

ZOOM SUR L'EXPLOITATION

Maintenance exceptionnelle sur les stations d'épuration de Cucuron, Pertuis et Villelaure avec l'intervention de scaphandriers :

Des scaphandriers professionnels sont intervenues en 2022 sur les stations d'épuration de Cucuron, Pertuis, et Villelaure afin d'effectuer des travaux d'entretien et de contrôle dans les bassins de traitement. Une tâche délicate réalisée à l'aveugle par des experts en subaquatique. Grâce à une préparation minutieuse, ces interventions ont été réalisées avec succès et ont pu s'organiser sans avoir eu besoin de vidanger les bassins et interrompre les traitements épuratoires.



Curage des boues sur les stations d'épuration de la Motte d'Aigues et de Puyvert :



station d'épuration de La Motte d'Aigues

La station d'épuration à filtres plantés de roseaux de la Motte d'Aigues, en service depuis 2006, a été curée pour la première fois en 2022. L'opération a consisté à retirer les boues cumulées en surface des 3 lits du 1^{er} étage. Toutes les boues extraites ont fait l'objet d'une étude préalable et d'un plan d'épandage, et ont été valorisées en agriculture.



station d'épuration de Puyvert

La station d'épuration à boues activées de Puyvert est dotée de sa propre file à boues. En service depuis 2009, les boues produites ont nécessité une opération d'extraction qui s'est déroulée en deux phases. La première phase a eu lieu en 2022. Toutes les boues extraites ont fait l'objet d'une étude préalable et d'un plan d'épandage, et ont été valorisées en agriculture.

ZOOM SUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Réhabilitation du poste de relevage des Glenettes à Villelaure :

En 2022, le poste de relevage des Glenettes à Villelaure a nécessité des travaux de renouvellement ainsi que de sécurisation au niveau de l'armoire de commande. Ce nouvel ouvrage est dorénavant entièrement automatisé et connecté à la plateforme de supervision.



Réalisation de regards de curage préventif sur le réseau de refoulement à Mirabeau :

Afin de faciliter la maintenance des ouvrages et assurer une meilleure exploitation, le Syndicat Durance Luberon a équipé la conduite de refoulement du poste des Jardins de regards de curage préventifs.



ZOOM SUR L'AUTO-SURVEILLANCE

Modernisation du laboratoire de l'Auto-Surveillance :

Le Syndicat Durance Luberon dispose en interne de son propre service ainsi que laboratoire d'analyses dédiée à l'Auto-surveillance. En 2022, le syndicat s'est doté de nouveaux équipements plus performants permettant de répondre aux exigences réglementaires au titre des contrôles d'auto-surveillance effectués sur l'ensemble des 25 stations d'épurations du Syndicat.



Mise en place d'un diagnostic sur la Recherche et réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) :

Le ministère de la Transition écologique a publié le 24 mars 2022 une nouvelle note technique sur la recherche et la réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) pour la période 2022-2027. Cette réglementation concerne les stations d'épuration de collectivités à partir de 10 000 EH. A ce titre, le Syndicat Durance Luberon a mis en place un diagnostic sur la station d'épuration de Pertuis, visant à contrôler si une réduction ou une suppression des substances identifiées est réalisable à la source. Ce contrôle est réalisé sur le réseau d'assainissement, en amont de la station d'épuration.



**SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2022 de l'assainissement non collectif _____ 75

Descriptif du service et données techniques générales _____ 76

CONTRÔLES DE CONCEPTION-RÉALISATION _____ 79

CONTRÔLES PÉRIODIQUES DE BON FONCTIONNEMENT _____ 80

CONTRÔLES DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES _____ 81

INDICATEURS DE PERFORMANCE _____ 82

PRÉAMBULE

LES CHIFFRES CLÉS 2022 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



13 497 Habitants

20 communes

bénéficiant de la compétence SPANC du
Syndicat Durance Luberon

6 135 installations

d'assainissement individuel sur le territoire



336 contrôles

périodiques de bon fonctionnement

249 contrôles

de conception / Réalisation

175 contrôles

de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente
immobilière

Le prix des contrôles pour les installations ≤ 20EH

Contrôle
de bon fonctionnement
110 € HT
tous les 10 ans

Contrôle de conception/
réalisation sur
installation neuve
420 € HT

Contrôle
dans le cadre
d'une vente
immobilière
250 € HT

DESCRIPTIF DU SERVICE ET DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Créé en 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intervient sur 20 communes du territoire et représente 6 135 installations d'assainissement non collectif soit environ 13 497 habitants.

Les missions

Le service est assuré par un Responsable et 2 techniciens, et assure les missions suivantes :

- ◆ le conseil auprès des usagers du service
- ◆ le contrôle périodique de bon entretien et de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, tous les 10 ans
- ◆ le diagnostic des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières
- ◆ le contrôle de bonne conception et d'implantation
- ◆ le contrôle d'exécution des travaux de réalisation
- ◆ le contrôle non périodique à l'initiative d'un usager

Nombre d'installations d'Assainissement Non collectif par Commune	2022
Ansouis	334
Beaumont de Pertuis	277
Cabrières d'Aigues	70
Cadenet	635
Cucuron	342
Grambois	377
La Bastide des Jourdans	244
La Bastidonne	43
La Motte d'Aigues	275
La Tour d'Aigues	685
Lauris	571
Mérindol	563
Mirabeau	141
Peypin d'Aigues	121
Puget	361
Puyvert	196
Saint Martin de la Brasque	187
Sannes	73
Villelaure	573
Vitrolles	67
TOTAL	6 135

Données relatives au parc des installations

Unité

Nombre et taille des installations ANC

Nombre d'installations domestiques et assimilée, contrôlées ou non encore contrôlées situées sur le territoire du SPANC	6 848
---	-------

Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	6 620
--	-------

Nombre d'installations contrôlées de taille > ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	16
--	----

Type d'usagers des installations ANC

Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques et assimilées	6 615
---	-------

Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	21
--	----

Filière de traitement

Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	3 068
---	-------

Nombre d'installations complètes contrôlées par sol reconstitué	2 147
---	-------

Nombre d'installations agréées contrôlées	307
---	-----

Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	1 114
---	-------

Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	7
--	---

Mode d'évacuation des eaux

Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	5 823
--	-------

Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	11
--	----

Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	7
--	---

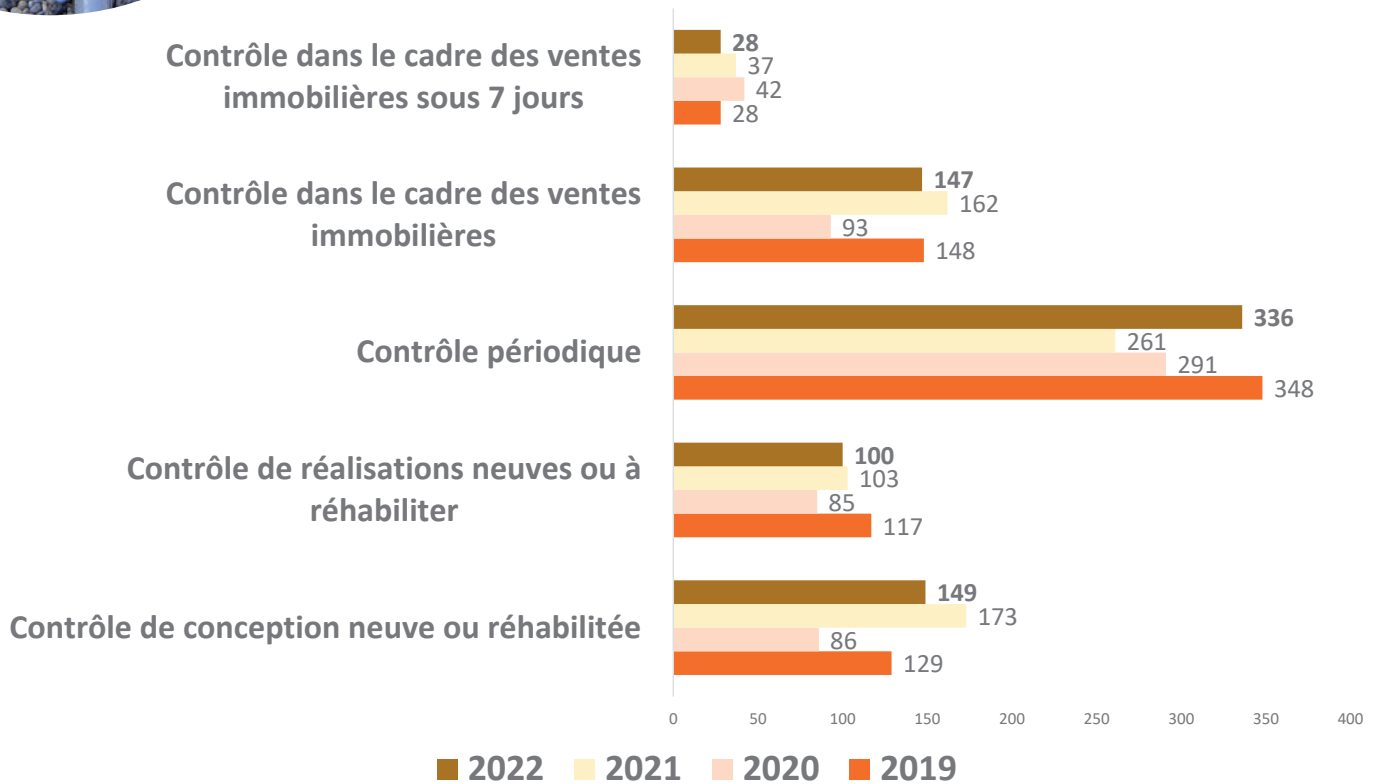
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	795
--	-----

Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	12
--	----

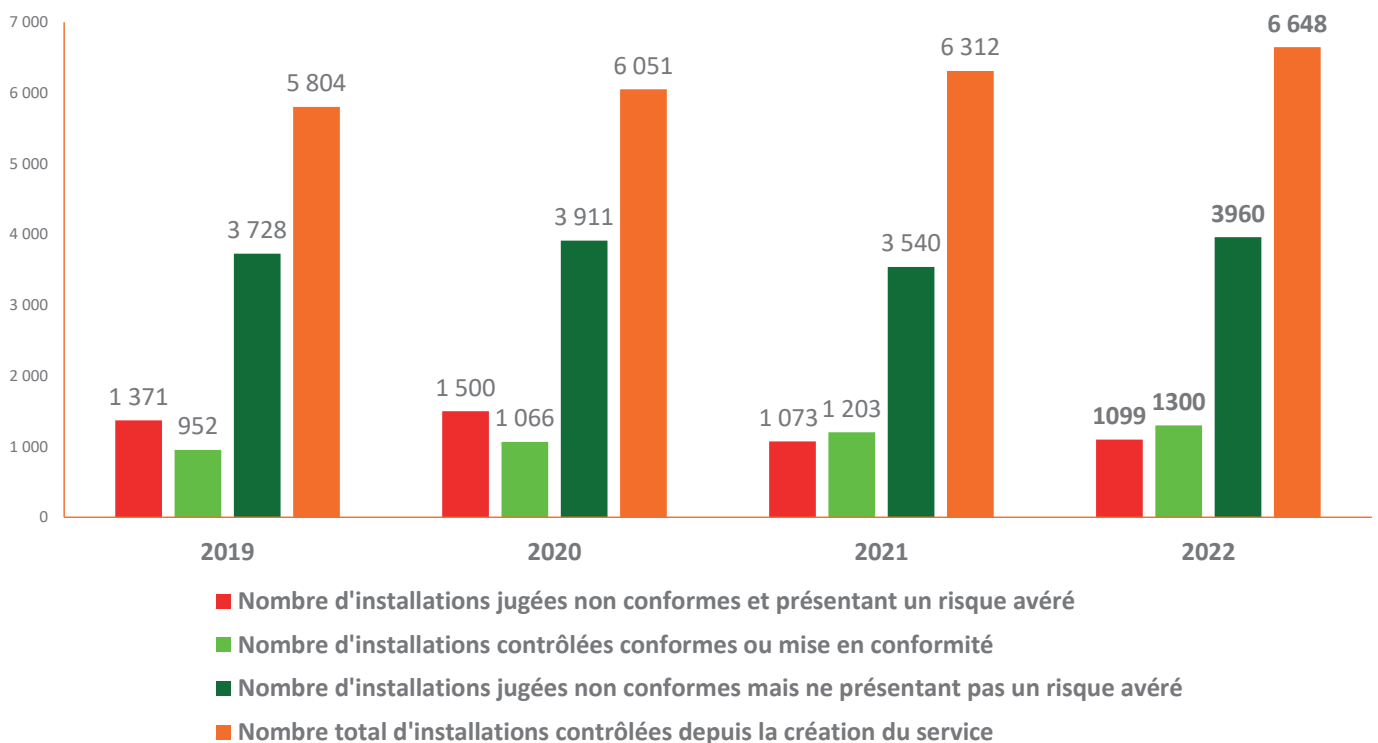




Evolution de l'activité du service SPANC



Evolution des conformités des installations non collectives



CONTRÔLE DE CONCEPTION-RÉALISATION

Le SPANC apporte son conseil et accompagne les usagers au moment du projet de construction ou de rénovation de leur logement.

Le SPANC émet un avis sur le dispositif d'assainissement non collectif proposé qui devra respecter les contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Contrôle de conception-réalisation	2019	2020	2021	2022
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année	129	86	173	149
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux	117	85	103	100
TOTAL	246	171	276	249

249 contrôles de conception/réalisation
(neuves ou à réhabiliter)

Fouille d'un filtre à sable



Les démarches d'un contrôle de conception/réalisation

La démarche se réalise en 2 étapes :

Le contrôle de conception : Après le dépôt du dossier par l'utilisateur, le SPANC l'instruit et le contacte pour une visite sur le terrain, si nécessaire. Ce contrôle permet de valider la filière choisie en fonction de la nature du sol et du dimensionnement de l'habitat. Suite à ce contrôle, un avis de conformité est émis. Dans le cadre d'un permis de construire, une demande préalable doit être fournie obligatoirement avant le dépôt de celui-ci. Dès que le SPANC a validé le projet, l'utilisateur peut réaliser ses travaux avec l'entreprise de son choix ou bien déposer sa demande de permis au service en charge de l'instruction.

Le contrôle de réalisation : Avant le remblaiement des ouvrages, l'utilisateur doit contacter le SPANC afin d'effectuer le contrôle de réalisation. Celui-ci permet de vérifier la conformité des travaux au projet validé et le respect des règles de l'art. Ce contrôle fait l'objet d'un rapport de vérification de conformité de l'installation.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

Le SPANC réalise le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon entretien.

Ces contrôles sont réalisés tous les 5 à 10 ans (selon la capacité de l'installation). Ces visites consistent à évaluer la conformité des installations existantes et des travaux à effectuer le cas échéant afin de préserver l'installation de l'usager, l'environnement et la santé publique.

En 2022, les contrôles se sont déroulés sur les communes de la Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Mirabeau et Grambois.

Contrôle périodique de entretien et bon fonctionnement	2019	2020	2021	2022
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année	348	291	261	336
Nombre total d'installations non visitées - refus	3	3	7	6
Nombre d'installations non visitées, en raison de reports, de renseignements, impossibilité de visites après 3 relances	92	38	46	45

**336 contrôles
périodiques**

Le déroulement d'un contrôle périodique



Le SPANC contacte l'usager par courrier pour planifier le rendez-vous de contrôle. Le technicien se déplace à son domicile et le conseille sur l'entretien et les améliorations à apporter. Un rapport est transmis ensuite à son domicile.



Pré-filtre intégré à la fosse toutes eaux

CONTRÔLE DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES

Le SPANC réalise le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes immobilières.

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, un diagnostic de bon fonctionnement de moins de 3 ans doit être fourni par le propriétaire vendeur.

Ce contrôle correspond au contrôle périodique de bon fonctionnement. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant, un nouveau contrôle doit être réalisé par le SPANC et est à la charge du vendeur.

En 2022, le nombre de contrôles réalisés dans ce cadre s'élève à 175.



Contrôle dans le cadre des ventes immobilières

	2019	2020	2021	2022
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière	148	93	162	147
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière sous 7 jours	28	42	37	28
TOTAL	176	135	199	175

**175 contrôles réalisés
dans le cadre d'une
vente**



INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Nombre de points	Nombre de points obtenus
INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif Indicateur de performance Ref. : D302.0		
	PARTIE A : Éléments obligatoires		
	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20* <i>En 2022, 17 communes ont finalisé leur zonage d'assainissement</i> Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20 Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées : 30/30 Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations : 30/30 	100	80
	TOTAL PARTIE A	100	80
	PARTIE B : Éléments facultatifs*		
	<ul style="list-style-type: none"> Service capable d'assurer l'entretien des installations : 0/10 Service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10 <p>*A NOTER : le Syndicat Durance Luberon n'a pas opté pour les missions facultatives. Seules les missions obligatoires font partie des compétences du SPANC.</p>	40	0
TOTAL PARTIE B	40	0	



Fosse toutes eaux et filtre compact

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P301.3				
	Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	952	1 066	1 203	1300
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3 728	3 911	3540*	3960
	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 051	6 477	6 312*	6 648
Taux de conformité	77.34	76.85	75.1*	79.1	

*NB : Une correction rectificative a été apportée sur les données SISPEA 2021 concernant le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement : 3540 et non 4694
- Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : 6312 et non 7037
- Taux de conformité : 75.1 et non 83,80



Fosse et filtre à sable non drainé

ÉLÉMENTS FINANCIERS

PRIX DES SERVICES



SOMMAIRE

PRIX DE L'EAU : UNE POLITIQUE MAÎTRISÉE	87
UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT	91
UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE	92
LA GESTION DES IMPAYÉS	101



L'argent de l'eau reste à l'eau

PRIX DE L'EAU : une politique maîtrisée

Parce que l'eau est un bien de première nécessité, le Syndicat Durance Luberon a à cœur d'en maîtriser son coût. Pour garantir des investissements équilibrés et un tarif de l'eau juste, le Syndicat Durance Luberon s'appuie sur une gouvernance locale et la solidarité territoriale.

Une gouvernance territoriale transparente et solidaire engagée pour une gestion publique de l'eau

Les élus locaux définissent la politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les investissements à engager pour assurer un service de qualité. Ils déterminent la part fixe annuelle, correspondant à l'abonnement au service ainsi que la part proportionnelle, correspondant à la consommation de l'abonné. Fondée en 1947 sur les principes de solidarité entre les communes rurales et urbaines, le Syndicat Durance Luberon applique historiquement un tarif de la part eau identique sur l'ensemble des communes desservies. Depuis le 1^{er} janvier 2018, cette solidarité s'est étendue sur la part assainissement avec l'application désormais d'un tarif unique et mutualisé sur l'ensemble du territoire du Syndicat Durance Luberon. Afin de fournir un service public de qualité, le Syndicat fait preuve d'une politique ambitieuse et active en matière d'investissements sur ses ouvrages et son patrimoine.

En raison du contexte économique et de l'inflation des dépenses énergétiques, y aura-t-il un impact sur le programme d'investissement et sur le tarif de l'eau en 2023 ?

Pour la neuvième année consécutive, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement

Tout comme ses abonnés, le Syndicat Durance Luberon subit des hausses significatives dans toutes les prestations et fournitures nécessaires à son activité et plus particulièrement une hausse importante des coûts de l'énergie (865 680 € TTC en 2021, 1 712 520 € TTC en 2022 ; 2 268 000 € TTC projetés en 2023). Toutefois, malgré ce contexte économique difficile, les élus ont fait le choix, pour la neuvième année consécutive, de ne pas augmenter, en 2023 les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Ce maintien des tarifs est possible grâce à une gestion financière saine et rigoureuse menée par le Syndicat.

Un programme d'investissement maintenu pour assurer une qualité de service et une pérennité de ses ouvrages

En 2023, le Syndicat Durance Luberon poursuivra une politique de rigueur budgétaire en particulier sur les dépenses énergétiques issues de ses 41 ouvrages d'exploitation et maintiendra son programme d'investissement. Ont été inscrits dans le budget le montant total de 10 680 000 € TTC (5 880 000 € TTC en eau et 4 800 000 € TTC en assainissement). Ce montant comprend notamment le déploiement de la télérelève, la construction de la nouvelle station d'épuration de la Bastidonne ou encore le programme de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.

Grâce à une politique active et volontariste en matière d'investissement depuis plus de 20 ans, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un patrimoine entretenu et performant et affiche en 2022 un taux de rendement de 84%, un des meilleurs taux au niveau national ainsi qu'une moyenne d'âge inférieure à 16 ans de ses 25 stations d'épuration.

Toutefois, en raison du contexte économique avec la hausse notamment des dépenses énergétiques, la capacité d'auto-financement du Syndicat diminue de façon significative. Le recours à l'emprunt s'avère ainsi indispensable pour financer les investissements.

Pour assurer l'ensemble de ses dépenses, le Syndicat Durance Luberon ne bénéficie d'aucune aide et finance l'intégralité de ses investissements sur ses fonds propres. Aussi, les élus ont acté, que si la situation économique perdurait, le Syndicat sera contraint dans les années à venir d'envisager une augmentation de ses tarifs afin de ne pas grever ses capacités d'investissement et maintenir ainsi une qualité de service et une pérennité de ses ouvrages.

Les tarifs Eau et Assainissement Collectif 2023

Un tarif mutualisé et unique sur l'ensemble du territoire

**MÊME TERRITOIRE
MÊME SERVICE
MÊME TARIF**



Basée sur une consommation annuelle de 120 m ³	EAU (délibération n°2002.230 du 7/12/2022)	ASSAINISSEMENT COLLECTIF (délibération n°2002.235 du 7/12/2022)	EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Part fixe € HT/an (Abonnement)	64.50 €	44 €	108.50 €
Part proportionnelle € HT/m ³ (Consommation)	1.71 €	1.55 €	3.26 €
Montant € HT /m ³ *	2.25 €	1.92 €	4.17 €
Montant € HT/m ³ **	2.59 €	2.08 €	4.67 €
Montant € TTC***	2.73 €	2.28 €	5.01 €

* Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

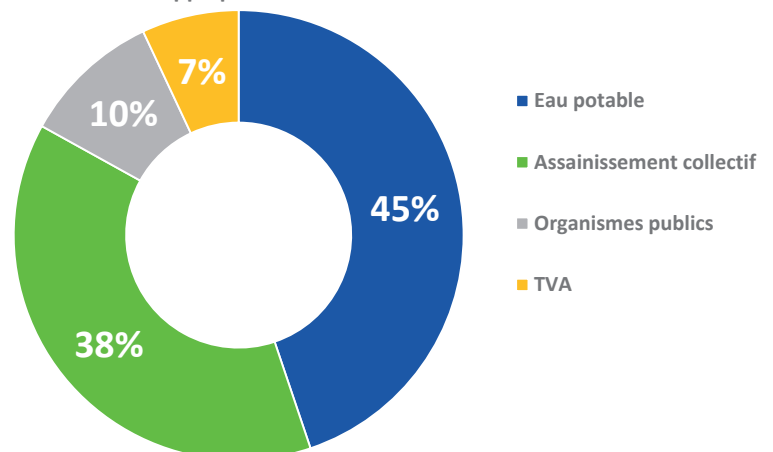
** Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon avec les redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

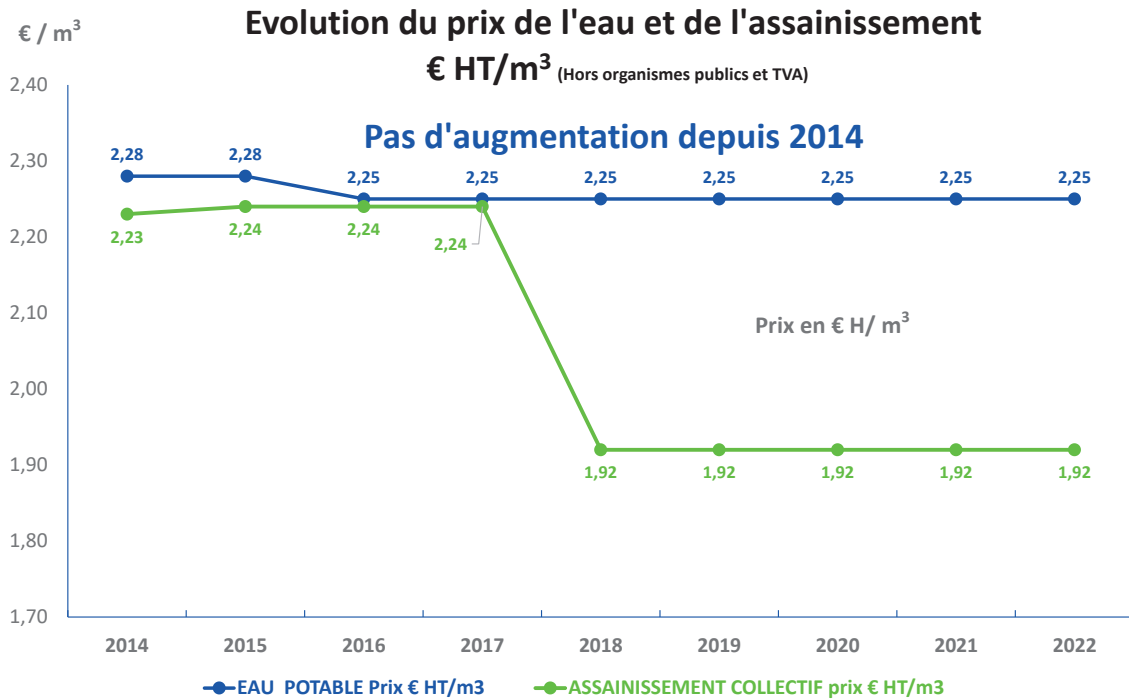
*** Le prix € TTC comprend les redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la TVA

Quel facteurs influent sur le prix de l'eau ? Le saviez-vous ?

Les spécificités géographiques, géologiques ou encore topographiques de chaque territoire ont un impact sur le prix de l'eau. Les contraintes relatives aux ressources en eau (éloignement, profondeur, qualité, disponibilité de la ressource), les conditions d'acheminement de l'eau (avec ou sans pompage), la complexité des traitements pour la rendre potable, la sensibilité du milieu récepteur des eaux usées traitées, la densité de population et la longueur des réseaux de canalisations sont autant de facteurs qui varient fortement d'un territoire à un autre.

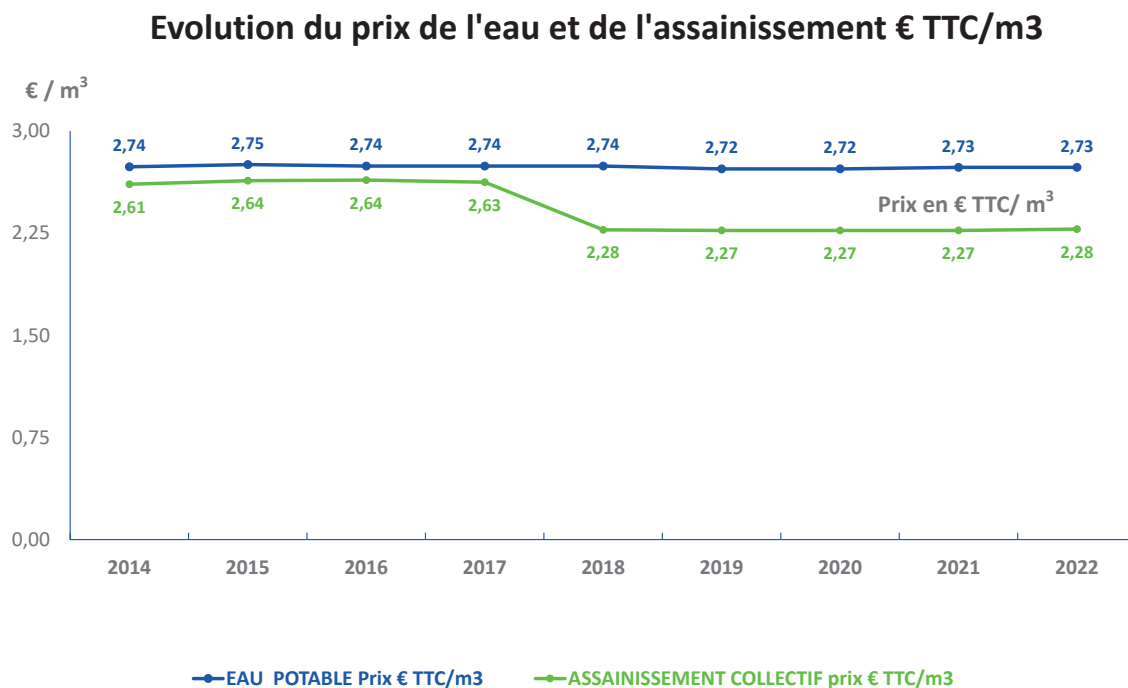
Répartition des tarifs votés le 7/12/2022 et appliqués sur la facture 2023





Le prix € HT est calculé pour une consommation annuelle de 120m³ et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.

De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.



Le prix € TTC est calculé pour une consommation annuelle de 120m³ et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.

De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.

Les tarifs Assainissement Non Collectif 2023

Le service du SPANC est obligatoire et financé par les redevances dont s'acquittent les usagers non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Les montants des redevances et pénalités sont fixés par délibération et **une mise à jour des tarifs a été voté en Comité Syndical le 18 Mai 2022 pour une application depuis le 1^{er} juin 2022** (délibération n°2022-186 du 18 mai 2022).

Les prestations menées par le SPANC permettent de garantir aux particuliers et aux professionnels une installation conforme et pérenne, de mieux valoriser leur patrimoine, de préserver leur cadre de vie et de contribuer à la protection de l'environnement

Le tarif des contrôles pour les installations ≤ 20EH

Contrôle
de bon
fonctionnement
110 € HT
tous les 10 ans

Contrôle
de conception
réalisation
420 € HT

Contrôle
dans le cadre
d'une vente
immobilière
250 € HT

Le tarif des contrôles pour les installations ≥ 20EH

Contrôle
de bon
fonctionnement
210 € HT
tous les 10 ans

Contrôle
de conception
réalisation
600 € HT

Contrôle
dans le cadre
d'une vente
immobilière
320 € HT

Pénalités *(les pénalités ne sont pas soumises à la TVA)*

Rapport de Carence
< 20 EH 40 €
> 20 EH 40 €

Pénalité financière (Rang 1)
< 20 EH 110 €
> 20 EH 210 €

Pénalité financière (Rang 2)
< 20 EH 400 €
> 20 EH 1200 €



UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les élus du Syndicat Durance Luberon se mobilisent pour mener une politique active en matière d'investissement pour garantir une qualité de service et la pérennité du patrimoine. Sur la période 2018-2022, ce sont près de 18 millions d'euros qui ont été investis dans les services d'eau et d'assainissement.

Montant des investissements (€) [Chapitres 20;21;23]	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
Montant de travaux en eau potable	992 853	2 599 576	2 384 427	2 682 343	1 779 745	10 438 944
Montant des travaux en assainissement collectif	2 602 193	1 885 551	924 165	1 088 966	731 436	7 232 311
Montant total	3 595 046	4 485 127	3 308 592	3 771 309	2 511 181	17 671 255

Sur la période 2018-2022

18 M€ d'investissement engagés

Soit 3.5 M€ /an en moyenne pour l'eau potable et l'assainissement



Le tarif de l'eau et de l'assainissement doit toujours être comparé au niveau d'investissement



UNE GESTION FINANCIÈRE RIGoureuse

L'utilisation de outils de pilotage et de contrôle de l'exécution budgétaire permettent l'anticipation d'éventuels dysfonctionnements et améliorent les projections budgétaires.



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'EAU POTABLE

Fonctionnement en euros

Dépenses	8 167 230	Recettes	8 776 086
Charges à caractère général	3 373 444 €	Atténuations de charges	20 413 €
Charges de personnel	2 530 715 €	Redevances aux usagers	6 879 481 €
Charges de gestion	511 549 €	Redevances pollution	823 720 €
Charges financières	89 828 €	Redevance modernisation	319 145 €
Charges exceptionnelles	186 387 €	Redevance prélèvement	180 978 €
Dotations aux amortissements	1 475 307 €	Travaux branchements	223 581 €
Dotation aux amortissements des charges financières		Autres produits	23 603 €
		Autre produits de gestion courante	1 €
		Subvention d'exploitation	2 500 €
		Produits exceptionnels	167 553 €
		Amortissements reprises des subventions	135 111 €
Résultat de fonctionnement		608 856 €	
Report excédent antérieur		2 872 226 €	
Total cumulé (réalisations + report)		3 481 082 €	

Investissement en euros

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	2 600 €	Subventions d'investissements	2 600 €
Immobilisation corporelles	327 274 €	Dotations 1068 reprise du résultat	
Immobilisation en cours	1 449 871 €	Amortissement des immobilisations	1 475 307 €
Remboursement du Capital de la Dette	669 571 €	Récupération avances remboursables	23 916 €
Amortissements reprises des subventions	135 111 €	Autres opérations d'ordre	
Avance remboursable	23 916 €		
Résultat d'investissement		-1 106 520 €	
Report excédent antérieur + Restes à réaliser		1 021 588 €	
Total cumulé (réalisations + report)		-551 300 €	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	11 241 940 €	14 171 723 €	2 929 783 €

Durée d'extinction de la dette collective en année (eau potable)

Indicateur de performance Ref. : P153.2

	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette en €	7 370 669	6 733 503	6 073 397	5 403 826
Épargne brute annuelle en €	2 363 261	2 758 751	2 634 724	1 949 052
Durée d'extinction de la dette en année	3.12	2.44	2.3	2.8



SECTION DE FONCTIONNEMENT

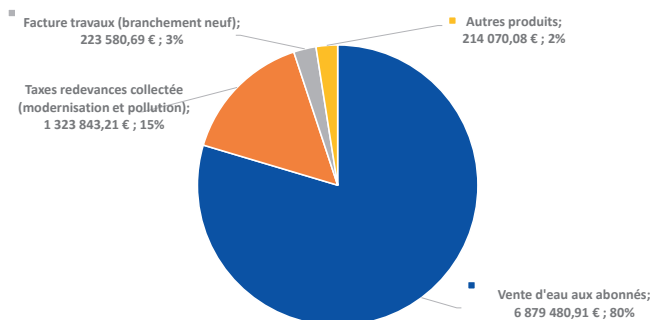
Recettes de fonctionnement

8,7 M€

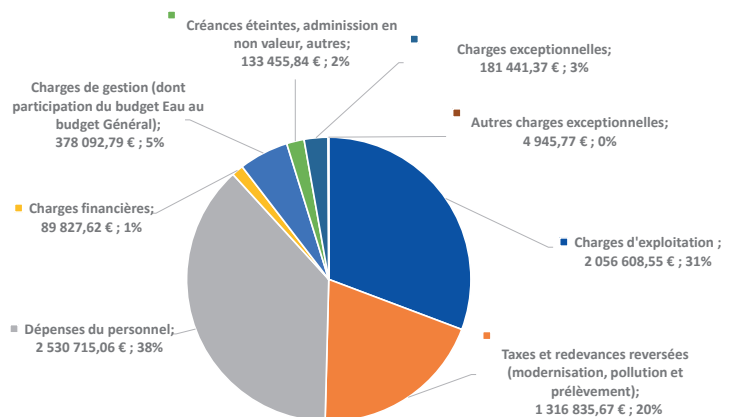
Dépenses de fonctionnement

8,1 M€

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2022



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2022



Résultat de fonctionnement

0,6 M€



SECTION D'INVESTISSEMENT

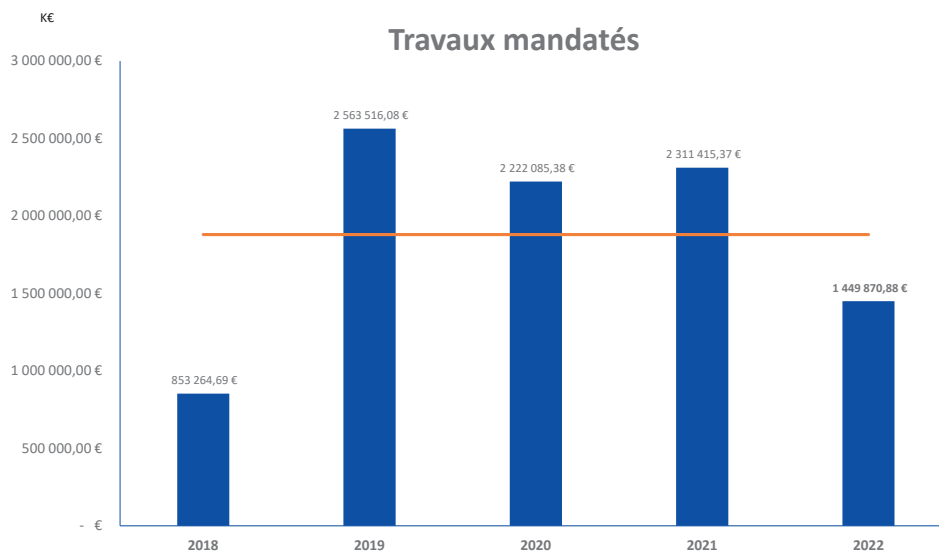
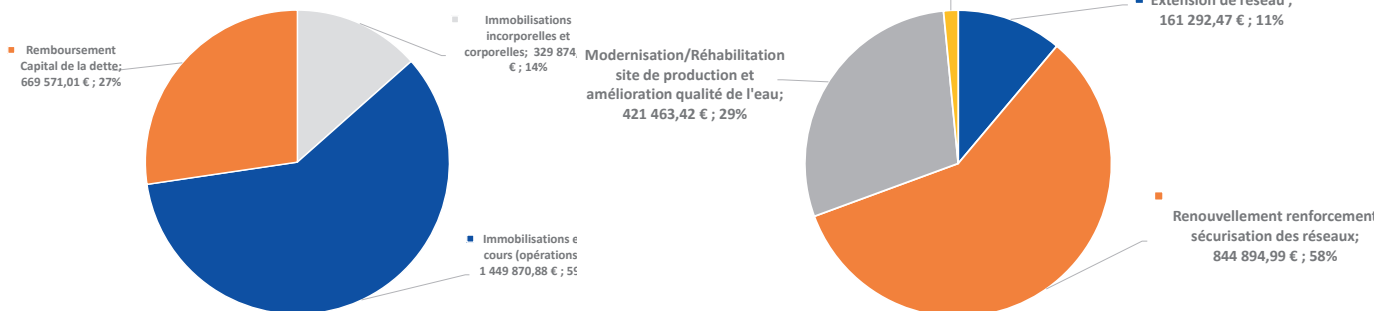
Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, le Syndicat Durance Luberon a investi 1.4 M€ de travaux en 2022.

9.4 M€ de travaux réalisés
en 5 ans

dont 1,4 M€ en 2022

1,8 M€ de travaux mandatés
en moyenne par an

Répartition
des travaux mandatés pour 1,4 M€ en 2022Répartition
des dépenses réelles d'investissement
du budget eau potable 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Fonctionnement en euros

Dépenses		5 536 379 €	Recettes		5 639 211 €
Charges à caractère général	2 028 457 €	Atténuations de charges			5 996 €
Charges de personnel	746 181 €	Redevances aux usagers			4 069 967 €
Charges de gestion	338 717 €	PFAC et travaux branchements			396 261 €
Charges financières	454 803 €	Autres prestations de services			15 064 €
Charges exceptionnelles	301 889 €	Subventions d'exploitation			159 129 €
Dotation aux amortissements	981 096 €	Autres produits de gestion courante			4 €
Dotation aux amortissements des charges financières	685 235 €	Produits financiers			470 217 €
		Produits exceptionnels			211 371 €
		Amortissements reprises des subventions			298 132 €
		Remboursement de frais			13 070 €
Résultat de fonctionnement				102 832 €	
Report excédent antérieur				1 510 713 €	
Total cumulé (réalisations + report)				1 613 545 €	

Investissement en euros

Dépenses		2 400 594 €	Recettes		2 284 660 €
Immobilisations incorporelles	399 €	Subventions d'investissements			363 680 €
Immobilisation corporelles	79 352 €	Dotation 1068 reprise du résultat			254 648 €
Immobilisation en cours	651 685 €	Amortissement des immobilisations			981 096 €
Remboursement Capital de la Dette	1 371 026 €	Dotation aux amortissements des charges financières			685 235 €
Amortissements reprises des subventions	298 132 €				
Résultat d'investissement				-115 934 €	
Report excédent antérieur + Restes à réaliser				24 409 €	
Total cumulé (réalisations + report)				-1 353 690 €	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	9 252 471 €	9 512 325 €	259 855 €

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement collectif)

Indicateur de performance Ref. : P256.2

	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette en €	23 381 760	22 055 220	20 701 766	19 330 740
Épargne brute annuelle en €	1 733 323	2 188 658	2 432 360	1 471 031
Durée d'extinction de la dette en année	13.49	10.08	8.51	13.1



SECTION DE FONCTIONNEMENT

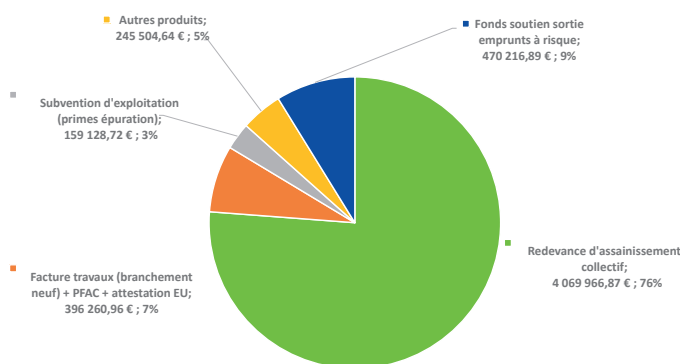
Recettes de fonctionnement

5,6 M€

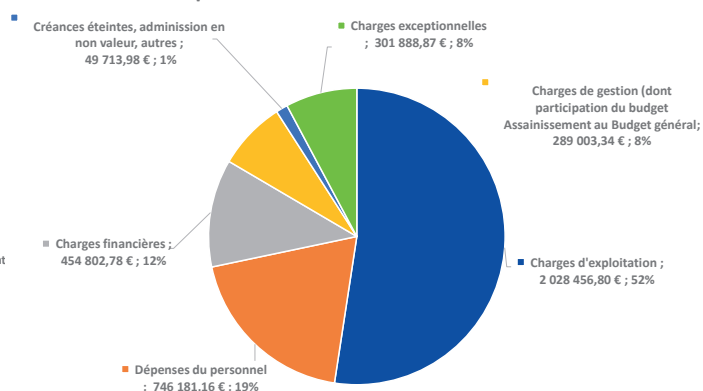
Dépenses de fonctionnement

5,5 M€

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2022



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2022



Résultat de fonctionnement

0,1 M€



SECTION D'INVESTISSEMENT

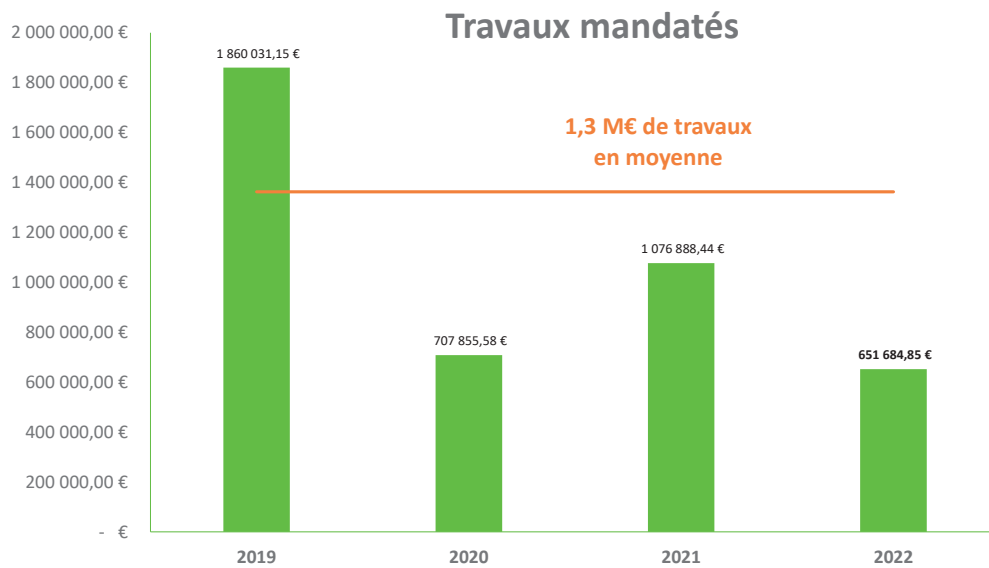
Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, le Syndicat Durance Luberon a investi 0.6 M€ de travaux en 2022.

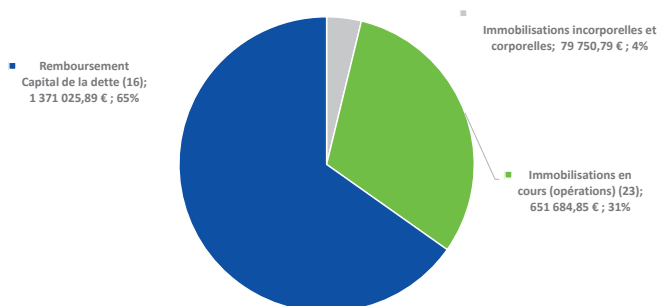
6,8 M€ de travaux réalisés
en 5 ans

dont **0,6 M€** en 2021

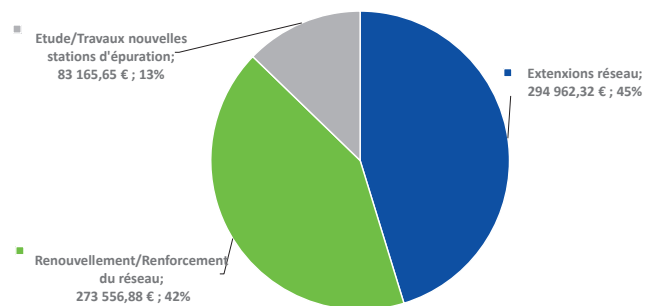
1,3 M€ de travaux mandatés
en moyenne par an



Répartition des dépenses réelles d'investissement du budget assainissement 2022



Répartition des travaux d'assainissement en 2022 pour 0,6 M€ en 2022



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Fonctionnement en euros

Dépenses		167 082 €	Recettes		164 579 €
Charges à caractère général	16 988 €		Atténuations de charges		275 €
Charges de personnel	114 944 €		Redevances aux usagers		109 070 €
Charges de gestion	3 €		Autres produits de gestion courante		17 920 €
Charges financières	2 023 €		Produits exceptionnels		25 780 €
Charges exceptionnelles	5 283 €		Amortissements reprises des subventions		11 534 €
Dotations aux amortissements	27 841 €				
Résultat de fonctionnement			2 503 €		
Report excédent antérieur			- €		
Total cumulé (réalisations + report)			-3 352 €		

Investissement en euros

Dépenses		15 380 €	Recettes		27 841 €
Immobilisation corporelles	460 €		Amortissements des immobilisations		27 841 €
Remboursement Capital de la Dette	3 386 €				
Amortissements reprises des subventions	11 534 €				
Résultat d'investissement			12 461 €		
Report excédent antérieur + restes à réaliser			51 825 €		
Total cumulé (réalisations + report)			64 286 €		

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	183 311,72	244 246,12	60 934,40

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement non collectif)	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette en €	65 205	62 048	58 779	55 392
Épargne brute annuelle en €	7 903	13 415	- 2 108	- 2 503
Durée d'extinction de la dette en année	8.25	4.63	- 27.88	-22.13



SECTION DE FONCTIONNEMENT

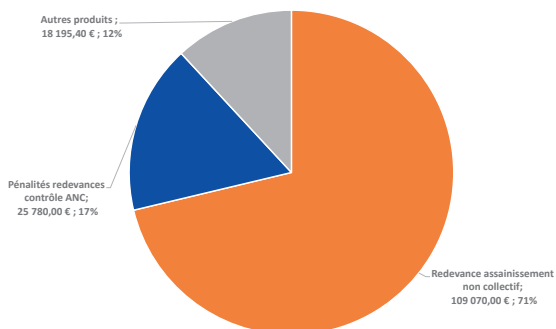
Recettes de fonctionnement

164 579 €

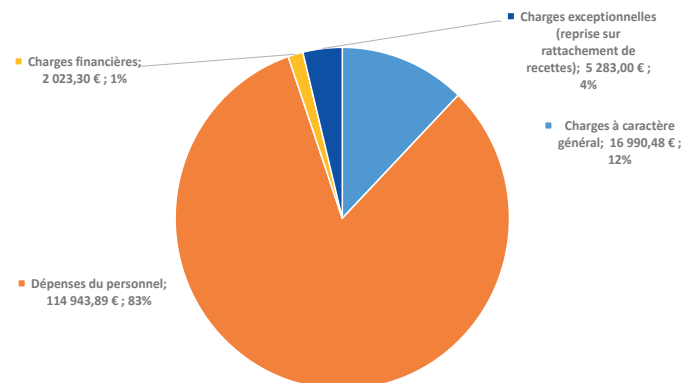
Dépenses de fonctionnement

167 082 €

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2022



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2022



Résultat de fonctionnement

- 2 503 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GÉNÉRAL



Fonctionnement en euros

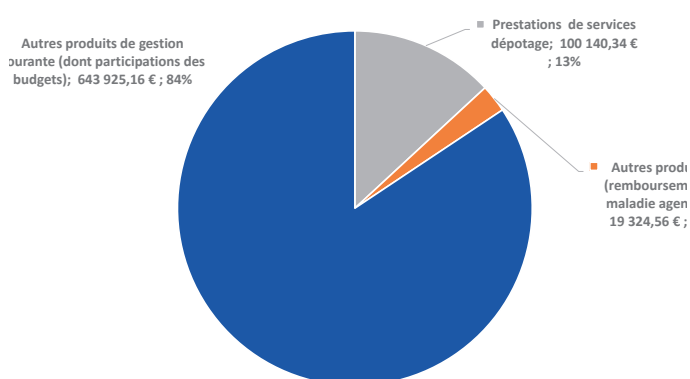
Dépenses		845 942 €	Recettes		783 120 €
Charges à caractère général	268 818 €		Atténuations de charges	19 325 €	
Charges de personnel	446 946 €		Prestations de service de dépotage	100 140 €	
Charges de gestion	34 672 €		Autres produits de gestions courante	643 925 €	
Charges financières	1 956 €		Produits exceptionnels	1 764 €	
Dotations aux amortissements	93 551 €		Amortissement reprise des subventions	17 966 €	
Résultat de fonctionnement			-62 822 €		
Report excédent antérieur			181 023 €		
Total cumulé (réalisations + report)			118 201 €		

Investissement en euros

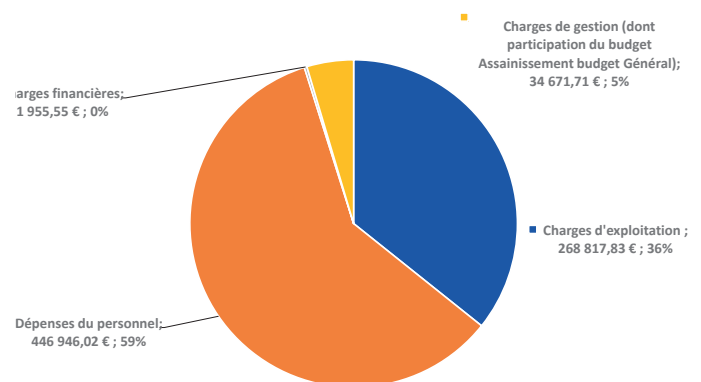
Dépenses		41 554 €	Recettes		93 551 €
Immobilisation incorporelles	525 €		Amortissement des immobilisations	93 551 €	
Immobilisations corporelles	16 378 €				
Immobilisation en cours	6 685 €				
Amortissement reprise des subventions	17 966 €				
Résultat d'investissement			51 997 €		
Report excédent antérieur + restes à réaliser			565 211 €		
Total cumulé (réalisations + report)			607 490 €		

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	897 213 €	1 622 905 €	725 692 €

Répartition
des recettes réelles de fonctionnement 2022



Répartition
des dépenses réelles de fonctionnement 2022



LA GESTION DES IMPAYÉS

La mise en œuvre de la loi Brotte du 15 avril 2013 et de son décret d'application en date du 27 février 2014 a interdit les coupures d'eau pour impayés à toute époque de l'année, pour l'ensemble des résidences principales. Depuis l'application de cette loi, le taux d'impayés sur le territoire du Syndicat Durance Luberon est en constante augmentation.

Recouvrement des factures d'eau et d'assainissement

Le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement et la gestion des impayés sont réalisés par le Comptable public.

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liées à ces postes.

Il est constaté que le taux d'impayés sur les factures est relativement élevé. Néanmoins, suite au travail de recouvrement du Trésor Public, le taux d'impayés est en diminution d'exercice par exercice.

En 2022, les admissions en non valeurs se sont élevés à :

- L'eau potable à 99 901 € (87 467 € en 2021)
- L'assainissement à 21 647 € (2 525 € en 2021)

Taux d'impayés

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (eau potable)	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P154.0				
	Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	8 639 320.36	8 296 867.94	8 544 869.66	8 578 346.94
	Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	517 592.86	578 433.00	449 898.20	484 101.68
	Taux d'impayés en %	5.99	6.97	5.27	5.64

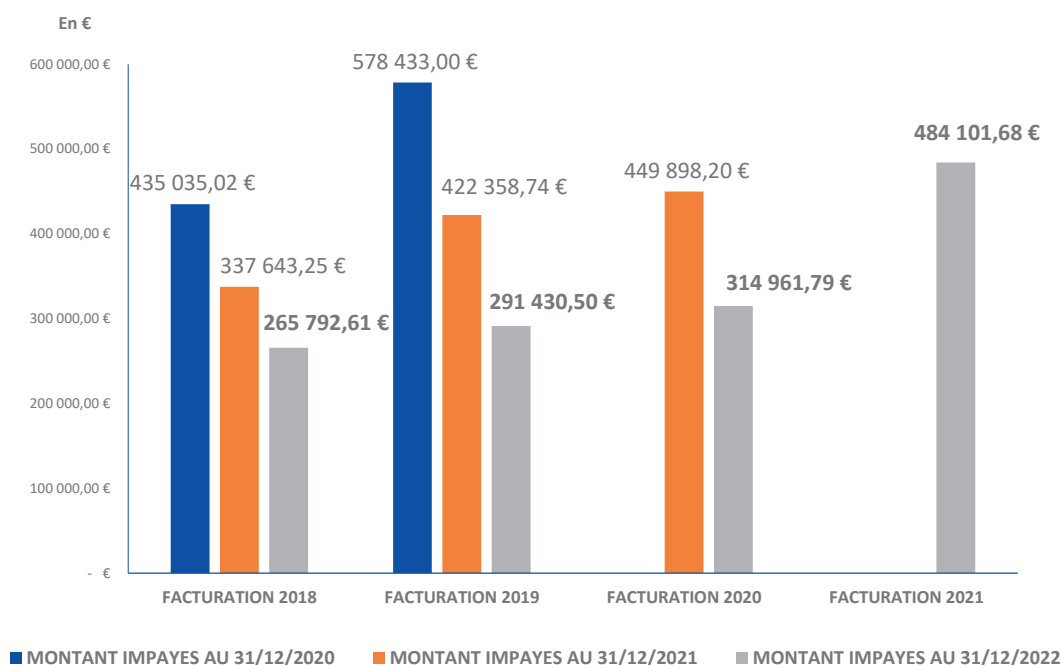
INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (assainissement collectif)	2019	2020	2021	2022
	Indicateur de performance Ref. : P257.0				
	Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	4 273 041.70	4 320 487.60	4 394 545.47	4 476 532.96
	Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	284 063.13.	296 166	292 963.13	316 448.83
	Taux d'impayés en %	6.65	6.85	6.67	7.07

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (assainissement non collectif)	2021	2022
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	106 169.23	144 871.00
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	1 279.98	3 356.80
Taux d'impayés en %	1.21	2.32

Évolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuée par le Centre des Finances Publiques

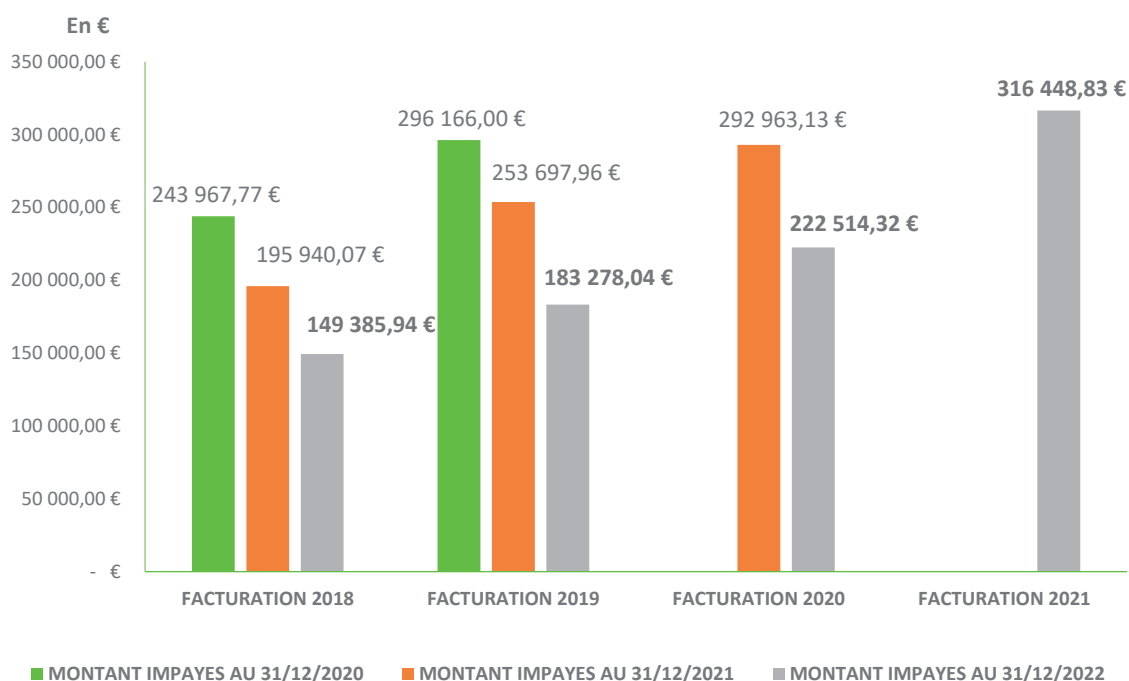
Évolution des impayés sur les factures d'eau	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2018, 8 639 320.36 € TTC	435 035.02	5.04	337 643.25	3.91	265 792.61	3.08
Montant facturé au titre de l'année 2019, 8 296 867.94 € TTC	578 433.00	6.97	422 358.74	5.09	291 430.50	3.51
Montant facturé au titre de l'année 2020, 8 544 869.66 € TTC			449 898.20	5.27	314 961.79	5.09
Montant facturé au titre de l'année 2021, 8 578 346.94 € TTC					484 101.68	5.64

Evolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuées par le Centre des Finances Publiques



Évolution des impayés sur les factures d'assainissement	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2018, 4 273 041.70 € TTC	243 967.77	5.71	195 940.07	4.59	149 385.94	3.50
Montant facturé au titre de l'année 2019, 4 320 487.60 € TTC	296 166.00	5.71	253 697.96	5.87	183 278.04	4.24
Montant facturé au titre de l'année 2020, 4 394 545.47 € TTC			292 963.13	6.67	222 514.32	5.06
Montant facturé au titre de l'année 2021, 4 476 532.96 € TTC					316 448.83	7.07

Evolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuées par le Centre des Finances Publiques



Les montants des abandons de créances à caractère social

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon vote en début d'année un montant des abandons de créances à caractère social (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement).

Qu'est ce que le Fonds Social pour le logement (FSL) ?

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes, locataires, propriétaires occupants ou hébergées à titre gracieux, **qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives** (paiement du loyer et des charges notamment). Les aides du FSL peuvent être attribuées pour financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement. **Elles peuvent également permettre de rembourser des impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.** Ces aides ne constituent pas un droit, leur attribution peut être refusée.

Sur le territoire du Syndicat Durance Luberon (à l'exception de la Commune de Pertuis dont le FSL est géré par la Métropole Provence avec laquelle une convention a été renouvelée le 18 décembre 2021 avec le Syndicat), c'est le Département qui instruit les dossiers et procède aux versements des aides.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (eau potable)			
	2019	2020	2021*	2022
Indicateur de performance Ref. : P109.0				
Montant des abandons de créance (€)	39 974	20 652	43 333	33 643
Versement à un fonds de solidarité (€)	1 661	2 007	2 520	
Montant €/m ³	0.0111	0.0056	0.0108	0.0085

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (assainissement collectif)			
	2019	2020	2021*	2022
Indicateur de performance Ref. : P207.0				
Montant des abandons de créance (€)	16 898	14 120	23 302	45 195
Versement à un fonds de solidarité (€)				
Montant €/m ³	0.0056	0.0055	0.0079	0.0171

*Suite à un contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022, les données 2021 en eau potable et en assainissement ont été corrigées. En effet, le montant des abandons de créances doit être communiqué en HT et non en TTC. La saisie de ces données en montant en HT est prise en compte à compter de l'année 2021.

Les indicateurs de l'eau potable

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.1) : **59 364 habitants**

Prix TTC au service au m3 pour 120 m3 (D102.0) : **2.73 €/m3**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0) : **3 jours**

Indicateurs de performance

	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022
Qualité des eaux			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)	100	100	100
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100	98.4
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2 B)	88	88	88
Rendement du réseau de distribution (P104.2)	86.80	89.7	84
Indice linéaire des volumes non comptés [m3/km/jour] (P105.3)	2.80	2.2	3.3
Indice linéaire des pertes en réseau [m3/km/jour] (P106.3)	2.45	1.82	3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	0.34	0.33	0.32
Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau (P107.2)	71.3	74.2	74.2
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€/m3] (P109.0)	0.005	0.0108* au lieu de 0.0114	0.0085
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés] (P151.1)	0.98	1.30	1.11
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P.152.1)	100	100	100
Durée d'extension de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P.153.2)	2.44	2.3	2.8
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.154.0)	6.97	5.27	5.64
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P.155.1)	0.75	1.63	1.74

*Modifications des données 2021 suite au contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022

Les indicateurs de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0) : **46 948 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : **2**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] (D203.0) : **738.6**

Prix TTC au service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier N+1 (D204.0) : **2.28 €/m3**

Indicateurs de performance	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	93.47	98.23	97.97
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	81	81	91
Conformité de la collecte (P203.3)	100	100	100
Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	99	99* <i>au lieu de 89</i>	99
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	91	99	99
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	100	100	100
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [en €/m ³] (P207.0)	0.006	0.0079 <i>au lieu de 0.0087</i>	0.0171
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (251.1)	0.178	0.192	0.107
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km] (P252.2)	3.6	20.9	10.6
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	0.238	0.20	0.17
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)	97.2	99.5* <i>au lieu de 99</i>	100
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	110	110	110
Durée d'extinction de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P256.2)	10.08	8.5	13.1
Taux des impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)	6.86	6.67	7.07
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P258.1)	0.98	2.06	2.2

*Modifications des données 2021 suite au contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022

Les indicateurs de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (D301.0) : **13 497 habitants**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) : **80/120**

Indicateurs de performance

	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022
Durée d'extinction de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P256.2)	4.63	-27.88	-22.13
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	76.85	75.1* <i>au lieu de 83.30</i>	79.1

**Une correction rectificative a été apportée sur les données SISPEA 2021 concernant le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.*

La facture d'eau 2023

La présentation de la facture d'eau est réglementée par l'arrêté du 10 juillet 1993.

Elle se compose de trois rubriques :

- Distribution de l'Eau : **Eau**
- Collecte et traitement des eaux usées : **Assainissement**
- Organismes publics : **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

Le prix de l'eau potable se décompose au 1er janvier 2023 :

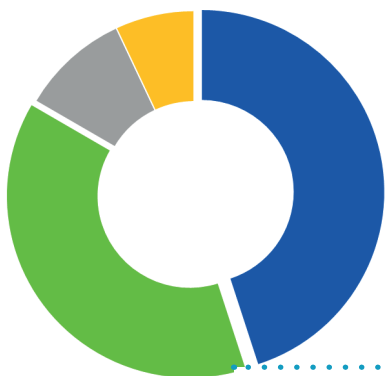
- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée
 - d'une part fixe annuelle (abonnement)
 - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau
- des **redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**
 - lutte contre la pollution : 0.28 € HT/m³
 - préservation des ressources en eau : 0.06 € HT/m³
- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 5.5%

Le prix de l'assainissement se décompose au 1er janvier 2023 :

- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée
 - d'une part fixe annuelle (abonnement)
 - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau
- de la **redevance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**
 - modernisation des réseaux de collecte : 0.16 € HT/m³
- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 10 %

LA RÉPARTITION

pour une consommation annuelle de 120 m³



- Distribution de l'eau potable : 45%
- Assainissement Collecte des eaux usées : 38 %
- Organismes publics : 10 %
- TVA : 7 %

Facture pour une consommation annuelle de 120 m³

327,57 € TTC pour l'eau potable

272,80 € TTC pour l'assainissement

soit **601,70 € TTC**

La facture semestrielle d'eau : RECTO



Gérer votre espace personnel en ligne

www.duranceluberon.fr

Vos identifiants : N° de contrat et clé de sécurité figurant en haut de votre facture

Par téléphone

Service Relations abonnés : 04 90 79 06 95
Urgences 24h/24 : 04 90 79 87 37

Par courrier / Courriel

Syndicat Durance Luberon - Régie des Eaux
109 Avenue Jean Moulin
84120 PERTUIS

contact-regie@duranceluberon.fr

SIRET : 200 078 863 00038 - Code APE : 3600Z
TVA INTRACOM : FR 192 000 788 63

Horaires d'ouverture au public

Bureaux fermés au public - Accueil physique uniquement sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Paiement sur internet

En vous connectant sur votre espace personnel ou sur

www.payfip.gouv.fr

Identifiant collectivité : 000384

Référence : 2023-EA-00-23017152

Message personnel

Les règlements de service d'eau potable et d'assainissement collectif ont évolué. A ce titre, vous trouverez ci-joint les avenants correspondants. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.duranceluberon.fr

Référence à rappeler **Occupant : SYNDICAT DURANCE LUBERON**
N° du contrat : XXXXX
Clé de sécurité : XXXX

Adresse du lieu desservi : 299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

Destinataire de la facture

SYNDICAT DURANCE LUBERON
299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

Facture réelle n° 23017152OMEGA23 du 14/04/2023

Eau et Assainissement

Consommation du 14/04/2023 au 15/04/2023

Abonnement jusqu'au 30/06/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

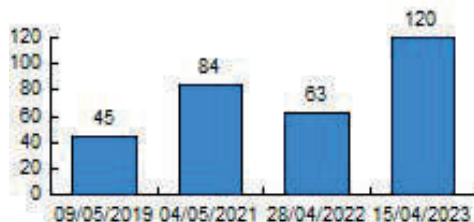
Votre consommation facturée **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement : 0,00404 €

	Montants
Abonnement assainissement TTC	24,40
Abonnement eau TTC	34,31
Consommation assainissement TTC	225,72
Consommation eau TTC	259,53

Total de la facture **543,96**

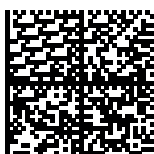
Montant total à payer avant le 28/04/2023 **543,96 €**

Vos relevés de consommation (m3)



Historique des consommations

En espèces (Dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

SYNDICAT DURANCE LUBERON
299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPAXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ICS : XXXXXXXX

Référence : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Montant : 543,96 €

Créancier : SM DURANCE LUBERON

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

XXXXXXXXXXXX SYNDICAT DURANCE L

La facture semestrielle d'eau : VERSO

Facture réelle n° 23017152OMEGA23 du 14/04/2023 Consommation = nouvel index - ancien index 294-174 = 120 m3

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	15	15/04/2023	182			302	120

Consommation totale relevée

Taux de TVA

120

Consommation facturée (m3)

120

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				237,72	13,07	250,79
Abonnement Eau Part Syndicale	01/01/2023	184 jours	34,00000	17,14	0,94 (5,50%)	18,08
Consommation Eau Part Syndicale	01/01/2023	120 m3	0,97000	116,40	6,40 (5,50%)	122,80
Abonnement Eau Part Régie	01/01/2023	184 jours	30,50000	15,38	0,85 (5,50%)	16,23
Consommation Eau Part Régie	01/01/2023	120 m3	0,74000	88,80	4,88 (5,50%)	93,68
Collecte des eaux usées				208,18	20,82	229,00
Abonnement Assainissement Part Syndicale	01/01/2023	184 jours	20,00000	10,08	1,01 (10,00%)	11,09
Consommation Assainissement Part Syndicale	01/01/2023	120 m3	0,91000	109,20	10,92 (10,00%)	120,12
Abonnement Assainissement Part Régie	01/01/2023	184 jours	24,00000	12,10	1,21 (10,00%)	13,31
Consommation Assainissement Part Régie	01/01/2023	120 m3	0,64000	76,80	7,68 (10,00%)	84,48
Organismes publics				60,00	4,17	64,17
Modernisation des réseaux, Agence de l'Eau	01/01/2023	120 m3	0,16000	19,20	1,92 (10,00%)	21,12
Lutte contre la pollution, Agence de l'Eau	01/01/2023	120 m3	0,28000	33,60	1,85 (5,50%)	35,45
Préservation ressources en eau, Ag. de l'Eau	01/01/2023	120 m3	0,06000	7,20	0,40 (5,50%)	7,60
Total de votre facture				505,90	38,06	543,96
				505,90	38,06	543,96

Commentaires

Réclamations : Adressez-vous aux services administratifs du Syndicat Durance Luberon (coordonnées au recto)

Voie de recours : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement (article L221-4 du Code de l'organisation judiciaire) le tribunal de Proximité (moins de 10 000€) ou de grande instance (au-delà de 10 000€) d'AVIGNON.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire. Le délai est suspendu en cas de recours à la médiation, à la conciliation, à la procédure anticipative ou à une procédure simplifiée de recouvrement des petites créances (article 2238 du Code civil)

Difficultés de paiement : Adressez-vous au Centre des Finances Publiques de Pertuis

Comptable chargé du recouvrement : Centre des Finances Publiques BP 40 - 210 rue François Gernelle _ 84120 Pertuis

MODALITES DE REGLEMENT :

Paiement sur Internet : Référez-vous au recto de la facture

Prélèvement automatique ou mensualisation : Contactez le Syndicat Durance Luberon ou connectez-vous à votre espace personnel (coordonnées au verso)

Paiement par TIP SEPA : Référez-vous aux modalités inscrites sur le talon pré-découpé au bas de votre facture. Si vos références bancaires ne figurent pas sur le TIP, ou si celles-ci sont erronées, veuillez joindre un RIB au TIP.

Paiement par chèque : Adressez le volet TIP non signé, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, au centre d'encaissement, à l'aide de l'enveloppe à fenêtre ci-jointe dûment affranchie.

En vous déplaçant : En espèces (dans la limite de 300€), ou par carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>, ou au Centre des Finances Publiques de Pertuis.

Règlement sur le compte du comptable : BDF AVIGNON - IBAN : FR 11 3000 1001 69D8 4000 0000 066 - BIC : BDFEFRPPCCT

NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT

Modes de règlement possibles

Les marchés publics conclus en 2022

En 2022, 10 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité Syndical pour la durée du mandat.

MARCHÉS FOURNITURES

Objet	Date du Marché	Attribitaire	Code postal Attribitaire	Type marché
-------	----------------	--------------	--------------------------	-------------

MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT

FOURNITURE, LOCATION ET TRANSPORT DE BOUTELLES DE CHLORE GAZEUX LIQUEFIE, INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE FUITE DE CHLORE	21/10/2022	SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE	13010	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
--	------------	-------------------------------	-------	-----------------------------------

MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 499 000,00 EUROS HT

TRAITEMENT A FACON DE LA GESTION DES ABONNES EAU ET ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DURANCE LUBERON	23/03/2022	JVS MAIRISTEM	51013	APPEL D'OFFRE (PROCEDURE FORMALISEE)
TELEPHONIE FIXE	10/10/2022	IRT NETWORK	84700	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE AVEC LE DEPLOIEMENT, LA GESTION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVÉ A DISTANCE	03/08/2022	BIRDZ	94410	APPEL D'OFFRE (PROCEDURE FORMALISEE)

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du Marché	Attribitaire	Code postal Attribitaire	Type marché
-------	----------------	--------------	--------------------------	-------------

MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT

"MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES POUR LE RACCORDEMENT DU LOTISSEMENT "LES TOURTERELLES" SUR LA COMMUNE DE CADENET"	10/02/2022	CEREG	30035	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
MAITRISE D'ŒUVRE DIAGNOSTIC PERMANENT ET ELIMINATION ECP	21/10/2022	CEREG	30035	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

MARCHÉS TRAVAUX

Objet	Date du Marché	Attribitaire	Code postal Attribitaire	Type marché
-------	----------------	--------------	--------------------------	-------------

MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS à 499 000,00 EUROS HT

CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE PERTUIS - Liaison entre le chemin du Four de la Peste et l'avenue Pierre augier	15/04/2022	FAURIE LUBERON	84220	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
TRAVAUX DE REPRISE DE BRANCHEMENTS PARTICULIERS D'EAU POTABLE EN PLOMB SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON	03/08/2022	GUIGUES	13344	APPEL D'OFFRE (PROCEDURE FORMALISEE)
RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE LA BASTIDONNE	27/06/2022	HYDREA ROUX TP ARCHITECTURE REBOULIN"	60160 84360 13300	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/EXTENSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON	04/08/2022	SRC GUIGUES AMOURDEDIEU	"30140 13344 84240"	APPEL D'OFFRE (PROCEDURE FORMALISEE)



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

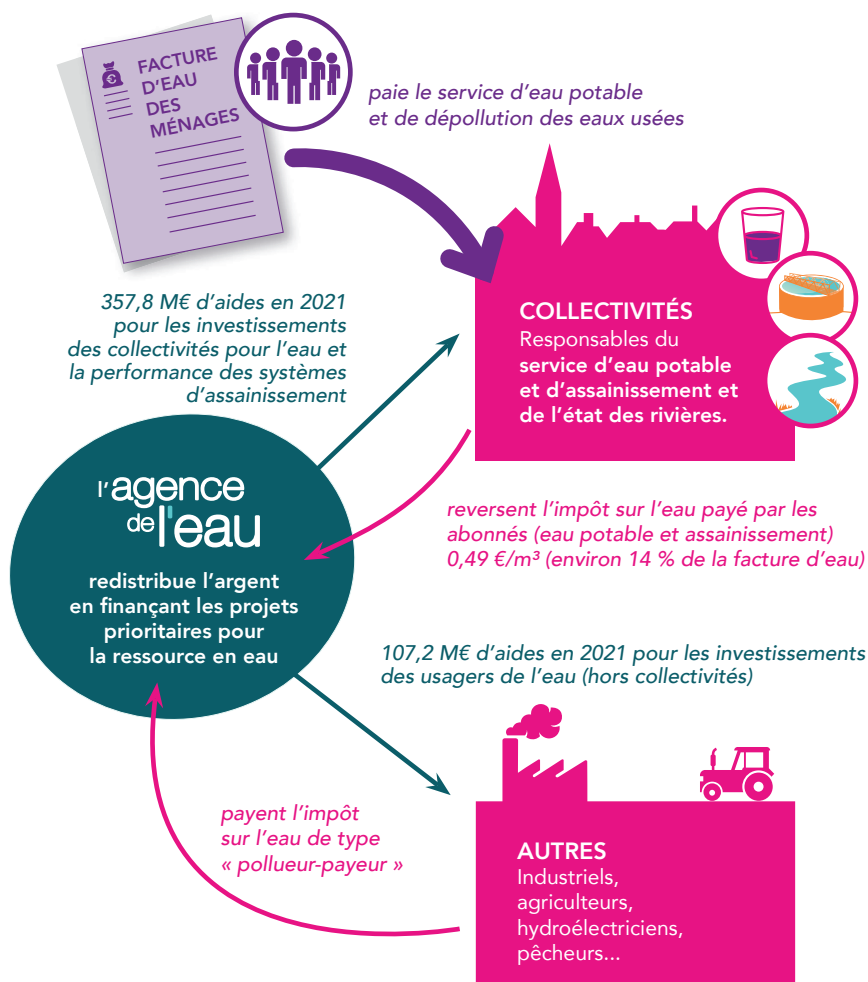
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

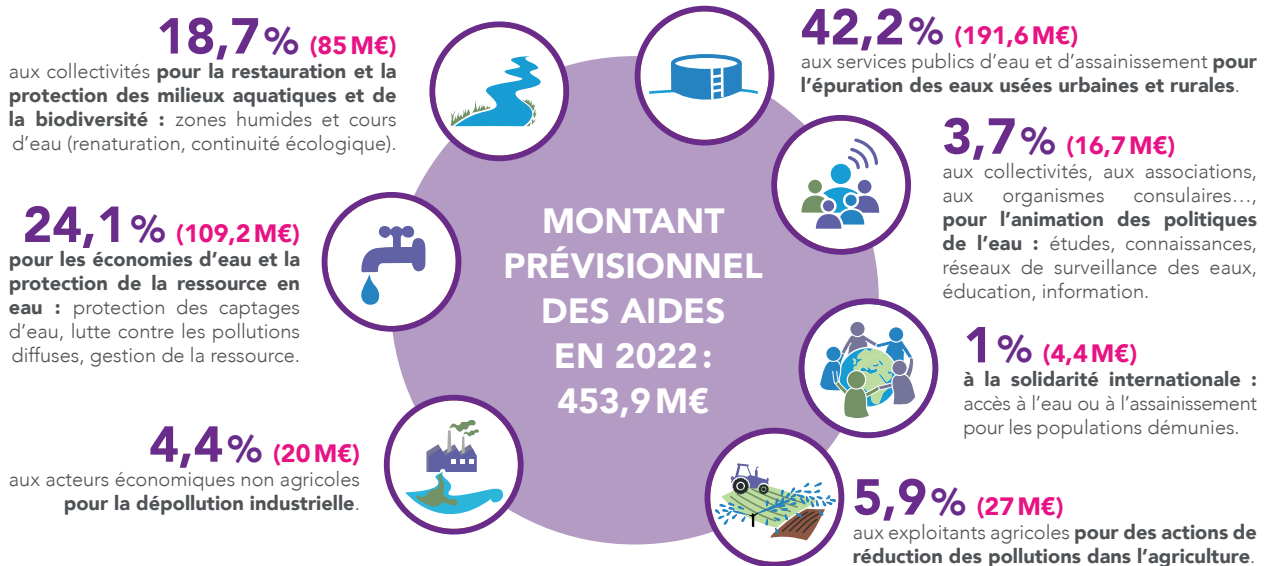
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



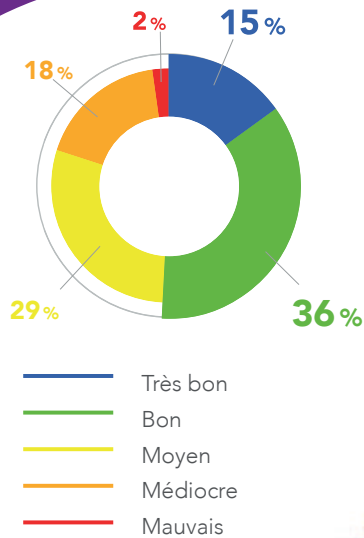
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

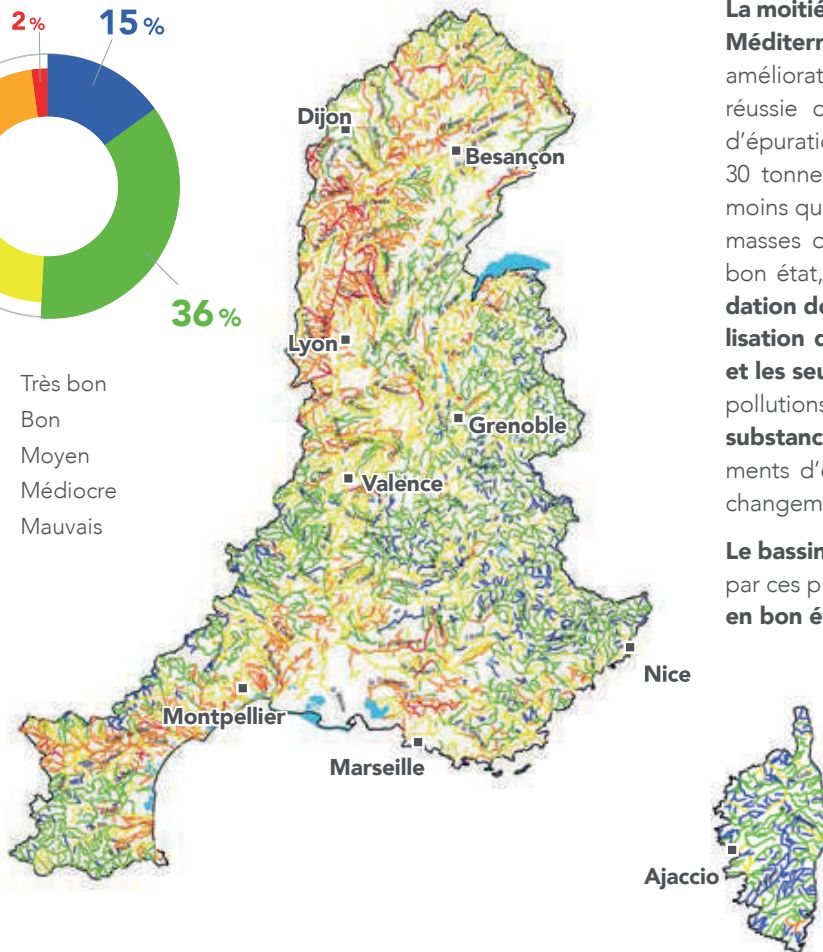
QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Situation en 2021



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



Services de l'Eau et de l'Assainissement

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi :

8h00-12h00 / 13h30-17h30

Tel : 04 90 79 06 95

Mail : contact-regie@duranceluberon.fr

Service de l'Assainissement Non Collectif

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS

Horaires d'ouverture
du lundi au jeudi :

8h00-12h00 / 13h30-17h30

Vendredi : 8h00 - 12h00

Tel : 04 90 79 87 36

Mail : spanc@duranceluberon.fr

Siège social

299 Rue Louis Turcan - 84120 PERTUIS

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Tel : 04 90 79 37 01

Mail : contact-syndicat@duranceluberon.fr



Découvrez les **ACTUALITÉS** du Syndicat Durance Luberon
sur www.duranceluberon.fr

Rejoignez-nous sur **FACEBOOK**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
EAU POTABLE
& ASSAINISSEMENT